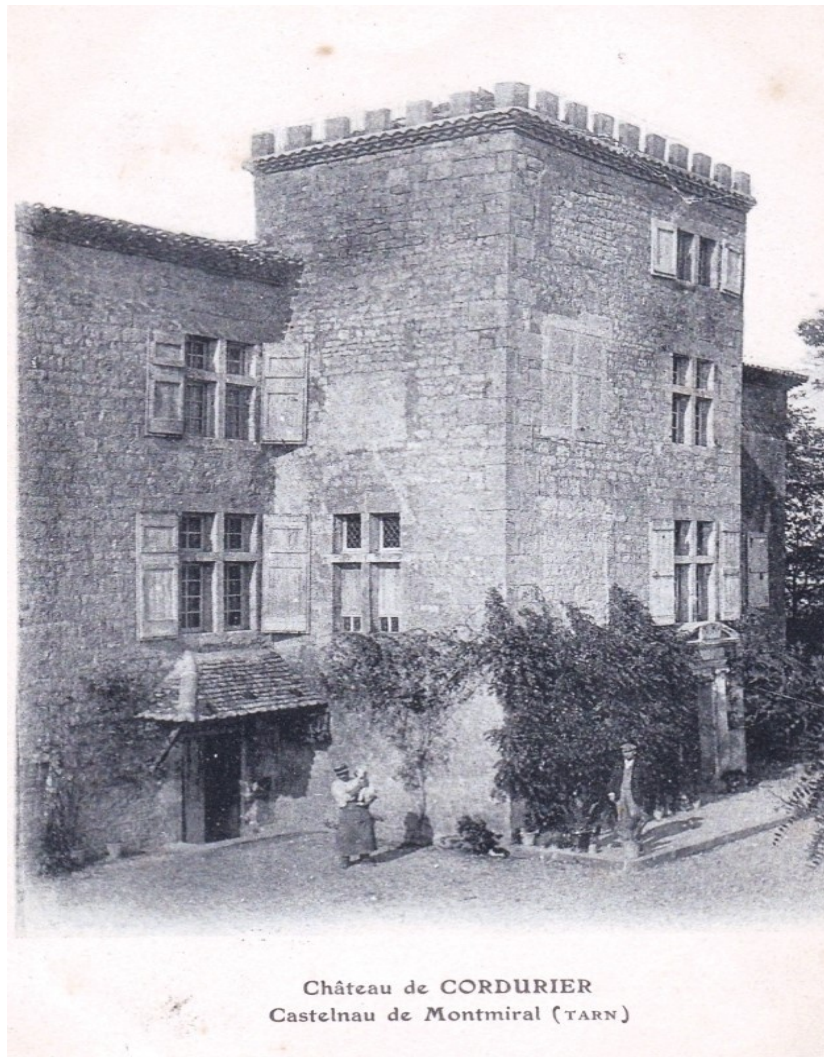


Les élites de bourg au bas Moyen Âge: l'exemple de Castelnau-de-Montmiral



*Illustration 1: Carte postale du début du XX^e siècle où figure le
château d'un membre de l'élite consulaire de Castelnau-de-Montmiral*

Bastien Cezaro

Juillet 2021

Sous la direction de Sandrine Victor, Maître de conférences à l'université d'Albi.

Sigles et abréviations

AD81	Archives Départementales du Tarn
AD82	Archives Départementales du Tarn-et-Garonne
Fol.	Folio

Introduction

Le 5 février 1392, les hommes les plus riches de Castelnau-de-Montmiral, accompagnés des officiers du comte d'Armagnac, des nobles et des édiles du bourg, se réunissaient au château de Guilhem Cordurier pour la cérémonie d'assermentation des nouveaux bourreaux¹. Ces quelques lignes rapportées par le consul boursier, dépeignent une scène de vie où se côtoyaient des hommes qui, bien que de rangs et de statuts différents, représentaient assurément les personnages les plus notables de Castelnau-de-Montmiral: les élites du bourg.

Mais que signifie le terme d'élites pour un médiéviste ? Son usage est ancien, mais anachronique, dans le sens où les contemporains ne l'utilisaient pas en tant que tel. Il découle du participe passé du latin *eligere* qui veut dire choisir ou élire. On retrouve à partir du XIV^e siècle le terme *electus* pour définir les individus élus, au sens d'éminents et supérieurs. C'est aussi au XIV^e siècle qu'on retrouve le premier usage du terme en français, toujours pour définir la même chose². Dans les sciences sociales, ce sont les sociologues qui – les premiers – se sont appropriés le terme. En 1916, le sociologue Italien Vilfredo Pareto s'en sert pour penser les inégalités et les changements socio-politiques³. Les études sur la notion d'élites se développent en même temps que les régimes démocratiques. Pour Pareto, les régimes démocratiques ne sont ni plus ni moins que le remplacement d'une élite gouvernementale par une autre : le peuple de gouverne jamais. En ce sens, Vilfredo Pareto considère par exemple que la révolution Russe – contemporaine de ses écrits – n'aboutira qu'au remplacement d'une élite par une autre, comme lors de la révolution française⁴. Le sociologue utilise le terme pour définir des individus qui excellent dans leur domaine d'activité et ont une volonté de valoriser socialement leurs compétences. Le caractère hétérogène des élites les mène à se renouveler principalement grâce à leur capacité à innover, et à élaborer des stratégies pour se maintenir ou accéder à une élite. C'est la raison pour laquelle les élites sont en perpétuel

1 Compte des dépenses consulaires de 1392, 64 EDT CC47, fol. 5v.

2 Claude GAUVARD et Jean-François SIRINELLI, *Dictionnaire de l'historien*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2015.

3 Vilfredo PARETO, *Traité de sociologie générale*, Lausanne, Suisse, 1917.

4 C. GAUVARD et J.-F. SIRINELLI, *Dictionnaire de l'historien*, *op. cit.*

renouvellement, ce qui fait dire au sociologue que « l'histoire est un cimetière d'aristocraties »⁵, une succession de minorités privilégiées qui luttent et se renversent pour accéder au pouvoir. Pour Pareto, il n'y a pas une élite, mais autant d'élites que d'activités. Il s'agit de tous ceux qui ont réussi dans leur domaine, ce qui les différencie de ceux qui sont restés dans la médiocrité. Cette vision sociologique du terme a continué à être étudiée tout au long du XX^e siècle par les sociologues. Dans les années 1970, alors qu'on souligne l'importance de la méritocratie pour accéder aux élites républicaines françaises, le sociologue Pierre Bourdieu conteste cette vision des choses. Il souligne l'importance du contexte social et de la transmission du capital culturel et scolaire : la plupart des élites sont en réalité des héritiers⁶. Même s'il n'utilise jamais le concept d'élites, les idées de Pierre Bourdieu sont très proches de celles de Vilfredo Pareto. Il révèle l'importance du réseau pour ces élites, qui bien que de milieux différents, se reconnaissent selon une logique de distinction⁷. L'avantage d'utiliser ce terme est de distinguer et analyser les contours des hiérarchies, des comportements et des stratégies des individus, sans s'enfermer dans des groupes connotés comme la noblesse ou la bourgeoisie, qui ne renvoient pas forcément aux mêmes réalités. C'est un terme très malléable et les sociologues ont permis de montrer qu'on trouve des dominations à toutes les échelles quel que soit le rang. En outre, il permet de penser la relativité de l'échelle sociale. Toutes ces raisons expliquent pourquoi les historiens français se sont progressivement approprié le terme dans les années 1990, tout en adaptant la terminologie et les définitions à leurs contextes.

Pour définir le bourg, la définition la plus complète est celle de l'historien Fernand Braudel⁸. Le risque de la reformuler serait de déformer son sens, raison pour laquelle nous préférons la citer : « Au sortir du village, le bourg (en prenant le mot dans un sens plus large, de gros village à petite ville) est la première dénivellation sur le chemin de la vraie ville. Pour la société rurale, il représente surtout, à lui seul, le monde extérieur en son entier : l'administration, la justice, le commerce... Il n'y a de bourg, en effet, que si autour de lui, des villages ou des hameaux utilisent ses marchés, ses foires, ses services ses rendez-vous... Le bourg est essentiellement domination : il règne sur un canton rural qui a besoin de ses services, mais dont il vit, sans lequel il n'existerait pas lui-même. »

Bien que la définition s'applique à l'origine pour la période moderne, des médiévistes comme Guy

5 V. PARETO, *Traité de sociologie générale*, op. cit.

6 Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON, *Les héritiers: les étudiants et la culture*, Paris, France, Les Éditions de Minuit, 1964.

7 Jean-Philippe GENET, Ennio Igor MINEO, *Marquer la prééminence sociale: actes de la conférence organisée à Palerme en 2011*, Paris, France, Italie, Publications de la Sorbonne, 2014, p. 10.

8 Fernand BRAUDEL, *L'identité de la France*, Paris, France, Arthaud : Flammarion, 1986.

Bois⁹ ou Catherine Verna¹⁰ la considère comme entièrement opérante pour le Moyen Âge. Nous nous inscrivons dans la même pensée. Les bourgs sont des constructions seigneuriales, dictées par l'intention de tirer profit de la fiscalité. En outre, la floraison des bourgs constitue un facteur très important de la croissance médiévale, pourtant moins connu que l'essor démographique ou la colonisation agraire¹¹. La question de la démographie ne permet pas à elle seule de différencier un bourg d'une ville ou d'un village : c'est avant tout un lieu de commandement¹². Comme pour les élites, le bourg joue un rôle d'intermédiaire entre d'une part la campagne, et d'autre part, les villes de plus grande dimension. Il s'agit d'un espace majeur dans la structure de peuplement du Moyen Âge, sur lequel nous reviendrons en détail.

Castelnau-de-Montmiral est un bourg castral fondé en 1222 par Raymond VII de Toulouse. Le bourg est construit sur une colline qui borde la rive gauche de la Vère, et qui se trouve au sud-est de la forêt de Grésigne. Les castelnaux sont des châteaux construits le plus souvent sur des buttes, dans des zones encore incultes auquel on subordonne un village, souvent fortifié. Ils sont le résultat d'une programmation volontaire : construit par des seigneurs importants qui cherchent à tirer parti de la croissance de leur population¹³. Ils avaient aussi une vocation militaire. Il ne faut pas confondre un castelnau avec une bastide. Même si les deux types d'agglomérations résultent d'une programmation volontaire, les castelnaux sont construits avant les bastides, qui appartiennent en réalité à la dernière phase de fondation volontaires à plans réguliers. Ainsi, utiliser le terme de castelnau n'est pas contradictoire avec la définition que nous faisons du bourg puisqu'il définit davantage l'origine de sa fondation, plutôt que sa fonction.

Notre étude commence dans les années 1350. Cette période correspond à un tournant dans la chronologie fiscale¹⁴. À la même époque, bon nombre de comptabilités urbaines se mettent en place, autant dans les villes du Rouergue que dans d'autres consulats méridionaux : on peut noter le cas de Rodez dont le premier compte consulaire date de 1350¹⁵. Cette période correspond aussi à la mise en place désormais régulière des subsides et impôts royaux. Avant cette date, on ne retrouve quasiment aucune source pour Castelnau-de-Montmiral. La raison pour laquelle nous avons décidé

9 Guy BOIS, *La grande dépression médiévale: XIV^e-XV^e siècles*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2000, p. 20-25.

10 Catherine VERNA, *L'industrie au village: essai de micro-histoire (Arles-sur-Tech, XIV^e et XV^e siècles)*, Paris, France, Les Belles Lettres, 2017, p. 32-47.

11 G. BOIS, *La grande dépression médiévale*, op. cit., p. 21.

12 C. VERNA, *L'industrie au village*, op. cit., p. 34-35.

13 Sandrine VICTOR, « Les bastides » in Christian AMALVI, Jean LE POTTIER, Rémy PECH et Christophe RAMOND, *Histoire du Tarn*, Toulouse, France, Éditions Privat, 2018, p. 164-176.

14 Boris BOVE, *1328-1453: le temps de la Guerre de Cent Ans*, Paris, France, Gallimard, 2015, p. 105.

15 Florent GARNIER, *Un consulat et ses finances: Millau, 1187-1461*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2006, p. 13.

de commencer l'étude dans les années 1350 est avant tout une raison pratique : elle dépend de la documentation. Par contre, nous n'avons pas encore défini avec précision où s'arrête chronologiquement notre étude. Durant cette première année, nous-nous sommes concentré sur les dernières années du XIV^e siècle, ce qui représentait déjà une somme de travail conséquente. Au vu des sources – que nous présentons dans la deuxième partie du présent mémoire – il n'est pas impossible que l'étude finale sur les élites nous pousse à les étudier sur un siècle : de 1350 à 1450. D'un point de vue événementiel, notre étude se déroule lors d'une période assez difficile pour Castelnau-de-Montmiral, et plus généralement pour toute la région. Économiquement, Castelnau-de-Montmiral se retrouve dans une situation assez complexe dès le début des années 1360, où la communauté est obligée de s'endetter auprès de grands marchands Toulousains comme les Ysalguiers¹⁶, pour parvenir à régler la rançon du Roi qui a été fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356. Les dettes du consulat sont si importantes, que les consuls sont systématiquement arrêtés et traînés devant le juge mage lors de leurs voyages à Toulouse¹⁷. Militairement, la situation est préoccupante. L'Albigeois est en proie aux grandes compagnies qui sévissent après le traité de Brétigny. En 1356, les consuls lancent des chantiers de réparation des murailles, et demandent à l'évêque d'Albi l'autorisation de creuser un grand fossé au nord-est du bourg pour se protéger des attaques des grandes compagnies¹⁸. Leurs craintes sont fondées, puisque dans les années 1360, les grandes compagnies sont stationnées tout au long de la vallée de l'Aveyron, de Feneryols, en passant par Milhars, Laguépie, Salles¹⁹, et même jusqu'à Lamothe, à 4 km au nord du bourg²⁰. Le consulat développe à cette époque un réseau de correspondance important avec les autres consulats, et envoie des sergents aux quatre coins de l'Albigeois pour se tenir informés des déplacements du capitaine routier Seguin de Badefol, qui menace la région. Dans les années 1380, les grandes compagnies sont toujours présentes et menacent activement les bourgs du nord de l'Albigeois. Broze est occupée par les anglos-gascons dès 1380. Penne est prise en 1384 par le sieur de Duras, sénéchal du roi d'Angleterre²¹. En 1386, il tente d'assiéger Puycelsi avec près de 500 hommes²². S'ajoute au conflit entre Valois et Plantagenêts, la lutte entre le Duc de Berry et Gaston Fébus pour la gouvernance du Languedoc, qui cause de nombreux troubles en Albigeois. Les différentes communautés se rangent derrière l'étendard d'un des belligérants en fonction de leurs propres

16 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1364, fol. 2.

17 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1364, fol. 18.

18 Élie-Antoine ROSSIGNOL, *Monographies communales ou étude statistique, historique et monumentale du département du Tarn*, Toulouse, France, Delboy, 1865, p. 358.

19 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1364, fol. 10-10v. Voir illustration n°44 en annexes.

20 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1364, fol. 3.

21 Sandrine VICTOR, « Les pays tarnais pendant la guerre de Cent Ans » in C. AMALVI, J. LE POTTIER, R. PECH et C. P. RAMOND, *Histoire du Tarn*, op. cit, p. 232,233.

22 É.-A. ROSSIGNOL, *Monographies communales ou étude statistique, historique et monumentale du département du Tarn*, op. cit, p. 393.

intérêts. Le comte Bernard VII d'Armagnac, beau fils du Duc de Berry achète la baronnie de Castelnau en 1382.

Ainsi, ces deux années de master vont nous permettre de mener une enquête au cœur du bourg, pour mettre en exergue ces couches supérieurs de la communauté. L'objectif est d'essayer de comprendre ce qui définit et caractérise les élites de bourg, à travers le cas de Castelnau-de-Montmiral. Il est important de mener ce genre de recherches partout où ça n'a pas encore été fait. C'est ce que recommandait d'ailleurs Jacques Le Goff dans sa tentative de conclusion des *Elites Urbaines* en 1996²³. Pour lui il fallait poursuivre les études comparatistes, pour qu'on puisse saisir toujours davantage les caractéristiques de ces élites qui, bien qu'ayant des traits communs, ne mobilisent pas partout les mêmes facteurs. Pour reprendre une formule de Jacques Le Goff, il faut « davantage couvrir le territoire des mots et des choses » pour mettre en lumière les différentes dynamiques des élites partout sur le territoire. Pour répondre à cette question, nous disposons d'une historiographie riche et d'une bibliographie de première main qu'il convient de présenter. Ensuite, une partie complète du mémoire est consacrée à la présentation de notre corpus de sources qui permet de saisir la légitimité de la comptabilité pour approcher les élites dans leur vie quotidienne. Cette présentation est accompagnée d'une analyse codicologique selon la méthodologie définie par Patrice Beck²⁴. À partir des sources étudiées cette année, nous tentons d'appréhender les élites de bourg à travers une étude de cas qui consiste à savoir s'il suffisait d'être riche pour appartenir à l'élite de Castelnau-de-Montmiral.

23 SOCIÉTÉ DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DE (dir.), *Les élites urbaines au Moyen âge: XXVIIe Congrès de la SHMES (Rome, mai 1996)*, Éditions de la Sorbonne, 1997, p. 358.

24 Patrice BECK, Caroline BOURLET, « Petit guide d'analyse codicologique des comptabilités » : <https://irhis-recherche.univ-lille3.fr/00-Comptabilites/Codicologie.html>

Chapitre 1 : Historiographie

Pour répondre aux différentes questions que soulève le sujet, nous nous appuyons sur une historiographie particulièrement riche et une bibliographie de première main. Le terme « d'élites » a fait couler beaucoup d'encre et ne va pas de soit, il était nécessaire de comprendre comment la communauté des historiens a progressivement adopté son usage. Les études qui traitent directement du concept de bourg ne sont pas nombreuses, et il a fallu s'intéresser plus largement aux questions d'urbanité, du rapport entre villes et campagnes ainsi qu'aux villes et villages du Moyen Âge. Il était aussi nécessaire de maîtriser le contexte de la fin du Moyen Âge et de la guerre de Cent-Ans en Albigeois, pour comprendre l'environnement dans lequel la société de bourg vivait. Enfin, les nombreux travaux sur la comptabilité, les écritures grises et la fiscalité nous ont permis d'interpréter et de questionner les sources sous le prisme des élites. Ambitieuse et périlleuse tâche que de vouloir résumer tous ces grands concepts historiographiques. Un ouvrage complet suffirait-il à le faire ? Étant donné l'ampleur des recherches menées sur ces différents points, nous ne prétendons pas réaliser une synthèse exhaustive, mais davantage une présentation des différents courants et travaux qui ont nourri notre recherche, et ont permis sa réalisation.

I) Les « élites » : recherche et consécration d'un terme

A) Du patriciat aux élites : recherche d'un terme approprié

Travailler sur les élites ne semble pas être un domaine de recherche particulièrement novateur. En effet, les historiens ont depuis longtemps un rapport assez privilégié avec les élites, en grande partie, car ce sont eux qui sont producteurs d'écrits. On dispose davantage de sources sur eux plutôt que sur les couches les plus basses de la société. Cependant, l'usage du concept « d'élites » est assez récent dans l'historiographie.

1- L'école pirennienne

En 1914, dans ses *Périodes de l'histoire sociale du capitalisme*²⁵, Henri Pirenne décrit une population qui grandit avec l'essor du commerce capitaliste, surtout dans les villes. Selon lui, ce patriciat qui évolue partout à partir du XII^e et XIII^e siècle s'appuie sur le commerce, la rente foncière et sur la monopolisation du gouvernement municipal pour fonder son pouvoir. Ce patriciat serait en outre ploutocratique, et restreindrait l'accès au pouvoir aux autres. Jusqu'à sa mort, Pirenne continue de défendre le concept du patriciat comme étant une classe bourgeoise présente partout dès le XII^e siècle, « fermant jalousement l'accès du pouvoir à tous ceux qui n'appartenaient pas aux quelques familles qui exerçaient »²⁶. Cette rigidité et ces abus des patriciens auraient entraîné des troubles importants avec des hommes nouveaux, une sorte de nouvelle classe sociale émerge au XIV^e siècle, qui serait à l'origine de l'affaiblissement des lignages patriciens.

Après guerre, l'historiographie française continue de se baser sur les recherches de Pirenne avec des historiens comme Jean Lestocquoy²⁷ ou Jean Schneider²⁸ qui récupèrent le concept de patriciat pour l'appliquer à leurs travaux. Jean Lestocquoy parle de véritable « dynasties

25 Henri PIRENNE, *Les périodes de l'histoire sociale du capitalisme*, Bruxelles, Belgique, Hayez, 1914.

26 Henri DUBOIS, « Les élites urbaines sous le regard des médiévistes français depuis 1945 », in Claude Petitfrère (dir.), *Construction, reproduction et représentation des patriciat urbains de l'Antiquité au XX^e siècle*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 1999, p. 437

27 Jean LESTOCQUOY, *Les dynasties bourgeoises d'Arras du XI^e au XV^e siècle: patriciens du moyen-âge*, Arras, France, Imprimerie de la Nouvelle Société Anonyme du Pas-de-Calais, 1945.

28 Jean SCHNEIDER, « La ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles » Thèse de doctorat, Université de Paris, Faculté des lettres, France, 1950.

bourgeoises » qui dominent l'ensemble de la communauté urbaine sur le principe de grandes familles. La structure familiale devient l'élément majeur de cette domination sur lequel il devient pertinent de centrer l'étude. Cependant, Lestocquoy nuance ses propos en revenant sur l'origine de ces familles patriciennes. Si pour Henri Pirenne, il ne faisait aucun doute que le patriciat s'appuyait d'abord et en majorité sur le commerce capitaliste, Lestocquoy pointe lui le rôle de l'industrie et du prêt. En outre, l'historien souligne aussi qu'à Arras, ces « dynasties bourgeoises »²⁹ étaient parfois issues de lignées de chevaliers. La première génération d'historiens après Pirenne se demande déjà si la rigidité du terme employé est commode pour plaquer à la strate de la population qu'ils étudient. Sans doutes car l'étude de Lestocquoy sur Arras concerne une période où se brouille patriciat et hommes nouveaux et qu'il devient malaisé de différencier ces familles ?

La thèse de Jean Schneider parue en 1950 vient – elle aussi – réaffirmer le concept de patriciat cher à Pirenne, et en quelques sortes dissiper les doutes. Pour Metz, tout semble coller à la définition du patriciat. L'historien décrit une classe qui s'est emparée du pouvoir échevinal dès le XII^e siècle pour ne jamais le quitter. A l'instar de Lestocquoy, Schneider s'appuie sur la cellule familiale pour étudier le pouvoir politique ploutocratique et la fortune des lignages.³⁰ Les termes utilisés par l'historien varient entre l'usage de « bourgeoisie » et de « patriciens », mais rien ne semble perturber la consécration du patriciat comme concept historique pour décrire ces populations urbaines. Les flottements et approximations semblent dissipés. De plus, les études sociales sous forme de monographies urbaines ne semblent plus attirer les historiens français.

2- Économie et renouvellement des élites

Dans les années 1940-1950, deux historiens français s'intéressent aux études urbaines, mais cette fois sous l'angle de l'économie et des activités socioprofessionnelles. Philippe Wolff travaille sur les activités des individus, et par conséquent, il met en exergue des parcours qui menèrent des grandes familles comme les Ysalguier à intégrer l'élite de Toulouse. Dans un remarquable article de 1942 publié dans les *Mélanges d'Histoire sociale*³¹, Philippe Wolff s'intéressait déjà aux cadres familiaux en déplorant que seuls les généalogistes y aient consacré leurs études. Il y voyait l'occasion d'étudier les cadres socioprofessionnels des individus. Ainsi, il montre comment le négoce, le marché de l'argent, couplé à la volonté d'entreprendre de certains individus peut

29 H. DUBOIS, « Les élites urbaines sous le regard des médiévistes français depuis 1945 », art. Cit. ; D'après Henri Dubois – qui propose une synthèse historiographique du concept de patriciat – Jean Lestocquoy essaye d'imposer le concept de « dynasties bourgeoises » pour définir au mieux les patriciens d'Arras.

30 *Ibid.*, p. 438.

31 Philippe WOLFF, « Une famille, du XIII^e au XVI^e siècle: Les Ysalguier de Toulouse », *Mélanges d'histoire sociale*, 1, 1942, p. 35-58.

permettre d'entrer dans l'élite politique Toulousaine. Cet article qui se consacre tout entier à l'étude de la mobilité sociale des élites est intéressant à plus d'un titre. D'abord, il prouve que l'entrée dans l'élite politique et économique de Toulouse n'est pas impossible pour les hommes qui savent saisir des opportunités en profitant de la conjoncture. On découvre que l'élite Toulousaine est certes oligarchique, mais elle ne demeure jamais complètement fermée, ni rigide et ploutocratique. C'est peut-être la raison pour laquelle l'usage du « patriciat » n'est pas présent dans l'article de Philippe Wolff. Dans sa conclusion, il se demande ce qu'est devenue « l'ancienne élite » Toulousaine et si la guerre de Cent-Ans est responsable de l'ascension de ces hommes nouveaux. Pourtant, le début de l'ascension des Ysalguier débute à la fin du XIII^e siècle et à une période où Pirenne affirmait que le patriciat régnait encore partout jalousement. Plus tard, dans *Commerce et marchands à Toulouse*³², Philippe Wolff recense l'immense diversité socio-professionnelle et sociale des *capitouls*: chevaliers, damoiseaux, bourgeois, juristes, marchands et artisans. Encore une fois, la question terminologique pose problème.

Michel Mollat dont la thèse paraît en 1952³³ s'intéresse lui aussi à la société urbaine sous un angle économique. Centré sur l'étude de Rouen et de Dieppe, il décide de n'étudier que l'aspect économique et la description des fortunes et activités des marchands et armateurs normands, sans expliciter leur place dans la société. C'est en quelque sorte une étude des élites qui omettrait de les citer explicitement pour se centrer sur les problématiques économiques. Des années 1960 aux années 1970, d'autres monographies urbaines réaffirment l'usage du concept patricien³⁴, avant qu'il ne soit vivement attaqué.

3- Alain Derville et Bernard Chevalier : la fin du patriciat

En 1971, Alain Derville soutient sa thèse sur la ville de Saint-Omer du XI^e au XIV^e siècle³⁵. Il renoue avec les études sociales, délaissées un temps au profit de l'économie, en s'intéressant particulièrement aux classes dirigeantes de la ville, celles qu'à la même période, les pirenniens

32 Philippe WOLFF, « Commerces et marchands de Toulouse: vers 1350-1450 », Paris, Plon, France, 1954.

33 Michel MOLLAT DU JOURDIN, « Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge: étude d'histoire économique et sociale », Thèse de doctorat, Université de Paris, France, 1952.

34 Guy de VALOUS, *Le patriciat lyonnais aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, France, A. et J. Picard, 1973 ; Pierre DESPORTES, « Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles » ; Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France, 1979.

35 Alain DERVILLE, « Saint-Omer des origines au début du XIV^e siècle: Essai d'histoire sociale », Thèse de doctorat, Paris, France, 1970.

auraient nommés patriciens. Il met en exergue une classe bourgeoise qui se constitue au XII^e siècle et qui s'appuie sur ses biens fonciers, le commerce, ainsi que sur le prêt. Ces caractéristiques semblent coller à celles du patriciat. Cependant en étudiant la terminologie, Alain Derville ne retrouve pas les cadres habituels patriciens. Il affirme alors qu'il faut se détacher de l'usage « de ce terme malencontreux »³⁶, car on ne trouve pas dans les sources de patriciat. Il déplore par la même occasion l'influence de Pirenne, qui a participé à « l'encombrement de l'imaginaire des historiens »³⁷ qui ont sans cesse essayé de plaquer le modèle du patricien pirennien dans toutes leurs études. Selon lui, les historiens sérieux ont tout à fait intérêt à se détacher de ce terme qui est un problème, et non pas un outil. En outre, le concept de patriciat ne serait pas assez composite, et il ne prend pas en considération le renouvellement de l'élite. Les élites urbaines en Flandre, et donc l'organisation de la société est en grande partie caractérisée par l'argent. Un des reproches que Derville fait à Pirenne est justement d'omettre ce rôle de l'argent dans la hiérarchie urbaine de l'époque. Puisque ces sociétés étaient déjà basées sur l'argent, elles n'étaient pas obligatoirement ploutocratiques, rigides et immobiles. Les anciennes lignées dites patriciennes qui avaient d'ailleurs accédé à l'échevinage par le commerce – et donc – l'argent, devait se réinventer et innover pour rester au pouvoir, comme les hommes nouveaux.

Un an plus tard, Bernard Chevalier soutient sa thèse sur Tours³⁸. Comme Alain Derville, une place d'importance est accordée dans sa thèse à l'étude la société urbaine et à ses hiérarchies internes. Chevalier s'intéresse de près au processus sociologique de distinction pour analyser le contour des hiérarchies. Il montre que même au sein des personnages les plus importants de la ville, existe des processus de différenciations et une certaine hétérogénéité. Il définit trois critères de distinction : le travail manuel, l'absence de métier et la fortune, comme marqueurs particulièrement importants dans la société tourangelles.³⁹ Les échevins sont des marchands, des juristes, des médecins. L'historien insiste sur le renouvellement de cette élite par alliance entre les différentes catégories de marchands, financiers et juristes, à différents échelons permettant une flexibilité et mobilité sociale importante. Le rôle de la monarchie n'est pas à négliger dans la composition des élites tourangelles, que ce soit par la place des officiers royaux dans l'élite de la ville, ou bien par l'organisation de l'échevinage. Nous l'avons vu, des débats vifs agitent l'historiographie française autour des questions de terminologie. Comme le précise Henri Dubois dans les *Patriciats urbains*⁴⁰,

36 H. DUBOIS, « Les élites urbaines sous le regard des médiévistes français depuis 1945 », art. cit, p. 439.

37 *Ibid.*

38 Bernard CHEVALIER, « Tours, ville royale (1356-1520): origine et développement d'une capitale à la fin du Moyen âge », Thèse de doctorat, Université Paris-Sobonne, France, 1975.

39 H. DUBOIS, « Les élites urbaines sous le regard des médiévistes français depuis 1945 », art. cit, p. 440.

40 Claude PETITFRÈRE (dir.), *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XX^e siècle*, Presses universitaires François-Rabelais, 1999, p. 442.

il y a pu avoir des exagérations de part et d'autre entre Jean Lectocquoy qui magnifiait le patriciat et Derville qui l'a exécuté en lui niant toute existence. Cependant, il ne faut pas pour autant nier ou disqualifier les apports des différents historiens dans la compréhension de la société médiévale et de sa hiérarchie. Il faut attendre les années 1990 pour voir apparaître dans l'historiographie française des synthèses et travaux permettant de réconcilier les termes en proposant un nouveau concept – celui d'élites – empêchant de s'enfermer dans des groupes connotés comme « patriciat » et « hommes nouveaux » qui ne renvoient pas forcément aux mêmes réalités.

4- Les « élites » : adoption du concept

Il faut attendre 1996 pour que le terme d'élites soit consacré dans le 27^e congrès de la SHMES, qui se tient à Rome, et qui a pour objet d'étude *Les élites urbaines au Moyen Âge*⁴¹. Ce congrès permet de montrer que le terme d'élite est le plus commode et utile aux historiens. L'introduction de Claude Gauvard⁴² définit le concept d'élites, et permet à l'historiographie française de se réconcilier avec la terminologie sur l'étude des franges supérieures de la société médiévale, en adoptant un concept large et mobile, ainsi que de nouvelles méthodologies de recherche. « Les élites doivent rassembler idéalement : la naissance, la richesse et le savoir pour exercer une domination » ; cependant : « la naissance, la richesse et le savoir ne suffisent pas à définir les élites », et « la conjoncture de tous les domaines n'existe pas ». En définissant les élites de la sorte, Claude Gauvard et tous les historiens associés au congrès livrent aux chercheurs un terme pratique, puisqu'il « n'encombre pas l'imaginaire des historiens » comme le reprochait Derville au sujet du patriciat. Les élites sont la frange supérieure de la société, quel que soit leur rang. Il permet d'étudier les groupes dominants de la société, quels qu'ils soient, avec une certaine plasticité et hétérogénéité. Le concept induit des hiérarchies multiples, des liens autant horizontaux que verticaux qui encourage les historiens à l'étude des réseaux.

Dans son intervention, Elisabeth Crouzet-Pavan⁴³ revient sur les débats autour du terme de patriciat et permet – pensons-nous – de dépasser ces oppositions entre « pro et anti » patriciens et de concilier les différents points de vues. Dans un premier temps, la synthèse historiographique d'Elisabeth Crouzet-Pavan souligne que si les patriciens sont peut-être une réalité sociale au XII^e et XIII^e siècles composé d'« un amalgame entre vieux lignages ministériels et enrichis de plus ou moins fraîche date », « toutes les lignées du patriciat n'ont pas également accès aux organes

41 SOCIÉTÉ DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DE (dir.), *Les élites urbaines au Moyen âge*, op. cit.

42 *Ibid.*, p. 4-5.

43 *Ibid.*, p. 6-22.

dirigeants de la cité. La charge politique apporte un surcroît de notabilité et sanctionne l'intégration au plus honorable du cercle oligarchique. Mais, d'abord, compte la richesse ». Le groupe défini comme celui des patriciens n'était pas le seul à avoir accès aux charges politiques, ils ne détenaient pas, comme l'affirmait Pirenne, le monopole du pouvoir. Lestocquoy l'avait déjà indiqué, une chevalerie urbaine détient dans certaines villes – au moins en partie – le pouvoir municipal. C'est le cas aussi pour le Languedoc, à Nîmes et Narbonne où la noblesse urbaine et les plus riches citoyens se partagent le pouvoir.⁴⁴ Suivant ce fil conducteur de l'argent, il induit la possibilité de circulation des élites et de renouvellement des lignages dominants les centres urbains. L'historienne contredit vivement la position pirenienne concernant les conditions d'accès au pouvoir et au contexte de ce renouvellement des élites. Comme nous l'avons dit, Pirenne considérait que l'effacement des lignages nobles et l'ascension d'hommes nouveaux étaient principalement due à un choc, des conflits et crises majeures. Or, dans la majorité des cas, les anciennes élites se sont liées aux nouvelles, et ont précipité le partage du pouvoir politique et économique « sans engendrer de clivages et surtout de violences »⁴⁵.

Bien loin des affrontements, l'étude des sources semble montrer une classe dirigeante toujours unie, et bien loin des divisions précédemment citées. Pour pouvoir dépasser ces oppositions, l'historienne propose en plus de l'étude sur les fortunes, de s'appuyer sur la sociologie et les travaux de Bourdieu pour montrer que quelque soit le nom qu'on leur prête, les élites se défissent surtout par la distinction élitare. Pour ce faire, elle propose de traquer les signes de distinctions que les historiens peuvent interpréter comme la mode vestimentaire, les manières de se loger, de manger, et autres *habitus*.

Jacques Le Goff conclut le congrès en donnant des pistes de recherches, mais aussi en insistant sur la méthodologie à suivre. L'apport de la méthodologie *protopopographique* est selon l'historien la méthode la plus pertinente pour traquer les élites, même si elle présente des limites. Il appelle en outre à étudier les élites en toutes régions. Pour cela, il considère que l'objet d'étude que représentent les élites permet de réunir les sciences sociales pour travailler ensemble sur un sujet prometteur. Il en appelle aux linguistes pour permettre aux historiens d'établir des glossaires pour saisir le champ sémantique des élites. Il en appelle aussi aux géographes, pour établir des atlas historiques en partenariat avec les historiens pour saisir les élites en tout lieu. Enfin – et peut être surtout – il appelle au rapprochement des historiens et sociologues pour comprendre les mécanismes internes évoqués par Elisabeth Crouzet-Pavan. Les problématiques soulevées

44 J. CAILLE, « Le consulat de Narbonne, problème des origines », in : Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, *Les origines des libertés urbaines: actes du XVI^e Congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur*, Rouen, 7-8 juin 1985, Mont-Saint-Aignan, France, Publications de l'Université de Rouen, impr. 1990.

45 SOCIÉTÉ DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DE (dir.), *Les élites urbaines au Moyen âge*, *op. cit.*, p. 11.

permettent d'ouvrir la voie à d'autres chercheurs qui peuvent maintenant s'appuyer sur un concept fort : celui d'élites, tout en sortant du cadre strictement urbain.

B) Des élites urbaines aux élites rurales

Jusqu'alors, le concept d'élites semblait lié uniquement à l'étude des sociétés urbaines. La première décennie du XXI^e siècle correspond à l'adoption du nouveau concept d'élites par les ruralistes. Deux programmes de recherches ont permis d'élargir les travaux sur les élites au cadre des campagnes, des villages et des bourgs. Le premier programme, *Les Élités Rurales dans l'Europe médiévale et moderne*⁴⁶ est dirigé par François Menant et Jean-Pierre Jessenne. Il se tient à l'occasion des 27^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, les 9,10 et 11 septembre 2005. Le deuxième programme – s'inscrivant dans la continuation du premier – concerne les *Élités rurales méditerranéennes au Moyen Âge*⁴⁷. Les recherches sont menées par Laurent Feller, Michel Kaplan et Christophe Picard dans deux séminaires tenus en 2008 et 2009 à la Sorbonne ainsi qu'à l'École française de Rome. Nous allons synthétiser les principaux apports de ces programmes dans les lignes qui suivent.

1- Les Élités Rurales dans l'Europe médiévale et moderne

- Traquer les élites rurales

François Menant et Jean-Pierre Jessenne organisent leur programme de recherche avec le souhait de s'inscrire dans le courant historiographique qui est alors porteur à l'époque, celui des élites. Leur but est de continuer le travail initié en 1996 sur les élites urbaines, tout en essayant de transférer les problématiques et le concept d'élites à la sphère rurale. Ils s'appuient aussi en grande partie sur les travaux de Régine le Jan sur le haut Moyen Âge⁴⁸ qui permettent d'étudier toutes les caractéristiques des élites, nous y reviendrons. En outre, ils justifient leurs recherches par le fait que la notion d'élite rurale n'a jamais été utilisée par les historiens du Moyen Âge, c'est donc une

46 François MENANT et Jean-Pierre JESSENNE (dir.), *Les élites rurales: Dans l'Europe médiévale et moderne*, Presses universitaires du Midi, 2007.

47 Laurent FELLER, Michel KAPLAN et Christophe PICARD, *Élités rurales méditerranéennes au Moyen Âge*, Rome, Italie, École française de Rome, 2013.

48 Programme de recherche « Les élites dans le haut Moyen Âge » dirigé par Régine le Jan de 2003 à 2009 et sur lequel nous revenons en détail dans la partie suivante.

première tentative d'adaptation de ce nouveau concept à leur sphère. L'ambition est clairement énoncée dès l'introduction : « construire une catégorie sociale » capable de convenir aux réalités des espaces étudiés. Les historiens déplorent que l'historiographie se soit souvent contenté de présenter la société rurale comme un face-à-face entre seigneurs et paysans. Les sources sont en partie responsables de ce contre-sens. Pourtant, des travaux d'illustres historiens ont prouvé l'existence d'intermédiaire dans le cadre féodal, entre paysans et seigneurs. On trouve des ministériaux⁴⁹ aux pouvoirs considérables ainsi que des gros alleutiers⁵⁰. Marc Bloch mettait aussi en exergue le rôle des sergents pour la région francilienne⁵¹. A partir des derniers siècles du Moyen Âge, les auteurs soulignent le rôle majeur des nouvelles sources à disposition des chercheurs, notamment fiscales, qui permettent de sortir du cadre purement féodal qui pouvait donner l'illusion d'une société composée uniquement de seigneurs et paysans.

- Définitions, problématiques et méthodes :

En reprenant les définitions qui avaient été énoncées au cours des précédentes rencontres sur les élites, ils les considèrent dans leur plasticité. « Une minorité qui dirige, qui concentre les richesses le prestige, qui englobe tous ceux qui jouissent d'une position sociale élevée, qui passe non seulement par la détention d'une fortune, d'un pouvoir et d'un savoir, mais aussi – et surtout par la reconnaissance d'autrui »⁵². Sont concernés par conséquent les agriculteurs aisés, les petits notables, marchands, notaires, officiers seigneuriaux bouchers ou aubergistes. La commodité de cette expression est justement son ouverture, ce qui permet selon les deux historiens de mener des études comparatives à travers l'espace et le temps. Il peut être surprenant de constater que les deux historiens soulignent la forte ressemblance entre ces élites rurales et la petite aristocratie, mais décident tout de même de laisser ces derniers de côté. Le critère le plus déterminant d'appartenance à l'élite est la richesse, c'est celui qui permet de se maintenir à la tête de la communauté. L'objectif est aussi de montrer par le biais des contributions au programme de recherche, la conversion de ce capital économique en un capital culturel dans la deuxième génération, qui vise à légitimer l'ascension sociale. Jessenne et Menant insistent ici sur le rôle de la littératie, de l'école et des

49 Georges DUBY, « La société aux XIe et XIIe siècles dans la région mâconnaise » Thèse de doctorat, Paris, France, 1952.

50 Pierre TOUBERT, *Les structures du Latium médiéval: le Latium méridional et la Sabine du IXe siècle à la fin du XIIIe siècle*, Rome, Italie, École française de Rome, 1973.

51 Marc BLOCH. « Un problème d'histoire comparée : la ministerialité en France et en Allemagne » (1928), in., *Mélanges historiques*, Paris, I, 1953, p. 503-528.

52 F. MENANT et J.-P. JESSENNE (dir.), *Les élites rurales*, op. cit, p. 8.

universités.

Les deux historiens s'inscrivent dans la continuité des travaux d'Henri Mendras⁵³ qui inspire en grande partie les problématiques et les recherches de ces journées d'étude. En outre, un des points majeurs du colloque est d'affirmer les connexions multiples qui nouent la campagne et les villes. Le concept de « société englobante » et « société englobée »⁵⁴ présente les campagnes comme étant un milieu englobé, mais non pas coupé du monde. En découle les questions de réseaux, qui interrogent justement les liens entre les élites rurales et le monde extérieur, celui des autres bourgs et de la ville. Menant et Jessenne reprennent ici la définition de Mendras : celle qui considérerait les élites rurales comme étant des intermédiaires entre cette société locale et englobante. Le rôle des intermédiaires, les élites rurales, est justement de faire le lien entre ces différents mondes. Une notion particulièrement intéressante est abordée dans le programme, bien que les auteurs regrettent qu'elle n'ait pas été assez approfondie. Il s'agit de réfléchir, toujours à partir des idées de Mendras, sur les notions d'« en groupe » et « hors groupe »⁵⁵ pour étudier les contours des hiérarchies des élites rurales. Cette comparaison est pratique pour différencier les élites originaires du village comme le notaire, et par exemple les officiers princiers ou royaux venant s'intégrer à l'élite locale tout en étant « hors groupe ». Cette notion peut permettre d'étudier les rapports, liens et éventuelles rivalités et concurrence entre élites. En fin de compte, grâce aux *Élites Rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, on conclut que c'est véritablement ce statut d'intermédiaire entre d'une part : ville et campagne ; et de l'autre : communauté villageoise et pouvoir seigneurial, qui les différencie des élites urbaines. En effet, ce rôle d'intermédiaire semble moins présent chez les élites urbaines, bien qu'au final, il y ait plus de ressemblances entre élites urbaines et rurales dans leurs caractéristiques, que de réelles différences.

2- Élites rurales méditerranéennes au Moyen Âge

- Cadre et enjeux

Publiées en 2012 dans les mélanges de l'École française de Rome, les *Élites rurales méditerranéennes* est issu de deux séminaires de 2008 et 2009 tenus respectivement à la Sorbonne et à l'École française de Rome. Le programme de recherche se veut comme une prolongation directe

⁵³ Henri MENDRAS, *Sociétés paysannes: éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, France, Armand Colin, 1976.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ F. MENANT et J.-P. JESSENNE (dir.), *Les élites rurales*, op. cit., p. 325-326.

des *Élites Rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, tout en recentrant sur la période médiévale autour du bassin méditerranéen. Encore une fois, les définitions des *élites urbaines au Moyen Âge* et des travaux de Régine Le Jan sont adoptées. Laurent Feller, Michel Kaplan et Christophe Picard y joignent évidemment les conclusions des travaux de leurs collègues Jesenne et Menant. Un des objectifs premiers de la rencontre est de mettre en avant ce rôle d'intermédiaire et de médiateur des élites rurales, selon la définition d'Henri Mendras. Les auteurs étendent à la sphère méditerranéenne, y compris dans certaines mesures byzantine⁵⁶ et musulmane⁵⁷, les conclusions qui font du monde rural un monde ouvert aux circuits commerciaux et de communication où l'on voit se dessiner un groupe de privilégiés, placé au-dessus de la communauté et qui contribue à les contrôler. Dans les contributions, l'accent est mis sur l'usage de la documentation pragmatique, fiscale et administrative comme caractéristique de la domination sociale⁵⁸ et permettant de s'inscrire dans les élites. Les auteurs insistent sur ce point qui selon eux n'a pas été assez approfondi. Enfin, une des ambitions du programme est aussi d'étudier la fluidité sociale qui pouvait exister entre élites rurales et élites urbaines, en soulignant la possibilité pour des élites rurales d'aller s'installer en ville pour y prospérer et intégrer les gouvernements urbains.

-Les origines des élites rurales : une question encore complexe

Répondant en partie aux problèmes soulevés par Jesenne et Menant, les auteurs reviennent sur les principales raisons qui rendent malaisée l'étude des élites rurales sur le temps long. C'est surtout l'étude des terminologies qui mène à se poser la question des origines des élites rurales : afin de traquer les mots dans les sources, puisque les élites rurales ne se définissaient pas forcément par un statut ou un rang à part. Selon les auteurs, il ne faudrait pas totalement oublier l'importance des cadres agraires qui ont précédé l'arrivée romaine et qui ont pendant longtemps organisé la vie rurale⁵⁹. Ces cadres, importants aux yeux de Marc Bloch⁶⁰, ont formé les rapports sociaux des membres de la communauté. La mutation de l'an 1000 est responsable de l'impossibilité pour les historiens d'étudier les continuités qui pourraient exister avec les cadres précédents, selon Feller, Kaplan et Picard. Il est donc difficile de considérer les lignages nobles comme étant des anciens

56 Michel KAPLAN, « Les élites rurales byzantines: Historiographie et sources », in L. FELLER, M. KAPLAN et C. PICARD, *Élites rurales méditerranéennes au Moyen Âge*, op. cit., p. 30-58.

57 Christophe PICARD, « Les élites rurales du monde musulman méditerranéen, Les enjeux historiographiques » in *Ibid.*, p. 59-80.

58 *Ibid.*, p. 10.

59 *Ibid.*, p. 15.

60 Marc BLOCH, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, France, Les Belles lettres, 1931

L'historien soulignait dans son ouvrage l'importance de « cette préhistoire rurale » pour comprendre les cadres qui structuraient la société.

chefs de villages qui ont précédé la féodalisation. La toile de fond, les premières analyses après le tournant de l'an 1000 repose sur l'étude des liens féodaux, à questionner l'organisation de la seigneurie et de ses institutions, ainsi que sur la propriété foncière pour comprendre comment émergent les élites des communautés villageoises. Les auteurs rappellent ainsi que des distinctions s'opéraient déjà entre les paysans, et qu'il faut se méfier de la terminologie parfois trompeuse. Comme le disait Pierre Bonnassie, « il était des tenanciers plus riches que bien des alleutiers »⁶¹. Comme dans l'introduction de Menant et Jessenne, les auteurs affirment qu'étudier l'origine des fortunes est très compliqué avant le XIII^e siècle. L'accès à l'élite rurale semble à cette époque surtout marqué par les propriétés foncières selon eux, puis, des nouvelles activités comme l'artisanat, le prêt d'argent et les échanges marchands deviennent de nouvelles manières d'intégrer l'élite rurale.

Ainsi, peut-être davantage que chez Menant et Jessenne, l'accent est mis ici sur l'artisanat et la production primaire comme manière d'accéder à l'élite. Cependant, ils nuancent leurs propos : l'artisanat pratiqué indépendamment de toute autre activité ne semble pas permettre une réelle ascension sociale. Ils insistent sur le rôle « d'une spirale vertueuse entre activités productrices et d'autres activités (...) comme le crédit »⁶² pour accéder à l'élite rurale. Nous verrons que Catherine Verna le démontre pour la vallée du Vallespir⁶³. Le crédit semble détenir une place importante dans le processus d'accession à l'élite rurale, et les contributions tendent à montrer qu'il se présente sous forme de crédit à la consommation, l'anticipation de denrées, le règlement de tailles et redevances.

Le programme de recherche n'est pas particulièrement novateur dans ses problématiques et ses concepts. D'ailleurs, il n'en a pas l'ambition. Le principal atout de ces contributions est de prolonger les questions que se posent les historiens depuis 1996 et surtout – dans ce cas – de 2005. Cela permet à de nouveaux chercheurs de présenter leurs travaux sur le domaine méditerranéen, toujours sous le prisme des élites rurales. Au détour des contributions, on découvre de nombreuses méthodologies, passant par les mathématiques pour l'étude des réseaux⁶⁴, à l'étude des élites par le biais des sources fiscales⁶⁵. Si certaines méthodes ont été remises en question, d'autres sont autant d'inspirations voire de modèles pour le jeune chercheur qui peut avoir un panorama plus large des élites sur différents territoires, et surtout la manière de les saisir. Si ces deux programmes d'études

61 Pierre BONNASSIE, « La Catalogne du milieu du Xe à la fin du XI^e siècle: croissance et mutations d'une société », Thèse de doctorat, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1973

62 L. FELLER, M. KAPLAN et C. PICARD, *Élites rurales méditerranéennes au Moyen Âge*, op. cit., p. 21.

63 C. VERNA, *L'industrie au village*, op. cit.

64 Florent HAUTEFEUILLE et Bertrand JOUVE, « La définition des élites rurales (XIII^e-XV^e siècle) au carrefour des approches historiques, archéologiques, mathématiques », in L. FELLER, M. KAPLAN et C. PICARD, *Élites rurales méditerranéennes au Moyen Âge*, op. cit., p. 180-203.

65 Olivier MERY, « Evolution des fortunes et mobilité sociale à Reillanne en Haute-Provence (fin XIV^e début XV^e siècle) », in *Ibid.*, p. 282-306.

sont particulièrement pertinents à aborder dans le cadre de notre sujet, d'autres historiens ont eux aussi, au tournant des années 1990 et 2000, sus investir ce nouveau concept à travers d'autres caractéristiques des élites – nous avons vu quelles étaient nombreuses – et à travers d'autres périodes.

C) Les élites dans leur diversité

1- Les Élites durant le haut Moyen Âge

L'historiographie sur les élites ne se résume pas aux divisions entre élites urbaines et rurales. Nous pensons avoir suffisamment montré le caractère composite de ces élites, la plasticité du terme qui permet d'unifier l'ensemble des personnes qui sont en position de pouvoir quelque soit leur rang. Une historienne a particulièrement contribué à démontrer ce caractère composite et la multitude de facteurs qui permettent de faire partie de l'élite. Nous l'avons citée à de nombreuses reprises, il s'agit de Régine le Jan, et de son programme de recherche international axé sur *Les Élites dans le haut Moyen Âge*.⁶⁶ De 2003 à 2009, l'historienne réunit autour d'elle des chercheurs d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne et de France afin d'étudier le phénomène des élites pré-féodales dans une visée comparatiste à l'échelle de l'Europe. Cette ambition n'est en réalité que la prolongation de la publication en 1998 des actes du colloque sur *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne*⁶⁷, où l'historienne posait déjà les jalons d'une étude sur les élites dans le cadre impérial carolingien. Entre 2003 et 2009, sept travaux collectifs virent le jour : chacun concernant un aspect différent des élites. La première rencontre organisée en 2003 aboutit à une publication concernant l'historiographie des élites⁶⁸. Passage obligatoire, il introduit le concept d'élites et la volonté de Régine le Jan d'utiliser les travaux de Vilfredo Pareto et même plus largement la sociologie pour pouvoir l'appliquer aux sources du haut Moyen Âge. Le groupe de chercheurs européens s'affaire alors à présenter l'historiographie des élites du haut Moyen Âge, avant l'usage du terme d'élite. Les diverses contributions du programme montrent la volonté des organisateurs d'étendre le concept à différents domaines. L'historiographie de l'élite politique, la

66 Pour un article de synthèse des résultats du programme François BOUGARD, Geneviève BÜHRER-THIERRY et Régine Le JAN, « Les élites du haut Moyen Âge », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 68e année-4, 2013, p. 1079-1112.

67 Régine Le JAN, *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne: début IXe siècle aux environs de 920*, Villeneuve d'Ascq, France, Centre d'Histoire l'Europe du Nord-Ouest, Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 1998.

68 Régine Le JAN et Geneviève BÜHRER-THIERRY (dir.), *L'historiographie des élites du haut Moyen Âge*, 2004 : <https://archive-2007-2013.lamop.fr/elites/index.html>

noblesse allemande, les élites féminines ou ecclésiastiques sont présentées. Tâche ardue que de composer ces synthèses historiographiques alors que le concept est neuf. Un travail d'érudit, long et minutieux qui cherche à savoir quels travaux peuvent entrer dans la définition que le programme se fait de l'élite. En outre, quand l'usage du terme apparaît, il concerne souvent uniquement l'élite politique constate Philippe Depreux.⁶⁹

Les autres rencontres abordent autant des questions sociologiques⁷⁰ que géographiques⁷¹, culturelles⁷² et économiques⁷³. La méthodologie employée par les différents participants du programme est différente des travaux cités précédemment. Si les *élites urbaines* et *élites rurales* avaient recours majoritairement à la prosopographie, la méthode n'est pas utilisée ici. Cela s'explique surtout par des sources qui ne permettent pas de le faire. Est privilégiée une méthodologie qui s'inspire de l'anthropologie et de la sociologie : principalement à travers les travaux de Pareto et de Bourdieu. Geneviève Bührer-Thierry souligne le cheminement insolite des colloques⁷⁴, qui traitent en premier les crises et renouvellements de l'élite, avant même de parler de la conception des élites et de leur perception qui ne sera traité que lors de la dernière rencontre. Ce cheminement est en fait lié à la spécificité de la définition d'élites qui permet une certaine souplesse. Les élites furent envisagées dans leur caractère frontalier, mais aussi dans leurs espaces. En s'intéressant aux espaces, les historiens ont pu comprendre le rôle des lieux de pouvoirs dans la symbolique de la domination. Les études se sont intéressées à la manière dont les élites ont pu modeler le territoire, celui-ci étant en fin de compte une construction sociale. Ces recherches sont particulièrement pertinentes, dans la mesure où elles permettent de comprendre de façon très concrète les interactions et le rayonnement des élites à échelle locale. Les questions de hiérarchies et de différenciations à l'échelle de l'élite sont abordées. Cette étude part du constat que les modèles traditionnels d'étude des hiérarchies ne sont pas applicables au haut Moyen Âge. Les auteurs examinent les mécanismes de la stratification sociale en fonction des statuts, des honneurs, de la

69 Philippe DEPREUX, « L'historiographie des élites politiques », in *Ibid*

70 Laurent FELLER et Régine LE JAN (dir.), *Les élites au haut Moyen Âge. Crises et renouvellements*, Turnhout, Brepols, 2006 ; François BOUGARD, Dominique IOGNA-PRAT et Régine LE JAN (dir.), *Hiérarchie et stratification sociale dans l'Occident médiéval (400-1100)*, Turnhout, Brepols, 2008 ; François BOUGARD, Hans-Werner GOETZ et Régine LE JAN (dir.), *Théorie et pratiques des élites au haut Moyen Âge. Conception, perception et réalisation sociale / Theorie und Praxis frühmittelalterlichen Eliten. Konzepte, Wahrnehmung und soziale Umsetzung*, Turnhout, Brepols, 2011.

71 Geneviève BÜHRER-THIERRY et Thomas LIENHARD (dir.), *Les élites aux frontières. Mobilité et hiérarchie dans le cadre de la mission*, 2006, <http://lamop.univ-paris1.fr/spip.php?article197> ; Philippe DEPREUX, François BOUGARD et Régine LE JAN (dir.), *Les élites et leurs espaces. Mobilité, rayonnement, domination (du VIe au XIe siècle)*, Turnhout, Brepols, 2007

72 François BOUGARD, Régine LE JAN, Rosamond MCKITTERICK (dir.), *La culture du haut Moyen Âge: une question d'élites ?*, Turnhout, Brepols, 2009.

73 Jean-Pierre DEVROEY, Laurent FELLER, Régine LE JAN, *Les élites et la richesse au haut Moyen Âge*, Turnhout, Belgique, Brepols, 2010.

74 F. BOUGARD, H.-W. GOETZ et R. LE JAN (dir.), *Théorie et pratiques des élites au Haut Moyen Âge. Conception, perception et réalisation sociale: Theorie und Praxis frühmittelalterlicher Eliten. Konzepte, Wahrnehmung und soziale Umsetzung*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 373-383.

richesse pour comprendre quels facteurs sont particulièrement pertinents dans la construction de la hiérarchie des sociétés du haut Moyen âge. Enfin, les thèmes de la culture et de la richesse comportent eux aussi leurs rencontres respectives. La culture permet d'aborder les problématiques liées à l'école, l'alphabétisation ainsi que la pratique de l'écrit. La richesse demeure, comme nous l'avons dit, le critère le plus perceptible d'appartenance à l'élite.

L'apport de ce programme de recherche est considérable pour les études sur les élites. Il permet de les saisir dans des cadres pré-féodaux, depuis la chute de l'empire romain d'Occident. Un des points essentiels du programme est son aspect résolument européen. Les principaux espaces étudiés correspondent à l'ancien territoire carolingien. Il permet de concevoir, grâce aux études comparatives, comment des mêmes phénomènes de domination sociale peuvent se former dans des territoires pourtant éloignés, mais dont l'appartenance à l'empire carolingien a pu constituer un socle transformant les hiérarchies de la société.

Une des conclusions majeures du programme est d'affirmer que l'histoire des élites est avant tout une histoire de connexions. Ces connexions et réseaux représentent un des facteurs d'amélioration ou de conservation de la position dans la société non-négligeable. Selon Geneviève Bührer-Thierry, c'est « l'étendue et la profondeur de ces réseaux qui permet peut-être de différencier les élites entre elles. »⁷⁵

2- Élités politiques et administratives : réflexions autour de la construction de l'État moderne

Il est nécessaire de souligner l'apport d'autres travaux qui ont largement influencé méthodologiquement les recherches sur les élites. Ces programmes de recherches ont permis de mettre en évidence des élites politiques et administratives, les fondateurs de la fonction publique, qui sont nés avec la construction des l'État moderne⁷⁶.

Deux programmes de recherches du CNRS à l'échelle européenne se sont intéressés à la genèse de l'État moderne. De 1984 à 1993, Jean-Philippe Genêt fut chargé de mener le programme dans la sphère française. Le fruit de ces longues années de travail a permis à l'historien de publier en 2003 un ouvrage synthétisant les précédents travaux⁷⁷, et centré sur un État qui amorce sa modernisation dès le XIII^e siècle : l'Angleterre. L'enjeu est de comprendre comment s'est formé en

⁷⁵ *Ibid.*, p. 383.

⁷⁶ Jean-Philippe GENÊT, « La genèse de l'État moderne », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 118-1, 1997, p. 3-18.

⁷⁷ Jean-Philippe GENÊT, *La genèse de l'État moderne: culture et société politique en Angleterre*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2003.

Europe une culture et une société politique. Il faut donc traquer dans les sources les mots qui montrent, entre le XIII^e siècle et le XIV^e siècle, l'affirmation du pouvoir de l'État. Le 29^e congrès de la SHMES tenu à Pau en mai 1998 est organisé par la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public. Il débouche sur la publication des *Serviteurs de l'État au Moyen Âge*⁷⁸. Philippe Contamine et ses collègues s'appuient sur le programme de recherche sur l'État moderne pour questionner uniquement le rôle des serviteurs de l'État au Moyen Âge. Le congrès de 1998 démontre que l'État, c'est avant tout des hommes qui le font fonctionner : des bureaucrates, des juristes, jusqu'au scribe. Au départ, l'administration royale n'est pas un corps unifié et professionnel, les historiens montrent le cheminement qui débute par la chancellerie de la cour des princes et des rois, souvent assumé par les clercs, jusqu'à la lente professionnalisation de l'administration. La méthode majeure pour étudier les évolutions de la société politique repose sur la prosopographie. Elle permet de montrer comment les serviteurs de l'État contribuèrent par leur dynamique de groupe à créer l'État. Deux critères prévalent alors : les compétences, et la fidélité⁷⁹. Être le plus compétent dans son domaine n'est-il pas une des caractéristiques des élites ? Les serviteurs de l'État et particulièrement dans l'administration ont pour caractéristique commune d'avoir presque tous été à l'école et à l'université. Ce sont des hommes qui exercent une domination culturelle et intellectuelle : une des caractéristiques d'appartenance à l'élite. Genêt établit quant à lui une sociographie de l'état, une description systématique et une histoire sociale des institutions. Est-ce qu'en signant un contrat, on peut être propulsé dans un groupe élitair ? Les serviteurs et officiers royaux avaient-ils une place dans le dialogue politique ? Telles sont les questions que se posent les historiens associés à ces recherches.

Les travaux de Genêt, de Contamine et de leurs collègues sont transversaux, puisqu'ils permettent d'étudier les élites « hors groupe » de Mendras, les officiers et châtelains royaux qui venaient s'installer dans les villes ou dans les bourgs. Ils permettent en outre de scruter les élites administratives autant à la campagne que dans les zones urbaines puisque l'État est progressivement présent par le biais de ses fonctionnaires sur l'ensemble du territoire. Le service de l'État peut être vu comme un ascenseur social. Les officiers, légistes et gens de finances commencent peu à peu à se considérer comme étant serviteurs de l'État, par leur service au roi. Ils se prétendent comme « une parcelle du corps du roi »⁸⁰. Jean Philippe Genêt met en exergue la création d'un discours politique qui fait progressivement de ces serviteurs de l'État des « honorables hommes », une noblesse de cœur, comme Bernard Chevalier l'avait explicité dans sa thèse. Ces études permettent

78 SOCIÉTÉ DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC (dir.), *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge: XXIXe Congrès de la S.H.M.E.S. (Pau, mai 1998)*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1999.

79 *Ibid.*, p. 5.

80 *Ibid.*, p. 256.

de comprendre comment la petite noblesse a pu faire face aux crises du XIV^e siècles, en se renouvelant par le biais des offices royaux et dans l'administration. On les retrouve à la chambre des comptes, au parlement. Les marmousets de Charles V en sont un des exemples les plus fameux. Le service de l'État anoblit aussi. Les notaires au service du roi, de scribes et autres sergents sont anoblis au cours des XIV^e et XV^e siècles. Raymond Ysalguier n'avait-il pas accédé à la noblesse en devenant commissaire et receveur royal de Philippe-le-Bel ?

3- Distinction et marqueurs sociaux : approche sociologique

Le concept d'élite nous vient de la sociologie, nous l'avons vu. À partir des années 2010, l'historiographie a délaissé peu à peu la méthodologie prosopographique pour se pencher de nouveau sur les grands concepts sociologiques qui caractérisent la distinction, la supériorité et les marqueurs sociaux. Les historiens partent – de nouveau – sur la trace des mots et du langage pour déchiffrer les codes de la hiérarchie sociale. Cette historiographie ne souhaite pas étudier ces mécanismes uniquement par le prisme des élites, pourtant, force est de constater que les individus que nous considérons comme membres de l'élite sont ceux qui sont le plus souvent mis en avant par les différentes contributions.

En 2007, un des premiers ouvrages que nous incluons dans cette historiographie est dirigé par Laurence Jean-Marie et aborde la difficile notion de *La notabilité urbaine*⁸¹. Ouvrage collectif, les historiens tentent de démontrer que le terme de notabilité est davantage commode pour définir une partie de la société qui ne regroupe pas toutes les caractéristiques des élites. En outre, les notables sont ceux qui jouissent d'une renommée importante, alors qu'ils ne disposent pas forcément d'une richesse ou d'un capital culturel ou politique important. Les notables pouvaient être des individus reconnus comme étant de bons ouvriers, ou des gens de confiance qui accumulent des marqueurs de distinction. Aussi, les auteurs se demandent si ce terme n'est pas plus pratique pour définir les hommes qualifiés de bourgeois par l'historiographie, mais dont aucune source n'apporte de preuve de leur appartenance à cette catégorie bourgeoise. Les travaux se concentrent donc uniquement sur les dénominations des citoyens, et ce qu'elles impliquent en terme de renommée et de distinction.

Trois ans après, Laurence Jean-Marie accompagné de Christophe Maneuvrier publient *Distinction et supériorité sociale (Moyen Âge et époque moderne)*⁸². La publication fait suite au

81 Laurence JEAN-MARIE, *La notabilité urbaine Xe-XVIIIe siècles: actes de la Table ronde organisée à la MRSB, 20 et 21 janvier 2006*, Caen, France, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2007.

82 Laurence JEAN-MARIE, Christophe MANEUVRIER, *Distinction et supériorité sociale, Moyen Âge et époque moderne*, Caen, France, Publications du CRAHM, 2010.

colloque du même nom tenu en 2007 au centre culturel international de Cerisy. Le but du programme est d'étudier, comme son nom l'indique, les processus de distinction et de supériorité dans la société médiévale. Les auteurs tiennent à ne pas concentrer leurs recherches sur les élites, déclarant que le phénomène est visible sur l'ensemble de la société et non pas seulement sur les élites. Peut-être ont-ils raison ? Cependant, Laurence Jean-Marie semble vouloir dépasser encore une fois le concept d'élites, et ne semble pas y attacher beaucoup d'importance. Comme dans le précédent ouvrage concernant les notables, l'étude de la distinction et de la supériorité sociale se fait par la recherche des mots.

Véronique Lamazou-Duplan⁸³ démontre qu'à travers les différences sémantiques qui servent à marquer l'identité des élites, un consensus est trouvé dans l'identité urbaine, un mode de vie commun et des pratiques communes, notamment dans l'usage des noms ou la fréquentation des mêmes lieux, ce qui permet d'unifier ces élites, qu'elles soient issues de l'aristocratie urbaine ou du milieu de la finance et des affaires. L'historienne souligne d'ailleurs que la fameuse notabilité est davantage caractérisée par les épithètes d'honneurs – qui peuvent être accumulés – et qui sont les véritables marqueurs de distinction sociale. Claire Haquet étudie quant à elle la distinction entre bourgeois et marchands à Rouen sous le règne de Charles VI⁸⁴. Partant de la constatation que les termes de bourgeois et marchands semblait représenter les élites à Rouen, l'historienne tente de savoir si les termes utilisés induisent une distinction ou supériorité sociale. Elle en conclut que les distinctions sont souvent fondées sur l'impalpable, la notabilité, les épithètes de « bon marchand », marchand « à recommandé » ou « notable » bourgeois établissant une reconnaissance de la communauté. Ces contributions permettent de montrer que notables et élites ne sont pas des termes concurrents, mais qu'ils ne regroupent pas la même chose. Comme nous l'avons dit, les notables sont les individus dont la renommée est la plus importante, les individus qui se distinguaient de la masse. Certes, c'est un facteur important dans l'appartenance à l'élite, mais il ne suffit pas d'être connu et reconnu pour en faire partie.

Jean-Philippe Gênet, décidément très productif en la matière, dirige à partir de 2010 un nouveau programme de recherche financé par l'Union Européenne, *Signs ans States*. Ce programme débouche sur la collection *Le pouvoir symbolique en Occident (1300-1640)* et regroupe principalement des chercheurs affiliés à l'École française de Rome et du LAMOP. L'objectif premier du programme est de construire une sémiologie de l'État autour des rituels, connotations, langages, vérités, valeurs et actions implicites⁸⁵. Les historiens et sociologues associés au

83 Véronique LAMAZOU-DUPLAN, « Se distinguer à Toulouse: supériorité sociale et fabrique de l'urbainité », in *Ibid.*, p. 221-240.

84 Claire Haquet, « Bourgeois et marchands de Rouen sous le règne de Charles VI », in *Ibid.*, p. 241-250.

85 J.-P. GENET, E. I. MINEO, CONSEIL EUROPÉEN DE LA RECHERCHE et ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, *Marquer la prééminence sociale, op. cit.*, p. 9.

programme cherchent à montrer que le langage qui se dévoile à travers les sources est un système de signes particulièrement révélateur des processus de distinctions. Ce programme a pour ambition de traquer les systèmes de la communication politique dans tous les domaines : musicaux, architecturaux, liturgiques ou iconographiques. Les recherches sur l'État moderne ont permis de mettre en exergue une société politique, provenant à la fois de l'État, et sans qui l'État ne serait rien.

La présente collection étudie ici les moyens de communication qui ont permis de légitimer le développement de cet État moderne. Mais quel lien avec les élites ? Le sixième volume de la collection, *Marquer la prééminence sociale*⁸⁶, se définit comme une prolongation de l'ouvrage sur la *Distinction et supériorité sociale* de Laurence Jean-Marie. Les mêmes thèmes sont abordés avec de nouveaux chercheurs. Les thèses de Bourdieu constituent l'inspiration méthodologique principale des contributions⁸⁷, et le concept d'habitus se retrouve souvent au fil des pages. Les historiens et sociologues étudient la distinction des notaires parisiens aux XIV^e et XV^e siècle⁸⁸, ou l'expression de la notabilité des bourgeois parisiens⁸⁹. L'alimentation est aussi considérée comme un marqueur de distinction⁹⁰, comme la possession de manuscrits de luxes⁹¹. Les conclusions des travaux montrent en partie que si les marqueurs de hiérarchie sociale servent à être distingué, ils servent aussi à distinguer pour partager une identité commune, s'intégrer à une communauté. En outre, étudier la distinction et les marqueurs de supériorité sociale dans la société médiévale permet de comprendre comment les individus qui composaient ces sociétés ont su réinventer des marqueurs de distinctions lorsque les cadres hiérarchiques de la société étaient perturbés. L'apport majeur de cet ouvrage est d'étudier avec un œil et une méthodologie de sociologue, des cadres et une société maîtrisée par les historiens.

Comme nous venons de le voir, les questions des sociologues constituent les principaux axes de recherches qui animent la communauté historique dans le tournant des années 2010. A chaque génération, les historiens réinvestissent les mêmes méthodologies, tantôt via la prosopographie, tantôt en opérant un retour aux problématiques sociologiques. Bien qu'absolument pertinentes et primordiales pour la compréhension de la société, nous leur préférons une certaine historiographie récente qui réinvestit le champ des activités, des entreprises et de la biographie pour étudier les élites.

86 J.-P. GENET, E. I. MINEO, CONSEIL EUROPÉEN DE LA RECHERCHE et ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, *Marquer la prééminence sociale*, op. cit.

87 Telle est l'ambition avouée dans la préface réalisée par le sociologue Rémi Lenoir, « Noblesse et distinction dans l'oeuvre de Pierre Bourdieu », in *Ibid.*, p. 21-41.

88 Julie CLAUSTRE, « La prééminence du notaire (Paris, XIV^e et XV^e siècles) », in *Ibid.*, p. 75-91.

89 Boris BOVE, « L'élite bourgeoise de Paris et l'expression de sa notabilité », in *Ibid.*, p. 95-115.

90 Bruno LAURIoux, « Distinction et alimentation à la fin du Moyen âge », in *Ibid.*, p. 323-347.

91 Emilie COTTEREAU-GABILLET, « Manuscrits de luxe et distinction sociale à la fin du Moyen âge », in *Ibid.*, p. 283-303.

4- Entreprises, industries et biographies

Catherine Verna renoue avec les études chères à Philippe Wolff, en s'intéressant aux activités professionnelles des membres des communautés médiévales. Dans *L'Industrie au Village*⁹², l'historienne centre son étude sur la vallée du Vallespir, et en particulier sur l'étude des entreprises et industries du bourg d'Arles-sur-Tech. Ces travaux nous intéressent au plus au point, dans la mesure où ils permettent d'étudier la diversité des activités menées par les élites au sein d'un bourg. L'objectif de l'auteur est double. Premièrement, elle tient à affirmer que l'industrie est bien un terme utilisable pour la période médiévale, et elle déplore que l'usage soit encore malaisé dans l'historiographie. Elle montre, grâce aux nombreuses moulins connectées aux forges de la vallée, mais aussi avec les grandes manufactures de tissu que l'activité à la campagne, loin de ce que l'on pouvait penser de la crise catalane, est fleurissante. En s'appuyant sur de nombreuses sources notariées et sur la comptabilité royale, elle met en évidence le parcours d'individus, de notables, qui sont les intermédiaires entre les villes de Perpignan, de Barcelone, et les bourgs de la vallée du Vallespir. L'intérêt de la méthodologie biographique, est d'approcher les spécificités des entreprises des campagnes. À travers cette méthode, il est possible de scruter les réseaux des entrepreneurs ruraux, les affaires, et de se rapprocher de la *microhistoria*⁹³. La vocation de cette méthodologie est aussi d'étudier la hiérarchie sociale et les marges de la notabilité, de l'élite, en lien avec la profession exercée par les entrepreneurs ruraux. Tout semble montrer que les entrepreneurs qui investissent dans l'industrie dans la vallée du Vallespir répondent à la définition que nous faisons des élites. Ils sont à la fois les intermédiaires avec le monde extérieur, et les intermédiaires avec les seigneurs du bourg.

Les bouchers investissent aussi dans l'industrie⁹⁴. On les retrouve dans les activités de sidérurgie, de métallurgie de l'argent, de tissage, de teinture et de traitement des cuirs. Le plus souvent, ils achètent des parts de société, surtout dans les teintureries et forges hydrauliques. Ils sont associés aux notaires, marchands et apothicaires qui eux aussi investissent massivement dans ses industries de fortes valeurs. Dans le dernier ouvrage qu'elle codirige avec Sandrine Victor, *Los Carniceros y sus oficios*, Catherine Verna revient sur le profil atypique de Pere Comelles, ce boucher rural qui se lance dans l'exploitation minière en compagnie d'un associé apothicaire et d'un autre boucher. Par les liquidités que lui procurent les affaires du fer, le boucher est le créancier d'une grande partie de l'aristocratie de la vallée. En 1440, il fait l'acquisition de la seigneurie de Saint-

92 C. VERNA, *L'industrie au village*, op. cit.

93 Catherine VERNA et Sandrine VICTOR, *Los carniceros y sus oficios (España-Francia, siglos XIII-XVI)*, Université de Valence, Espagne, 2020.

94 *Ibid.*, p. 254.

Marsal pour solder son prêt envers le vicomte de Périllos. Catherine Verna démontre que les bouchers, par leurs disponibilités financières en créances ou liquidités investissent dans l'industrie et contrôle le marché local jusqu'à Perpignan voire Barcelone. Ces hommes accèdent aux charges échevinales, quand ils ne deviennent pas eux même propriétaires de seigneuries, ils sont procureurs des seigneurs.

Les bouchers, comme les pareurs, cumulent de nombreuses caractéristiques, à savoir la richesse, le prestige, et parfois un savoir pratique qu'ils ont acquis pour mener leurs affaires. Nous pouvons les considérer comme faisant partie intégrante des élites rurales. Catherine Verna n'emploie pas le terme d'élite. Que ce soit dans *l'Industrie au Village* ou *Los Carniceros y sus oficios*, elle y préfère le terme de notable. Elle y souscrit cependant dans les *Élites rurales méditerranéennes au Moyen Âge*. Pour l'historienne, la notabilité des familles est en grande partie repérée à partir des responsabilités collectives qu'elles endossent au sein de la communauté, c'est-à-dire la détention d'une *baiula* rurale. Elle se détermine aussi par ses liens et relations avec la ville avec laquelle ils peuvent se lier par alliances matrimoniales, et enfin l'appartenance à la confrérie de saint Abdon et saint Sennen, véritable « club de notables »⁹⁵. Ce sont des critères de distinctions qui se superposent à l'appartenance à l'élite.

Les travaux de Catherine Verna nous permettent de saisir la formidable élasticité des élites rurales à travers l'étude des activités professionnelles liées au district industriel de la vallée du Vallespir. Groupe hétérogène, il peut s'agir des notaires, apothicaires, pareurs ou des bouchers. Ils tirent partie des ressources de leur environnement pour saisir les opportunités, et s'imposer comme membres les plus influents de la communauté. L'étude de cas de la vallée du Vallespir montre, une fois pour toutes, l'importance qu'il faut apporter à l'étude des bourgs pour mieux comprendre la société médiévale.

95 Catherine VERNA, « Élites rurales, industries et fortunes (Catalogne, Vallespir XIV^e-XV^e siècles) », in L. FELLER, M. KAPLAN et C. PICARD, *Élites rurales méditerranéennes au Moyen Âge*, op. cit, p. 314.

II) L'historiographie et le bourg médiéval

Le bourg semble être l'espace privilégié pour étudier les élites rurales. Cependant, il faut avant tout se mettre d'accord sur la définition même du bourg, sur ce qu'elle recouvre. Petite ville, gros village, hameau ? Ce sont les caractéristiques des agglomérations, leur statut, l'origine de leur fondation qu'il faut interroger. Si le terme de *burgus* est bien présent dans les sources médiévales, l'emploi du terme de bourg reste l'objet de nombreux débats dans l'historiographie française et européenne.

A) Comment définir le bourg ?

1- Du cadre juridique à l'importance économique

Le terme de bourg a intéressé les médiévistes assez tôt, et ils ont voulu étudier ce phénomène par ses caractéristiques juridiques. Les travaux les plus fameux sont ceux de Robert Latouche⁹⁶, l'élève de Pirenne ; et de Lucien Musset⁹⁷. Les deux historiens ruralistes observent la floraison du terme de *burgus* ou *burgum* dans les sources pour définir certaines agglomérations rurales. La première caractéristique du bourg serait son statut privilégié. « les hommes sont libres, les tenures moins lourdement chargées, la transmission des biens plus aisée »⁹⁸. Lucien Musset, en s'appuyant sur le cas normand, montre que l'étude des textes semble témoigner de la division en parts égales des bourgades⁹⁹. A l'origine, les habitants des bourgs détenaient donc des parcelles équivalentes. L'historien conclut d'ailleurs ses recherches en soulignant la relative fragilité de la définition du bourg qu'il propose, manquant encore quantitativement d'autres études pour affirmer ou infirmer ses recherches¹⁰⁰. Les bourgs semblaient être – quoi qu'il en soit – des agglomérations nouvelles, protégées et relativement libres. Ces agglomérations nouvelles, sont des intermédiaires entre la ville et le village paysan. Selon les deux auteurs, le bourg est une spécificité de l'Ouest français¹⁰¹. Méthodologiquement, les historiens définissent avant tout le bourg par son usage dans

96 Robert LATOUCHE, *Un aspect de la vie rurale dans le Maine au XI^e et au XII^e siècle: l'établissement des bourgs*, France, 1937.

97 Lucien MUSSET, « Peuplement en bourgade et bourgs ruraux en Normandie du Xe au XIII^e siècle », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 9-34, 1966, p. 177-208.

98 G. BOIS, *La grande dépression médiévale*, op. cit., p. 22.

99 Ce terme est utilisé par Lucien Musset conformément à l'usage des anciens juristes normands.

100 C'est ce qu'on retient surtout de sa conclusion L. MUSSET, « Peuplement en bourgade et bourgs ruraux en Normandie du Xe au XIII^e siècle », art. cit., p. 204-205.

101 André DEBORD, « Les bourgs castraux dans l'Ouest de la France », in CENTRE CULTUREL DE L'ABBAYE DE FLARAN,

les sources. Sont présentés comme bourgs toute sorte d'agglomération rurale, tantôt dans le plat pays, tantôt adossée à un château ou un monastère, nommées *burgus* dans les sources, et dont certaines caractéristiques d'un statut privilégié semblent attestées¹⁰². Le rôle économique et marchand semble secondaire pour ces historiens qui optent davantage pour les caractéristiques juridiques et terminologiques pour définir le bourg.

D'autres historiens ont mis en exergue les caractéristiques économiques liées à l'artisanat, et la place centrale des foires et marchés. Sans nommer les bourgs en tant que tel, la thèse de Philippe Wolff montre à quel point Toulouse est dépendant du réseau des « petites villes » et « gros villages » qui l'entoure pour exporter des productions artisanales, souvent au delà des frontières du royaume. Alors que traditionnellement, l'historiographie insistait sur l'importance des investissements d'urbains à la campagne, Philippe Wolff démontre l'importance des bourgs dans le développement économique de la capitale¹⁰³. Il y donc davantage une interdépendance des deux types d'agglomérations plutôt qu'une supériorité de la ville sur les espaces ruraux. Certains bourgs se spécialisent même dans certains domaines, comme l'industrie du drap pour répondre à la demande.

Georges Duby insistait lui aussi sur l'importance des « bourgades » dans l'économie et les échanges dans la société médiévale des XIV^e et XV^e siècles¹⁰⁴. Dans *l'Économie rurale et la vie des campagnes médiévales* publié en 1962, l'historien signalait les caractéristiques administratives de ces bourgades couplées à leur rôle dans la commercialisation des produits agricoles et de l'élevage. Les historiens devaient selon lui s'approprier les archives des bourgs pour mettre en évidence ces processus de la vie économique médiévale, et souligner l'importance de ces agglomérations encore peu étudiées.

2- La question du peuplement : villages neufs, bastides et castelnaux

Dans les années 1970, l'historiographie française s'intéresse particulièrement aux questions de peuplement des campagnes françaises qui suivit les phénomènes de défrichements. En 1975, *L'histoire de la France Rurale* sous la direction de Georges Duby et Armand Wallon, consacre un chapitre aux « nouveaux villages » où une réflexion sur le terme de bourg est rapidement amorcée¹⁰⁵. Les historiens présentent les différentes sortes d'agglomérations qui naissent à travers la

Châteaux et peuplements en Europe occidentale du X^e au XVIII^e, Valence-sur-Baïse, France, Centre culturel de l'Abbaye de Flaran, 1980, p. 45.

102 Georges DUBY, André CHÉDEVILLE, Jacques LE GOFF et Jacques ROSSIAUD, *Histoire de la France urbaine: des Carolingiens à la Renaissance*, Paris, France, Seuil, 1980, p. 59 et suiv.

103 C. VERNA, *L'industrie au village*, op. cit, p. 33.

104 Georges DUBY, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval: France, Angleterre, Empire, IX^e-XV^e siècles*, Paris, France, Aubier : Editions Montaigne, 1962, p. 253-265.

105 Georges DUBY, Armand WALLON, Georges BERTRAND, Hugues NEVEUX, Maurice AGULHON et Michel GERVAIS, *Histoire*

France après les défrichements. Souvent à l'origine d'une décision seigneuriale, ces agglomérations avaient vocation à attirer de nombreux habitants, elles jouissaient alors d'allègements de péages et de toutes sortes d'exemptions qui devaient encourager les contemporains à venir s'y installer. Dans l'ouest de la France, les villages neufs sont appelés bourgs. Guy Fourquin – qui rédige la partie qui nous intéresse¹⁰⁶ – souligne l'ambiguïté du terme de bourg. D'origine germanique, ce terme désigne au X^e siècle un espace fortifié dont les habitants se nomment bourgeois. Il réaffirme cependant que les bourgs définissent le mieux les villages neufs de l'ouest de la France, même les agglomérations dépourvues de château. On sent à quel point l'usage du terme est malaisé. Il énumère ensuite les différents usages locaux pour définir les villages neufs, tantôt sauvetés quand ces villages furent construits au XII^e siècle au moment des mouvements de paix de l'église, tantôt bastides au siècle suivant, et enfin villefranches caractérisées par leurs franchises. L'historien ne s'attarde pas sur les nombreuses caractéristiques qui peuvent différencier ces villages neufs. L'objectif n'est pas de les différencier d'ailleurs, mais de les rassembler dans une dynamique plus large de fondations de ces nouvelles agglomérations. Les termes variants pour définir ces agglomérations semblent chez Guy Fourquin témoigner avant-tout des spécificités locales. En outre, le terme de bourg n'est ici utilisé que dans sa spécificité pour définir les nouvelles agglomérations de l'ouest de la France, mais ne recouvre pas une définition à part entière qu'on puisse étendre à plus grande échelle.

Quatre ans après, se tiennent les premières journées internationales de l'histoire de Flaran¹⁰⁷. Sous la direction de Charles Higounet, les chercheurs rassemblés à Flaran mettent en évidence le rôle du château dans la formation ou « la création d'habitats, villages ou villes »¹⁰⁸. La grande majorité des contributions cherchent à définir avec plus de précisions les caractéristiques et les origines de ces villages nouveaux. Certaines contributions, comme celle d'André Debord¹⁰⁹, relève l'ambiguïté de définir certaines agglomérations de l'ouest de la France comme étant des bourgs. En effet, R. Latouche et L. Musset différenciaient des « bourgs castraux », construits autour d'un château ; et des « bourgs ruraux », implantés dans le plat pays et liés à la décadence de la réserve seigneuriale. Les chercheurs présents à Flaran sont encore prisonniers de cette conceptualisation du bourg qui s'appuie en grande partie sur la toponymie et les termes utilisés dans les sources pour définir les agglomérations. La contribution de Benoît Cursente¹¹⁰ permet de présenter les spécificités des castelnaux du midi de la France. Au terme de sa démonstration, l'historien affirme que le terme générique de castelneau correspond à ce que l'historiographie traditionnelle définit comme étant un

de la France rurale, Paris, France, Ed. du Seuil, 1975, p. 472-480.

106 *Ibid.*, chapitre 4 « Le temps de la croissance », p. 419-607.

107 CENTRE CULTUREL DE L'ABBAYE DE FLARAN, *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du Xe au XVIIIe*, op. cit.

108 *Ibid.*, p. 5-6.

109 *Ibid.*, p. 45-59.

110 *Ibid.*, p. 24-44.

bourg castral¹¹¹. Ces questions concernant la toponymie et les différences entre castrums, bourgs castraux et castelnaux se poursuivent en 1990 dans le Tome 102 des annales du midi : *Cadres de vie et société dans le midi médiéval, hommage à Charles Higounet*¹¹². L'ouvrage concentre des contributions d'amis et d'anciens élèves de l'historien décédé deux ans auparavant et s'inscrivent dans la continuité de ces travaux. Près d'un quart de l'ouvrage est consacré aux villages neufs : bastides, sauvetés, castelnaux et bourgs castraux. Les mêmes problématiques que celles qui animaient les chercheurs rassemblés à Flaran en 1975 rythment les contributions. André Debord revient sur la notion du bourg castral¹¹³ pour affirmer qu'il n'est pas systématiquement synonyme de castelnaux. Il est aussi différent du « castrum ». Le bourg castral est cependant toujours le chef-lieu d'une circonscription châtelaine. Le seigneur qui y réside possède les droits de ban il étend son autorité sur le plat-pays qui l'entoure, avec les nombreuses paroisses qui y sont liées. Le bourg castral domine sa campagne environnante. Le développement de l'agglomération est lié à une volonté politique, on y retrouve des organes judiciaires, économiques comme le marché et les foires, et parfois religieux avec la présence d'une collégiale ou d'un prieuré. Ayant une place intermédiaire, ces bourgs castraux ont pu devenir de véritables villes, ou rester de simples villages. Benoit Cursente revient lui aussi, 15 ans plus tard, sur ses recherches sur les castelnaux du Béarn¹¹⁴. Selon lui, en Gascogne comme dans le Béarn, un glissement sémantique s'opère entre le XI^e et XII^e siècle. Le *castrum* qui désignait jusque-là la forteresse uniquement, tend à désigner désormais le bourg castral unifié, c'est-à-dire la forteresse et l'habitat qui s'y est joint, qui se sont superposés. C'est la raison pour laquelle les contemporains auraient usé du terme de castelnaux, pour répondre à cette ambiguïté du terme de *castrum* qui ne collait plus aux réalités de l'agglomération.

À travers ce bref résumé des idées et recherches des historiens de l'école de Charles Higounet, on voit à quel point ces chercheurs s'appliquent à comprendre l'origine de fondation des agglomérations et leur lien avec le peuplement des campagnes. C'est avant tout une étude sur les terminologies, la toponymie, et une étude comparative des différentes formes de villages neufs qui apparaissent entre le XI^e et le XIII^e siècle. Pour le jeune chercheur, novice sur les questions que représentent la fondation des villages nouveaux, les débats et différences sémantiques pour définir les différentes formes d'agglomérations peuvent être particulièrement déroutantes. Si ces historiens trouvent un intérêt certain à différencier ces différents villages neufs et à comprendre l'origine de leur formation, peu se penchent sur les questions de sociétés, sur la stratification sociale de ces agglomérations et leur rôle économique et institutionnel.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 39.

¹¹² Pierre BONNASSIE et Jean-Bernard MARQUETTE, *Annales du Midi (Toulouse)*, ISSN 0003-4398. *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval*, Toulouse, France, Edouard Privat, 1990, vol. 102.

¹¹³ *Ibid.*, p. 55-63.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 73-85.

3- « Petites villes », « villes marchés » : les apports de l'historiographie anglaise et espagnole.

Ce sont les historiens anglais et espagnols qui ont été les plus productifs pour mettre en évidence le rôle économique des bourgs dans la société médiévale¹¹⁵. Entre les années 1980 et 1990, Robert Hilton souligne dans différentes publications le rôle de « petites villes » ou « villes de marché » qui mettent en relation les petits villages et hameaux de la campagne et les grandes villes.¹¹⁶ Les historiens catalans se sont aussi appuyés sur l'étude des bourgs pour comprendre l'organisation des campagnes médiévales. Les bourgs sont souvent appelés « petites villes » ou *vila*. L'historienne Mercè Aventin réutilise le concept de « ville marché » développé par Robert Hilton, et l'applique au domaine catalan pour montrer comment il permet d'organiser et structurer en profondeur la société rurale catalane¹¹⁷. Cette approche permet de sortir des débats dans lesquels l'historiographie française semble s'être enfermée concernant les bourgs, les villages neufs et l'origine de leur fondation. De facto, elle renvoie aux travaux de Philippe Wolff¹¹⁸ et de Georges Duby¹¹⁹, en montrant le rôle primordial de ces agglomérations dans le tissu économique médiéval. Il ne faudrait cependant pas résumer le rôle des bourgs à celui d'accueillir les foires et marchés.

B) Le bourg : un espace privilégié pour l'étude de la société médiévale

1- La floraison des bourgs

En 2000, Guy Bois revient sur le concept de bourg pour lui apporter une solide légitimation¹²⁰. Pour lui, l'historiographie ne s'est pas intéressée au processus d'urbanisation qui recomposa complètement le paysage des campagnes européennes. L'historien use même du terme de « révolution méconnue »¹²¹ pour parler de la floraison des bourgs qui accompagna la croissance économique et démographique. Robert Fossier avait proclamé la naissance du village médiéval au XI^e siècle¹²², pour Guy Bois, ce n'est qu'une « brillante idée fausse » qui cache l'émergence « bien réelle d'une unité de peuplement radicalement nouvelle », le bourg. L'auteur ne nie pas que les

115 C. VERNA, *L'industrie au village*, op. cit, p. 33-35.

116 G. BOIS, *La grande dépression médiévale*, op. cit, p. 23.

117 Mercè AVENTIN PUIG, « Le rôle du marché dans la structuration de l'habitat catalan au bas Moyen âge : l'exemple du Vallès oriental », in Equipe Diasporas, *Villages pyrénéens: morphogenèse d'un habitat de montagne*, Toulouse, France, CNRS : Université Toulouse-Le Mirail, 2001, p. 273-282.

118 P. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse*, op. cit.

119 G. DUBY, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, op. cit.

120 G. BOIS, *La grande dépression médiévale*, op. cit.

121 *Ibid.*, p. 21-25.

122 Robert FOISSIER, *Enfance de l'Europe, Xe-XIIe siècles: aspects économiques et sociaux*, Paris, France, Presses universitaires de France, 1982.

historiens se soient intéressés au problème des bourgs. Au contraire, il souligne l'apport de R. Latouche et L. Musset sur les aspects juridiques et les statuts privilégiés des bourgs. Cependant, il souligne aussi l'excès des méthodes des deux historiens qui ont participé à enfermer le concept de bourg dans des cadres qui ne recouvrent pas la réalité. Latouche et Musset préfèrent définir les bourgs en fonction des franchises et privilèges plutôt qu'en fonction des caractéristiques marchandes qui sont pourtant – à l'origine au moins – primordiales. Mais la critique de Guy Bois ne s'arrête pas là. Les travaux réalisés dans les années 1975 que nous avons énumérés plus haut ne trouvent pas non plus grâce aux yeux de l'historien. Il déplore que l'historiographie française se soit attachée à définir comme bourg uniquement les agglomérations que les contemporains définissaient dans les sources comme étant des bourgs. Selon Guy Bois, les historiens sont prisonniers du regard des hommes du XI^e siècle qui avaient tendance à définir comme bourgs des agglomérations qui n'en étaient pas¹²³. Ainsi, les fameux « bourgs ruraux » dépourvus de châteaux dans l'ouest de la France ne seraient que de simples villages. Si l'historien est sévère avec les historiens de l'hexagone, il accueille avec beaucoup d'enthousiasme les travaux de Robert Hilton. Pour définir le bourg, il reprend la conception qu'en avait F. Braudel dans *L'Identité de la France*¹²⁴ et sur laquelle nous nous appuyons pour la présente étude¹²⁵. Le principal atout de cette définition est d'être claire, facilement compréhensible et de s'inscrire parfaitement dans le contexte médiéval, bien que la définition concerne chez Braudel le XVII^e siècle. Ainsi, Guy Bois réaffirme la vocation marchande et artisanale du bourg. Le bourg est le lieu des marchés, des foires. Les artisans y sont nombreux, et produisent de nombreux objets de consommation destinés autant au marché local qu'à la demande plus lointaine. Comme l'avait entrevu Philippe Wolff, les bourgs peuvent se spécialiser en fonction de leur terroir et des ressources locales, on retrouve ainsi des bourgs à vocation principalement minières, forestière ou métallurgiques. Après l'économie, ce sont les spécificités politiques que l'auteur met en exergue. Le bourg est une création seigneuriale où « le statut de la terre et des personnes y est plus favorable que dans les villages voisins »¹²⁶ grâce aux franchises urbaines accordées.

L'auteur conclut sa démonstration sur la floraison des bourgs en affirmant la place essentielle de ces agglomérations dans l'essor du monde médiéval. Ce n'est pas tant la superficie des bourgs qui est importante, mais le maillage important qui couvre le territoire et qui permet de faire le lien entre les campagnes les plus reculées et les villes. Le bourg représente pour les paysans et les ruraux le monde sur son extérieur ; c'est-à-dire la justice, la sécurité, parfois les débouchés

123 G. BOIS, *La grande dépression médiévale*, op. cit, p. 23.

124 F. BRAUDEL, *L'identité de la France*, op. cit.

125 Voir l'introduction du présent mémoire dans la définition des termes du sujet.

126 G. BOIS, *La grande dépression médiévale*, op. cit, p. 24.

professionnelles et l'accès à des produits qui ont parfois traversé la méditerranée ou le continent. Une des principales forces de l'argumentaire de Guy Bois est de s'appuyer sur la définition de Braudel tout en montrant sa légitimité pour la sphère médiévale.

2- Maurice Berthe : le bourg pour étudier les élites

L'historien toulousain Maurice Berthe permet de faire la jonction entre les deux concepts sur lesquels nous centrons notre étude. Dans un article des plus inspirants¹²⁷, publié en 2008 dans un hors série des *Mémoires de la Société Archéologie du Midi de la France*, l'historien s'appuie sur la thèse de Philippe Zalmen Ben Nathan¹²⁸ pour démontrer que le bourg castral de Lautrec en Albigeois est un espace privilégié pour étudier les élites rurales. Il revient en outre sur la définition du bourg castral qu'avait développé André Debord, tout en la précisant. Les bourgs castraux sont ainsi divisés en deux catégories qui recouvre des origines tout-à-fait différentes. D'abord, comme dans l'exemple de Lautrec, les premiers bourgs castraux sont constitués à l'origine d'un château, construits souvent au XI^e siècle. Ces bourgs castraux de la première génération se constituent spontanément et recouvrent le territoire de la châtellenie. A la fin du XII^e et au XIII^e siècle sont construits les bourgs castraux de la deuxième génération, qui sont eux toujours des créations planifiées de grands aristocrates détenant des pouvoirs régaliens. C'est le cas de Cordes ou de Castelnau-de-Monmiral. Ces bourgs castraux de deuxième génération appelés castelnaux sont d'une superficie bien plus importante, regroupent un certain nombre de villages et ont une fonction marchande primordiale. Les élites urbaines de Lautrec se modifient, s'adaptent ou se transforment au fil des évolutions du bourg. Maurice Berthe montre qu'à l'origine, les élites sont composées d'une chevalerie urbaine. Quand le bourg évolue à la fin du XII^e siècle pour se transformer en un bourg à vocation principalement marchande, les élites savent évoluer aussi, et des familles de « prud'hommes » marchands, puis enfin juristes monopolisent le consulat. L'auteur insiste sur l'importance de la couronne de petits villages subordonnés au bourg de Lautrec. Le bourg concentrait la grande majorité des études de notaires. Aussi, c'est dans le bourg qu'étaient installés les marchands. C'est par la domination commerciale et savante du bourg sur les villages alentours que c'est constituée cette nouvelle élite qui supprime dans le courant du XIII^e siècle la traditionnelle chevalerie urbaine.

127 Maurice BERTHE, «Les élites des bourgs castraux dans le Midi toulousain aux XIII^e et XIV^e siècle », in Maurice SCELLÈS, Anne-Laure NAPOLEONE et SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE (dir.), *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, ISSN 0373-1901. *La maison au Moyen Âge dans le midi de la France*, Toulouse, France, Société archéologique du midi de la France, 2009, p. 207-221.

128 Philippe ZALMEN BEN-NATHAN et Jean-Louis BIGET, *La Vicomté de Lautrec au Moyen Âge: seigneurs, bourgeois et paysans en Albigeois*, Lautrec, France, Groupe de recherche archéologique et historique du Lautrecois, 2011.

Les problématiques liées au bourg et celles que nous avons précédemment synthétisées sur les élites sont complémentaires. En 2002¹²⁹, avant que Flaran n'ait consacré une rencontre aux *élites rurales*, l'historien avait déjà souligné l'importance d'étudier ces élites des « petites villes et des bourgades ». Aussi, on retrouve dans son article les principales caractéristiques qui font d'une agglomération un bourg selon Guy Bois, tout en précisant son origine en y associant les travaux de Debord¹³⁰. L'étude de Maurice Berthe permet aussi de montrer que l'Albigeois est un cadre idoine pour les études sur les bourgs et leur stratification sociale. Comme il le précise, « dans l'Albigeois et le Lauragais, l'armature des lieux centraux, bourgs et petites villes était aux XIII^e et XIV^e siècles essentiellement constituée de bourgs castraux ». Malheureusement, tous les bourgs de l'Albigeois ne présentent pas de sources aussi fournies que celles à disposition de Philippe Zalmen Ben Nathan et Maurice Berthe. Si les fonctions de commandement, administratives, judiciaires et surtout commerciales sont présentes dans l'article, Maurice Berthe emploie avec une certaine retenue le terme d'industrie pour parler de la production de couteaux du bourg¹³¹. L'industrie n'était pas absente des bourgs ruraux, au contraire, elle en était une des spécificités.

3- Le bourg : « un observatoire privilégié pour examiner l'industrie »

*L'industrie au village*¹³² de Catherine Verna est un ouvrage essentiel pour comprendre le phénomène de bourgs, et l'intérêt pour les historiens de mener des recherches à partir de ces agglomérations rurales. L'apport majeur de la contribution est d'affirmer que l'industrie existe au Moyen Âge, et qu'elle constitue un des marqueurs principaux des spécificités des bourgs¹³³. L'historienne regrette que des historiens fameux et que nous avons déjà cités comme Guy Bois ou Maurice Berthe, n'utilisent qu'avec des pincettes le terme d'industrie. Pour le cas de Lautrec, nous avons déjà souligné l'emploi malaisé du terme d'industrie. Pourtant, l'historien soulignait le poids d'ateliers de coutellerie – cette fois dans le Rouergue – dont la production était vendue jusqu'en Allemagne¹³⁴. Cependant, l'historien ne parle que d'artisanat et non pas d'industrie. Guy Bois dont

129 Maurice BERTHE, « Les élites urbaines méridionales au Moyen âge », in Louis PEYRUSSE, Maurice SCELLÈS, Anne-Laure NAPOLEONE et SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE (dir.), *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, ISSN 0373-1901. *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, Toulouse, France, Société archéologique du midi de la France, 2003, p. 21-40.

130 André DEBORD, « Remarques sur la notion de bourg castral », in *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1990, p. 55-61.

131 Maurice BERTHE, « Les élites des bourgs castraux dans le Midi toulousain aux XIII^e et XIV^e siècles », in M. SCELLÈS, A.-L. NAPOLEONE et SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE (dir.), *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, ISSN 0373-1901. *La maison au moyen Age dans le midi de la France*, op. cit, p. 220-221.

132 C. VERNA, *L'industrie au village*, op. cit.

133 *Ibid.*, p. 39 et suiv.

134 Maurice BERTHE, « Les élites urbaines méridionales au Moyen âge », in L. PEYRUSSE, M. SCELLÈS, A.-L. NAPOLEONE et SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE (dir.), *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, ISSN 0373-1901. *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, op. cit, p. 35-37.

nous avons souligné l'importance majeure dans l'étude des bourgs et dans sa légitimation, entretenait aussi un rapport compliqué avec le concept d'industrie médiévale. Il ne l'ignorait pas, mais fait uniquement référence à l'industrie dans le cadre urbain des villes, et cantonne les bourgs au commerce et à l'artisanat, avec la production « d'objets de consommation courante répondants à la demande locale »¹³⁵. Pour Catherine Verna, l'industrie se définit par sa production ouverte sur un marché extérieur, régional mais aussi international. Les industries des bourgs exportent, que ce soit dans les bourgs et villes les plus proches, comme hors des frontières. L'étude sur la vallée du Vallespir et sur Arles-sur-Tech en est la preuve, l'industrie existe, le bourg en est un observatoire privilégié, et industrie et artisanat cohabitent. On pourrait alors se demander si ce n'est pas un cas isolé, une spécificité de la vallée du Vallespir ? Cependant, Catherine Verna n'en est pas à son coup d'essai. Lors de sa thèse soutenue en 1994 sur *Le temps des moulins*¹³⁶, l'historienne démontrait déjà le rôle primordial de l'industrie dans certains bourgs du comté de Foix. Ces bourgs étaient spécialisés dans la conception de barres de fer transformées dans les moulins ariégeoises, avant d'être vendues en Andorre et vers le Comminges. Les sources n'étaient cependant pas aussi bavardes que pour la vallée du Vallespir, où nous avons déjà démontré qu'une étude sur les hommes à la tête des industries était possible.

Outre les aspects purement industriels, Catherine Verna démontre que les bourgs de la vallée sur lesquels elle s'appuie confortent la définition traditionnelle du bourg – celle utilisée par Braudel et Guy Bois – qu'elle cite d'ailleurs¹³⁷. Dans un premier temps, les bourgs étudiés sont assurément des lieux de commandements. Arles est un bourg monastique dont les seigneurs sont les abbés. Cérét, un autre bourg étudié, est quant à lui le cœur de la vicomté d'Ille. Plusieurs indicateurs démontrent aussi les caractéristiques commerciales et marchandes de ces bourgs. Se tiennent des foires et des marchés régulièrement. Un des témoignages de la tenue régulière du marché dans ces bourgs de la vallée est la présence de nombreux bouchers et aubergistes. Les voies, chemins et ponts sont aussi des bons indicateurs de l'importance que la communauté accorde aux échanges. Catherine Verna nous montre l'intérêt certain des contemporains à la bonne tenue des infrastructures de leur agglomération, mais aussi des agglomérations environnantes pour pouvoir commercer avec elles. En outre, on retrouve aussi dans ces bourgs de nombreuses études notariales, indispensables pour l'enregistrement des contrats qui régissent les échanges. Dernier point, et non pas des moindres, Catherine Verna souligne la présence en nombre des services que représentent les barbiers, chirurgiens et apothicaires dans les bourgs de la vallée du Vallespir, ce qui tend à

135 G. BOIS, *La grande dépression médiévale*, op. cit, p. 24.

136 Catherine VERNA et Robert FOSSIER, « Le temps des moulins: le fer et son exploitation du comté de Foix à la vicomté de Béarn (fin du XIIe siècle - fin du XVe siècle) », Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne, France, 1994

137 C. VERNA, *L'industrie au village*, op. cit, p. 34.

démontrer encore une fois l'importance de ces agglomérations qui étaient de véritables points de passage.

Catherine Verna l'a souligné : produire une telle étude implique de disposer de sources nombreuses et bavardes. Une telle étude serait-elle transposable au bourg de Castelnau-de-Montmiral et à la vallée de la Vère ?

C) Le bourg de Castelnau-de-Montmiral

1- Le temps des érudits et de leurs monographies

Le bourg de Castelnau-de-Montmiral semble vierge de toute étude historique récente. Il faut d'abord souligner que le bourg est longtemps resté dans l'ombre du castelnau voisin de Cordes-sur-Ciel, construit à la même époque, qui a davantage monopolisé l'attention des écrivains et historiens¹³⁸. Ce sont les érudits du XIX^e siècle qui ont le plus écrit sur Castelnau-de-Montmiral.

En 1841, le chef de division à la préfecture du Tarn et correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, Clément Compayre publie *Études historiques et documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et l'ancien diocèse de Lavaur*.¹³⁹ L'objectif premier de l'érudit était d'éditer, transcrire et publier un certain nombre de documents historiques et de notices sous forme de monographies. Par ordre alphabétique, l'auteur se donne pour mission de restituer certaines des sources les plus précieuses pour comprendre « l'organisation municipale des communes » et leurs privilèges, en partie grâce « aux chartes concédées à ce sujet par les Rois et les Seigneurs »¹⁴⁰. L'auteur s'inscrit dans la continuité de *l'Histoire de Languedoc*¹⁴¹, tout en regrettant que celle-ci ne se soit pas plus intéressée aux chartes de coutumes et à l'organisation des

138 Parmi les travaux les plus récents, on peut citer Élodie CASSAN, « Cordes en Albigeois : dynamiques d'un paysage urbain d'origine castrale, du début du XIII^e siècle au milieu du XVI^e siècle », in *Archéologie du Midi Médiéval*, 31-1, 2013, p. 103-176 ; Élodie CASSAN, « Des forts villageois autour du castrum de Cordes en Albigeois : défense des campagnes et évolution des paysages du XIV^e au XVII^e siècle », in *Archéologie du Midi Médiéval*, 29-1, 2011, p. 149-186 ; Annie CHARNEY, « La société cordaise au XIV^e siècle d'après les registres juridictionnels. », in *Pouvoirs et société en pays albigeois*, Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 1997, p. 135-147 ; Maëlle VANDERGHEYNST, « La gestion des travaux publics dans le bourg castral de Cordes pendant la seconde moitié du XV^e siècle. » Paris 8-Vincennes-Saint-Denis, Paris, 2019.

139 Clément COMPAYRE, *Études historiques et documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et l'ancien diocèse de Lavaur*, Albi, France, impr. de M. Papailhau, 1841.

140 Avant-Propos *Ibid*.

141 Claude de VIC, Joseph VAISSÈTE, Jean-Baptiste JACKSON, Antoine HUMBLLOT, Jean RESTOUT, P. J. de BERCY, Charles-Nicolas COCHIN, Nicolas Henri TARDIEU, Louise-Madeleine COCHIN, Claude LUCAS, LE PARMENTIER, Pierre-Jacques CAZES, Guillaume ROLLIN, Antoine Graveur sur métal CADAS, GLEIZER, Jean-Baptiste DESPAX, Jean Baptiste NOLIN, Jacques VINCENT, Nicolas-Jean-Baptiste POILLY et FRANCE. ÉTATS PROVINCIAUX DU LANGUEDOC, *Histoire générale de Languedoc, avec des notes & les pièces justificatives: composée sur les auteurs & les titres originaux, & enrichie de divers monumens. Par deux religieux bénédictins de la congrégation de S. Maur. Tome premier*, A Paris, chez Jacques Vincent, imprimeur des Etats generaux de la province de Languedoc,... M. DCCC. XXX. Avec approbation et privilege du Roy, 1730-1745, France, 1730.

municipalités albigeoises. C'est la raison pour laquelle Clément Compayre décide d'entreprendre sa tentative d'Histoire de l'Albigeois en constituant des notices monographiques de ses villes et villages. Un chapitre concerne Castelnau-de-Montmiral. Histoire principalement politique et événementielle, Clément Compayre présente le bourg à travers les seigneurs qui l'ont gouverné, et les événements qu'il a traversés. L'auteur nous permet de retracer une chronologie du bourg, de restituer l'origine de sa fondation, l'origine des coutumes de la communauté, le nombre des consuls et l'organisation de leur investiture. En outre, Clément Compayre nous restitue la forme que pouvait avoir le bourg à l'époque médiévale en nous présentant les différentes portes fortifiées, places, édifices religieux, maladrerie ainsi que la forme et la position du château, détruit aujourd'hui. En note de bas de pages, on trouve des documents transcrits, parfois traduits, liés à l'histoire politique de la ville. On y retrouve des transcriptions de lettres en Bonne de Berry et les consuls de Castelnau, ou entre Georges de la Trémouille et les mêmes consuls. Les seules bribes d'histoire sociale nous sont présentées à travers des procès-verbaux concernant le XVII^e siècle. Si le travail de Compayre est commode pour se faire une première idée de ce à quoi pouvait ressembler Castelnau-de-Montmiral à l'époque médiévale, elle présente de nombreuses limites. Outre les quelques lettres et documents concernant l'histoire politique du bourg, on ne trouve pas grand chose à se mettre sous la dent. De nombreuses dates sont présentées et de nombreuses caractéristiques du bourg énoncées sans que Compayre nous explique d'où provient ses informations. Nous prendrons deux exemples. Compayre explique que les consuls de Castelnau-de-Montmiral étaient au nombre de quatre, et avaient adopté les usages et les coutumes de Rabastens. Seulement, il ne justifie à aucun moment ce qu'il avance, aucune note de bas de pages concernant cette affirmation. Il aurait été nécessaire, voire primordial d'avoir de plus amples explications, étant donné que les chartes de coutumes du castelnau ne nous sont pas parvenues, et que les lettres de confirmations desdites coutumes ne sont plus communicables en raison de leur état. Un deuxième exemple nous paraît important, tant il est lié à la définition du bourg : Compayre affirme que de nombreuses foires et marchés étaient organisés dès la fin du XIII^e siècle au bourg, et que des obligations étaient imposées aux boulangers en 1311 pour le poids et les mesures du pain. Qu'en est-il des sources ? Où Compayre a-t-il lu trouvé ses informations ? L'auteur préfère retranscrire des documents « trop curieux pour ne pas être reproduits »¹⁴² plutôt que mettre en exergue ce qu'il présentait pourtant comme objectif de son ouvrage, les coutumes et chartes constitutives des municipalités tarnaises.

A l'apport des érudits locaux sur l'histoire de Castelnau-de-Montmiral, il faut aussi citer la contribution d'Élie Rossignol de 1865¹⁴³. Membre de nombreuses sociétés savantes du Midi et

142 C. COMPAYRÉ, *Études historiques et documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et l'ancien diocèse de Lavaur*, op. cit., p. 417.

143 É.-A. ROSSIGNOL, *Monographies communales ou étude statistique, historique et monumentale du département du*

maire de Montans, l'érudit tarnais qui envisage l'histoire comme « la science du passé »¹⁴⁴ veut constituer une synthèse et une analyse statistique de l'histoire du Tarn par l'étude de ses localités, villes, villages et hameaux. En outre, l'auteur souligne dans la préface de son œuvre l'importance des études monographiques synthétisant les événements survenu sur l'ensemble d'un territoire, avant de pouvoir en synthétiser et rédiger l'histoire. Une étude de cas ne suffit pas à résumer l'histoire d'un territoire, il faut multiplier les études sur les communautés pour constituer une synthèse et opérer « une description parfaite » de son histoire. L'auteur déplore le fait que l'histoire de France ne se soit fait jusqu'alors – en grande partie – par l'histoire des rois de France. Or, une vraie histoire de France ne peut être réalisé que quand chaque localité pourra disposer de sa propre histoire explique Rossignol. L'auteur mobilise les mêmes références que Compayre, en incluant ce dernier à ses sources d'inspiration. Il déplore cependant que seulement quinze communes soient traitées par le fonctionnaire de la préfecture, ce qui rend encore impossible la constitution d'une véritable histoire du département. L'objectif est de s'approprier la méthodologie de Compayre – en délaissant quelque peu l'édition de sources – pour combler les lacunes et oublis de l'érudit. Divisé en différents volumes et traités par arrondissements et cantons, le tome III s'intéresse à Cordes, Vaour, ainsi qu'à Castelnau-de-Montmiral. On retrouve – peu ou prou – les mêmes informations, traités de la même manière que chez Compayre. Comme nous l'avons dit, on ne retrouve plus de documents inédits, et les bas de pages sont plus fournis en cotes d'archives municipales et références. Rossignol développe les informations seulement énoncées par Compayre. Il s'intéresse davantage à la répartition des feux, à la fiscalité et aux diverses paroisses associées au bourg. Cependant, on peut reprocher à peu de choses près, les mêmes choses à l'œuvre de Rossignol qu'à celle de Compayre. Certaines informations ne sont pas sourcées, ou bien l'érudit se sert d'une information valable pour une période précise pour en faire une généralité sur toute l'étendue de l'histoire du bourg. Ainsi, l'auteur affirme à partir d'hommages au roi datés du XVII^e siècle que les consuls de Castelnau-de-Montmiral étaient sélectionnés parmi deux prud'hommes du bourg, et deux de la campagne environnante. Hors, nos recherches sur la comptabilité consulaire montrent que cette affirmation est caduque au XIV^e siècle, alors que l'érudit semble en faire une généralité depuis les débuts du consulat. Pour les informations relatives aux coutumes et chartes de fondations, Rossignol se contente de citer Compayre, sans présenter des sources supplémentaires qui nous aurait été pourtant d'une grande utilité pour nos recherches.

Ces travaux sont d'une grande importance, car ils présentent les premières synthèses sur l'histoire de notre bourg. Cependant, le chercheur doit approcher ces documents presque comme des

Tarn, op. cit.

144 Élie-Antoine ROSSIGNOL, *Monographies communales ou étude statistique, historique et monumentale du département du Tarn*, Toulouse, France, Delboy, 1864, p. 1-2.

sources à part entière, et non pas comme de l'historiographie de première main dont il peut se servir les yeux fermés, sans les questionner. D'abord, car peu sont les travaux que l'on peut utiliser sans les questionner au préalable, ensuite, car nous avons montré dans ces quelques lignes qu'on ne connaît pas toujours la provenance des informations développées et que, même celles qui paraissent sourcées ne sont pas forcément valables pour notre période. Une historiographie bien plus récente nous permet d'obtenir d'autres informations sur notre bourg, y compris sur sa nature et son origine.

2- Nature et fondation de Castelnau-de-Montmiral

En 2018, un ouvrage de « vulgarisation de qualité supérieure » est publié aux éditions Privat sur *l'Histoire du Tarn*¹⁴⁵. L'ouvrage collectif réunit des chercheurs de la région, professeurs, maîtres de conférences, agrégés d'histoire, archivistes et conservateurs du patrimoine, soucieux de constituer la première histoire du Tarn revendiquée depuis le milieu du XIX^e siècle et les travaux des érudits locaux précédemment évoqués. Ce livre conséquent comporte près de 1000 pages et évoque l'histoire du département du paléolithique jusqu'au XXI^e siècle. Un article a retenu notre attention, dans la mesure où ils synthétisent de manière claire et précise l'émergence des sauvetés, castelnaux, bastides et autres bourgs. Il s'agit de l'article de Sandrine Victor¹⁴⁶, maître de conférence à l'université Champollion d'Albi.

L'article n'est assurément pas centré sur Castelnau-de-Montmiral, cependant, il nous permet de le définir comme étant – comme son nom l'indique – un castelnau, et non pas une bastide comme on aurait tendance à l'entendre. L'historienne se donne pour objectif d'éclaircir le phénomène des fondations des bourgs et villages tarnais ; en donnant d'une part la chronologie de leur construction, puis, en affirmant que la simple présence d'un plan régulier ne suffit pas à définir l'agglomération comme étant une bastide. Nous pensons que ce point est capital, car trop souvent, des castelnaux comme Montmiral ou Cordes-sur-Ciel sont considérés à tort, et même par leurs habitants, comme des bastides. Les castelnaux sont eux aussi le résultat d'une programmation volontaire puisqu'ils furent érigés par des grands seigneurs, surtout au XII^e et au début du XIII^e siècle, dans des zones généralement encore incultes. Ces agglomérations étaient dès l'origine constituées d'un château et d'un village entouré d'une enceinte, et avaient une vocation principalement militaire. Ainsi, l'article permet de revenir sur l'origine de notre bourg de Montmiral qui aurait vraisemblablement, et comme les érudits du XIX^e siècles l'avaient déjà affirmés, été fondé en 1222 par Raymond VII de Toulouse. L'historienne nous met en garde, certaines agglomérations qui portent aujourd'hui le nom de bastides sont en réalité des castelnaux, comme Labastide-de-Lévis.

145 C. AMALVI, J. LE POTTIER, R. PECH et C. P. RAMOND, *Histoire du Tarn*, op. cit.

146 Sandrine VICTOR, « Les bastides », in *Ibid.*, p. 165-176.

Cette contribution est en réalité essentielle pour notre recherche. Elle nous permet de comprendre la « grande diversité d'origines, de périodes d'apparition et de modalités d'implantation ¹⁴⁷» des bourgs tarnais, sans rentrer dans des débats complexes qui ont agités l'historiographie sur l'origine de fondation des bourgs, et dont nous avons déjà consacré suffisamment de temps. En outre, l'article nous permet d'affirmer que notre bourg est bien un castelnau, ce qui nous éclaire sur les origines de la communauté qui le compose.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 176.

III) Comptabilités et fiscalités : l'historiographie des sources utilisées

Albert Rigaudière affirmait que les livres d'estime « s'imposaient comme documents de première valeur pour une meilleure connaissance de la société et de l'économie, tant urbaine que rurale » de la fin du Moyen Âge¹⁴⁸. Nous pensons que les documents comptables dans leur ensemble ont cette vertu, et qu'il ne faudrait pas les négliger. Pour Castelnau-de-Montmiral, la grande majorité des sources dont nous disposons sont considérées comme de la comptabilité consulaire. Nous verrons à quel point cette typologie englobe des sources diverses et variées. Si de prime abord, le chercheur peut être perplexe face à ce genre de sources à l'aspect parfois déroutant et austère, il se rend vite compte – s'il persévère – de la richesse de ces documents. À partir de la comptabilité, il est possible de retracer les phénomènes économiques qui traversent les villes et les campagnes, mais aussi de comprendre l'organisation de sa société, de leurs activités et de leurs revenus. La fiscalité permet de saisir la relation entre le pouvoir royal, les oligarchies urbaines et les communautés, mais surtout dans notre cas, de comprendre le système d'assiette fiscale, le degré de proportionnalité de l'impôt et l'allivrement, afin de saisir les élites. Enfin, la comptabilité permet aussi d'étudier les compétences comptables et l'organisation des gouvernements urbains, la constitution d'une culture de la comptabilité due à une « obsession comptable »¹⁴⁹. L'étude de ce « document monument »¹⁵⁰ permet de restituer les normes, et d'étudier le document comptable pour lui-même, dans sa conception et sa forme.

A) Économie et société :

1- Les grandes thèses d'histoire économique et sociale

Très tôt, les comptabilités ont été largement étudiées par les historiens. Les grandes thèses « d'histoire totale »¹⁵¹ de l'après-guerre s'appuient majoritairement sur les comptabilités urbaines.

148 Albert RIGAUDIÈRE, « L'assiette de l'impôt direct dans le compoix du Puy-en-Velay de 1408 », in Denis MENJOT et Manuel SANCHEZ MARTINEZ, *La fiscalité des villes au Moyen âge, Occident méditerranéen*: 2. Les systèmes fiscaux, Toulouse, France, Privat, 1999, p. 305.

149 Jean KERHERVÉ, « L'historien et les sources financières de la fin du Moyen âge », in Claude CAROZZI et Huguette TAVIANI-CAROZZI (dir.), *Le médiéviste devant ses sources: Questions et méthodes*, Presses universitaires de Provence, 2004, p. 186.

150 Reprenant à leur compte l'expression de Le Goff et Toubert : Patrice BECK et Olivier MATTÉONI (dir.), *Classer, dire, compter : Discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable à la fin du Moyen Âge*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2016, p. 14.

151 Denis MENJOT, « Faire l'histoire des villes médiévales à travers leurs comptabilités », *Comptabilités* [En ligne], 12 | 2019, mis en ligne le 10 janvier 2020, consulté le 12 février 2020. URL : <http://>

Comme nous l'avons brièvement évoqué lors de notre première synthèse sur les élites, les historiens de l'après-guerre se désintéressent de l'histoire politique et événementielle pour concentrer leurs études sur l'histoire économique et sociale. Les grandes chartes, lettres et documents diplomatiques sont laissés de côté au profit de documents où figurent – parfois – davantage de chiffres et de calculs que de mots. Ce courant commence d'ailleurs avant-guerre, impulsé par les *Annales* de Marc Bloch et Lucien Febvre. Une série de grands travaux que nous avons en partie déjà évoqués s'intéressent à l'histoire des villes, de leur économie, des métiers et de leur société. La thèse de Philippe Wolff¹⁵² dont nous avons déjà présenté les apports fait bien entendu partie de ce courant historiographique. On peut citer la thèse de Bernard Chevalier sur Tours¹⁵³ qui – lui aussi – s'appuie principalement sur la comptabilité urbaine, à défaut il est vrai de disposer d'autre types de sources. De manière générale, toutes les grandes monographies urbaines et travaux sur les centres urbains que nous avons cité pour leurs apports sur les élites s'appuient sur la comptabilité urbaine. Les campagnes médiévales ont aussi connu leurs études économiques, qui ont d'ailleurs souvent impulsé et stimulé les recherches sur les élites. En 1964, Guy Fouruquin, se servait de la comptabilité pour étudier la campagne parisienne¹⁵⁴. En 1976, Guy Bois et sa thèse sur l'économie rurale et la démographie normande emploie aussi comme sources principales les comptabilités, en particulier les comptes de fouages¹⁵⁵. Il en va de même pour Maurice Berthe et sa thèse sur le comté de Bigorre¹⁵⁶ qui s'appuie sur deux censiers remarquablement fournis des XIV^e et XV^e siècles. A la base de l'étude de l'économie demeure l'activité des hommes qui en sont les acteurs, qu'il s'agisse des artisans et marchands en ville, ou des paysans à la campagne. L'étude des activités des hommes et de leur rémunération via les sources comptables suscita l'intérêt des historiens.

2- Étudier les travailleurs et le salariat

Dans la comptabilité urbaine, nombreux sont les folios qui sont consacrés à la construction ou reconstruction de murailles, tours fortifiées, ou autres édifices civils. L'étude de la comptabilité permet de connaître le prix des matériaux utilisés, et de savoir comment ces matériaux sont acheminés, par qui, et à quel prix. La comptabilité permet en outre de faire l'histoire des chantiers

journals.openedition.org/comptabilites/3352, p. 13

152 P. WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse*, *op. cit.*

153 B. CHEVALIER, « Tours, ville royale (1356-1520) », *op. cit.*

154 Guy FOURQUIN, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen-âge: du milieu du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1964.

155 Guy BOIS, *Économie rurale et démographie en Normandie du début du XIV^e. s. au milieu du XVI^e. s.: crise du féodalisme*, Paris, France, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques : École des Hautes études en Sciences Sociales, 1976.

156 Maurice BERTHE, « Un milieu rural: le comté de Bigorre au Bas Moyen-âge d'après les censiers de 1313 et 1429 » Thèse doctorat, France, 1969.

médiévaux, et par voie de conséquence, l'histoire des entrepreneurs, artisans et ouvriers présents sur lesdits chantiers. On peut ainsi connaître les salaires des travailleurs, les comparer en fonction de leur statut, de leur rôle sur le chantier. La comptabilité urbaine permet de nous éclairer sur la place du salariat au Moyen Âge¹⁵⁷. En France, l'historiographie des années 1960-1980 s'est principalement concentrée sur le coût du travail, ses formes, et la rémunération des salariés. Les travaux de Bronislaw Geremek¹⁵⁸ et la thèse de Jean-Pierre Sosson¹⁵⁹ en sont les témoignages les plus fameux. En outre, Sosson permet de montrer comment le chantier mobilise à la fin du XIII^e siècle de nombreux travailleurs afin d'approvisionner ce dernier en matières premières. Toujours à partir des comptabilités, il lui est possible de restituer le prix de ces matières premières, avant et après transformation en matériaux de construction comme des briques. Le niveau de vie des ouvriers est aussi scruté à la loupe par l'historien. Face à la hausse des salaires à la fin du Moyen Âge, certains historiens y ont vu un « âge d'or du salariat ¹⁶⁰ », alors qu'il s'agissait en fait d'une augmentation de salaire imputable à la diminution de la main d'œuvre. Une des méthodologies les plus utilisées par les historiens du chantier consiste à établir des statistiques à partir de la comptabilité pour étudier les salaires des ouvriers. Ce courant historiographique est toujours productif, puisque est publié en 2014 un ouvrage collectif, *Rémunérer le travail au Moyen âge. Pour une histoire sociale du salariat*¹⁶¹ qui permet de réaffirmer l'intérêt porté à l'étude des salaires des ouvriers et des artisans.

En outre, l'ouvrage collectif permet – une fois encore – de montrer l'importance capitale des comptabilités urbaines, mais aussi royales, seigneuriales, domaniales et industrielles pour l'histoire des chantiers médiévaux. Cette historiographie récente nous permet de saisir les différentes formes de rémunération du travail ; qu'il soit rémunéré à la journée, à la tâche ou à forfait ; en espèce, en nature ou de manière mixte.

B) Fiscalité et gouvernements urbains

1- La fiscalité des villes

Si les grandes thèses sur l'économie que nous venons d'aborder – ou même – l'histoire des chantiers et du salariat utilisent parfois à la fiscalité : elle n'est pour ces historiens qu'un outil pour

157 Denis MENJOT, « Faire l'histoire des villes médiévales à travers leurs comptabilités », op. cit, p.13-16.

158 Bronisław GEREMEK, Anna POSNER et Christiane KLAPISCH-ZUBER, *Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIII^e-XV^e siècles: étude sur le marché de la main-d'oeuvre au Moyen Age*, Paris, France, 1968.

159 Jean-Pierre SOSSON, *Les travaux publics de la ville de Bruges XIV^e-XV^e siècles: les matériaux, les hommes*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1977.

160 Denis MENJOT, « Faire l'histoire des villes médiévales à travers leurs comptabilités », op. cit, p.14

161 Patrice BECK, Philippe BERNARDI et Laurent FELLER, *Rémunérer le travail au Moyen âge: pour une histoire sociale du salariat*, Paris, France, A. et J. Picard, 2014.

leur permettre d'étudier un sujet plus vaste encore. Or, il ne faut pas oublier tout un pan de l'historiographie qui s'est intéressé aux sources fiscales pour elles-mêmes : pour ce qu'elles nous apprennent directement sur la conception et l'organisation des systèmes fiscaux. Si les villes ont été les plus étudiées, la fiscalité des bourgs suit le même principe mais à moindre échelle. La plupart des historiens regroupent dans leurs études sur la fiscalité « des villes », ce que nous considérons comme des bourgs ou des petites villes, d'où la légitimité d'inclure ces recherches à notre historiographie. Il semble que les anciens territoires bourguignons, cités flamandes incluses, soient les lieux les plus propices aux études fiscales¹⁶².

Avant-guerre, on ne trouve que très peu d'études sur la fiscalité des villes. En 1902, Georges Espinas soutenait une thèse sur les finances de la ville de Douai, de ses origines jusqu'au XV^e siècle¹⁶³. L'accent était mis sur les abus des échevins « suscitant l'établissement presque indispensable de la tutelle du pouvoir central ». En 1934, l'universitaire flamand H. Van Werveke publie son œuvre majeure et pionnière pour l'étude des finances¹⁶⁴ : *De gentsche stadsfinanciën in de Middelleeuwen*. L'auteur est le premier à introduire la statistique dans une étude sur la fiscalité. Outre ses recherches sur les activités marchandes et professionnelles à Toulouse, Philippe Wolff s'est aussi intéressé aux sources fiscales, sous l'angle des livres d'estimes¹⁶⁵. L'historien français explicite le fonctionnement de ces livres pour la constitution de l'assiette fiscale aux XIV^e et XV^e siècles à Toulouse. En Belgique, en 1962 est organisé par le crédit communal à Blankerke un colloque sur les *Finances et comptabilités urbaines du XIII^e au XIV^e siècle*¹⁶⁶. Cette rencontre permet de mettre en évidence les différentes erreurs et aspects techniques qui pouvaient être commis par les receveurs lors des levées d'impôt. Les historiens se questionnent alors sur l'exactitude des documents fiscaux d'une part, mais surtout sur les compétences de ces receveurs et comptables. C'est surtout à partir de ce colloque que les historiens, notamment les jeunes chercheurs, prennent conscience des intérêts d'étudier ces sources qui étaient jusque là considérés comme ennuyeuses. Des chercheurs français comme Jean Glénisson et Charles Higounet participent à ses rencontres et souhaitent que les historiens s'approprient ces sources. Ils font remarquer que pour le sud-ouest de la France, les travaux de fortifications des agglomérations – liés aux besoins de

162 Robert-Henri BAUTIER, Janine SORNAY et Françoise MURET, *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen âge, Les états de la Maison de Bourgogne*, Paris, France, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1984.

163 G. ESPINAS, *Les finances de la commune de Douai des origines au XV^e siècle*, Paris, 1902, p. 1-3.

164 Hans VAN WERVEKE, *Mémoires - Académie royale de Belgique, Classe des lettres. Collection in 8^{ème}, ISSN 0378-7893. De Gentsche Stadsfinanciën in de Middelleeuwen*, Bruxelles, Belgique, Palais des Académies, 1934.

165 Philippe WOLFF, *Les « estimates » toulousaines des XIV^e et XV^e siècles*, Toulouse, France, Bibliothèque de l'Association Marc Bloch de Toulouse, 1956.

166 *Finances et comptabilités urbaines du XIII^e au XIV^e siècle*, colloque Pro Civitate, Blankenberge, 1962, Bruxelles, 1964.

la guerre de Cent-Ans – ont précipité le développement de la fiscalité et de la comptabilité urbaine¹⁶⁷. Du côté de la France, on peut souligner l'apport capital en 1961 de l'œuvre de Françoise Humbert sur les *Finances municipales de Dijon du milieu du XIV^e siècle à 1477*¹⁶⁸. Ce n'est pas un hasard si une fois de plus, les études fiscales se font dans le cadre de l'ancienne bourgogne. Les ducs de la maison de Valois accordaient une importance capitale à la fiscalité et à la bonne tenue des comptabilités pour administrer leurs possessions. L'auteur permet de montrer qu'à partir d'un corpus important de documents fiscaux, il est possible d'aborder des sujets aussi vastes que la démographie, la répartition et la structuration sociale de la ville, mais aussi les évolutions fiscales, influencées au tournant du XV^e siècle par la fiscalité royale. Au milieu des années 1960, c'est toujours en Belgique que l'historiographie est la plus novatrice. Les historiens s'étant surtout intéressés jusque-là aux recettes des villes, Ariette Godfroid-Laurent¹⁶⁹ met davantage en avant les dépenses de la ville de Lessine dans son ouvrage. Dans les années 1970, c'est l'historiographie sur la fiscalité des villes italiennes qui est la plus fructueuse. Ces travaux mettent en exergue le rôle de la dette publique, mais essayent surtout de comprendre les mécanismes d'estimation de la fortune et le recouvrement de l'impôt direct¹⁷⁰. En 1982, l'historien français Denis Clauzel permet de montrer le lien étroit entre les dépenses et les recettes dans les *Finances et politique à Lille pendant la période bourguignonne*¹⁷¹. Il est un des premiers à démontrer que les dépenses sont effectuées en fonction des recettes obtenues par la fiscalité. À l'aide de graphiques, il répertorie et classe les différentes dépenses urbaines, suivi de près par l'historien belge Marc Boone qui approfondit ces classifications pour la ville de Gand¹⁷². L'historiographie ibérique s'est surtout consacrée à l'histoire fiscale dans les années 1990. Par le biais de monographies urbaines, les historiens espagnols ont décortiqué les finances municipales pour en comprendre les origines et le fonctionnement¹⁷³.

Selon nous, l'apport majeur de l'historiographie de ces dernières années concerne le programme de recherche franco-espagnol sur *La fiscalité des villes au Moyen Âge*. Coordonné par Denis Menjot et Manuel Sanchez-Martinez, ce programme de recherche aboutit à la publication de

167 Jean GLÉNISSON et Charles HIGOUNET, *Remarques sur les comptes et sur l'administration financière des villes françaises entre Loire et Pyrénées (XIV^e-XVI^e siècles)*, France, 1964.

168 Françoise ZEHNACKER, *Les finances municipales de Dijon du milieu du XIV^e siècle à 1477*, Paris, France, Société des Belles Lettres, 1961.

169 Ariette GODFROID-LAURENT, « Les finances de la ville de Lessine d'après les comptes de sa massarderie (1463-1555) », *Annales du cercle royal d'histoire et d'archéologie d'Ath et de la région et musées athois*, Namur, 1964-66, p. 95-218.

170 Patrizia MAINONI, « Finanza pubblica e fiscalità nell'Italia centro-settentrionale XIII e XV secolo », *Studi storici*, 1999, p. 449-470.

171 Denis CLAUZEL et Guy FOURQUIN, *Finances et politique à Lille pendant la période bourguignonne*, Dunkerque, 1982.

172 Marc BOONE, *De Gentse stadsfinanciën en de Burgonidische slaatsvorming (1385-1453)*, Gand, 1990.

173 Antonio TERÁN SÁNCHEZ, « Los estudios sobre las haciendas concejiles españolas en la Edad Media », *Anuario de Estudios Medievales*, 22, 1992, p. 323-340.

quatre ouvrages collectifs entre 1996 et 2004. Le premier ouvrage était consacré à « un inventaire raisonné » des sources fiscales¹⁷⁴. Il permettait de saisir les enjeux principaux, les différentes problématiques et surtout les différentes formes de sources fiscales ibériques, méridionales et italiennes. Le deuxième ouvrage est sans doute celui qui nous a le plus inspiré. Il permet de découvrir les différents systèmes fiscaux des villes de l'occident méditerranéenne¹⁷⁵. L'ouvrage traite à la fois des formes de prélèvement, de l'impôt sur le capital et le revenu, ainsi que les impôts sur la dépense ; c'est-à-dire, sur les différences entre impôts directs et indirects. Cet ouvrage donne à voir les différentes techniques de constitution de l'assiette fiscale, à travers les livres d'estimes et compoix ; il permet de comprendre les évolutions successives en lien avec le perfectionnement des techniques du personnel consulaire ; mais aussi les procédures de prélèvement de l'impôt. Le troisième ouvrage concernait quant-à-lui la redistribution de l'impôt¹⁷⁶, et le dernier paru en 2004 mettait en évidence les processus de gestion de l'impôt¹⁷⁷. Pourquoi qualifions-nous ce programme international de majeur ? D'abord parce qu'il permet de synthétiser un grand nombre de recherches portant sur les fiscalités municipales de différentes agglomérations du bassin méditerranéen. Il permet de comparer les systèmes de prélèvement de l'impôt qui s'établissent globalement à partir du XIII^e siècle avec plus ou moins d'avance dans certaines parties de la méditerranée occidentale. En outre, on peut voir la progressive diffusion de normes comptables, de techniques qui – au départ – sont compliquées à comparer de par leurs méthodes encore nouvelles. Petit à petit, ces pratiques comptables se normalisent ; en partie de manière empirique, grâce aux influences des comptabilités privées, de la fiscalité royale, ou bien par l'adoption de pratiques fiscales et comptables qui ont porté leur fruit dans les agglomérations voisines. Le dernier ouvrage consacré à la gestion de l'impôt¹⁷⁸ met en lumière les méthodes de gestion comptables pour constituer les comptes, la fiscalité, mais aussi contrôler les comptes. La rédaction des comptes, des rôles de tailles et autres documents qui permettent le prélèvement de l'impôt, deviennent entre la fin du XIV^e siècle et le XV^e siècle de plus en plus rigoureux et rationnels.

Un des apports principaux de l'ouvrage est de témoigner de la naissance d'une administration financière. Tâche, qui au départ était assurée majoritairement par les consuls, on voit progressivement se détacher de l'institution consulaire une administration fiscale qui – tout en

174 Denis MENJOT et Manuel SANCHEZ MARTINEZ, *La fiscalité des villes au Moyen-Âge: France méridionale, Catalogne et Castille 1. Étude des sources*, Toulouse, France, Éd. Privat, 1996.

175 Denis MENJOT et Manuel SANCHEZ MARTINEZ, *La fiscalité des villes au Moyen âge, Occident méditerranéen: 2. Les systèmes fiscaux, op. cit.*

176 Denis MENJOT, Manuel SANCHEZ MARTINEZ, *La fiscalité des villes au Moyen âge, Occident méditerranéen: 3. La redistribution de l'impôt*, Toulouse, France, Privat, 2002.

177 Denis MENJOT et Manuel SANCHEZ MARTINEZ, *La fiscalité des villes au Moyen Âge, Occident méditerranéen: méthodes, moyens, résultats 4. La gestion de l'impôt*, Toulouse, France, Privat, 2005.

178 *Ibid.*

devant rendre des comptes aux pouvoirs édilitaires – n'en font plus directement partie. Ces « gens des finances » ont été – en partie – l'objet de grands travaux sur les fiscalités urbaines de deux historiens du droit français.

2- Consuls et administrateurs

Lorsque nous avons évoqué les grandes thèses qui firent des comptabilités urbaines et de la fiscalité leurs sources majeures, nous nous sommes efforcés d'en retirer deux travaux majeurs qu'il convient de présenter maintenant. Ce sont ceux des historiens du droit : Albert Rigaudière et de son élève Florent Garnier, qui ont la spécificité de présenter – outre les enjeux budgétaires des fiscalités urbaines de Saint-Flour et de Millau – la formation d'une administration fiscale qui née du consulat, s'affirme et s'en détache peu à peu. Ainsi, il nous a semblé plus cohérent de détacher ces thèses de celles citées précédemment, tant la méthodologie de ces historiens du droit est différente, notamment dans l'usage de la prosopographie pour retracer le parcours de ces gens des finances.

En 1982, Albert Rigaudière publie sa thèse sur *Saint-Flour, ville d'Auvergne au bas Moyen Âge*¹⁷⁹. Les archives conservées par la petite ville sont en grande majorité constituées de comptabilité consulaire et fiscale. L'auteur décide de délaisser l'histoire purement économique qui sont alors en vogue dans les recherches urbaines, pour se consacrer à la description de la vie administrative de la cité, en s'attachant à la « vie quotidienne, à la connaissance des hommes, et à la reconstitution des familles qui adaptent, modèlent ou transgressent la règle du droit ». La composition de l'ouvrage réaffirme la volonté de l'auteur de mettre en évidence les hommes qui sont derrière la fiscalité : la première partie se concentre sur l'organisation des pouvoirs, et la deuxième sur la vie administrative et les liens qui unissent les édiles. L'auteur explique les origines du consulat, et présente son organisation ainsi que les modalités d'accès. Albert Rigaudière qui – ne l'oublions pas – est un historien du droit, démontre que les consuls parviennent à créer un véritable droit municipal au sein de la communauté. Par la méthodologie prosopographique, il tente de retracer le parcours de certains consuls et membres du conseil. Les marchands dominaient le consulat à Saint-Flour. Certes, ils étaient très riches : mais l'auteur explique que l'accès à l'édilité était davantage une conséquence plutôt que la cause de leur richesse. En définitive, Albert Rigaudière permet de montrer la grande richesse des comptabilités et de la fiscalité consulaire qui peut servir à étudier les questions budgétaires des communautés urbaines, mais qui peuvent aussi permettre de retracer la vie des membres de l'oligarchie urbaine qui administrent Saint-Flour. Conscient des richesses de ce type de sources, à la fois quantitatives et qualitatives pour de

179 Albert RIGAUDIÈRE, « Saint-Flour, ville d'Auvergne au bas Moyen âge: étude d'histoire administrative et financière », Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, France, 1982.

nombreuses autres villes méridionales, Albert Rigaudière espérait trouver un « doctorant valeureux qui voudrait bien se lancer dans cette aventure¹⁸⁰ ».

En 2002, Florent Garnier, maître en droit des affaires et agrégé d'économie et gestion répond à l'appel d'Albert Rigaudière. Sous la direction de ce dernier, il se lance dans la rédaction de son importante thèse : *Un consulat et ses finances, Millau (1187-1461)*¹⁸¹. L'auteur retrace dans son introduction l'historiographie des fiscalités urbaines. Si l'importance des prélèvements fiscaux du prince et le financement des fortifications sont bien représentés dans l'historiographie, il regrette l'absence de travaux sur la redistribution de l'impôt au sein des communautés étudiées. En outre, si les évolutions des structures des comptes et les techniques comptables sont abordées, les hommes des finances, ceux qui avaient véritablement la responsabilité de l'argent de la communauté reste trop souvent dans l'ombre. L'objectif de Florent Garnier est de mettre en évidence ces agents financiers, de connaître leurs relations avec les membres de l'oligarchie, leur statut, leur réseau, et leurs voies d'accès à l'édilité. Pour ce faire, l'auteur s'appuie sur la méthodologie prosopographique. A partir d'une base de donnée informatique, il retrace le parcours de 344 administrateurs et trésoriers municipaux. Au-delà du consul boursier¹⁸², en charge de rédiger la comptabilité consulaire, l'auteur montre à voir tout un personnel non-élu, mais rémunéré par le consulat pour leurs compétences fiscales. Parmi ces individus, on retrouve les fermiers de l'impôt, des comptables particuliers qui sont des vrais professionnels des chiffres, ainsi que des régisseurs qui participent à l'organisation fiscale de Millau. Ces administrateurs, qualifiés de « gens des finances particuliers¹⁸³ » ont aussi des liens avec l'oligarchie urbaine, les membres du conseil, dont ils font parfois parti. Ainsi, Florent Garnier affirme que les comptables particuliers qui travaillent pour le consulat participent à un « *cursus honorum* municipal¹⁸⁴ » qui doit les conduire vers le consulat. En haut du *cursus honorum* se trouve toujours le consul boursier qui est celui qui manie le mieux les chiffres. Si ce consul boursier était parfois issus de familles marchandes qui avait l'habitude de manier des chiffres, la présence des notaires ne doit pas surprendre pour autant. Les hommes de lois savent « *registrer* et compter, il se tiennent informés des fluctuations monétaires. Leur connaissance des fortunes personnelles se révèle être un atout lorsqu'il s'agit d'asseoir ou de collecter l'impôt¹⁸⁵ ». L'étude prosopographique permet donc de mettre en exergue des parcours individuels qui attestent d'ascensions sociales grâce aux compétences financières.

180 Préface de RIGAUDIÈRE in Florent GARNIER, *Un consulat et ses finances: Millau, 1187-1461*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2006, p. V.

181 F. GARNIER, *Un consulat et ses finances*, op. cit.

182 *Ibid.*, p. 347-461.

183 *Ibid.*, p. 463-517.

184 *Ibid.*, p. 505.

185 *Ibid.*, p. 408.

Cette thèse monumentale qui s'intéresse, tout comme celle sur Saint-Flour aux aspects budgétaires, reste surtout de première main pour comprendre l'importance des gens des finances dans le fonctionnement des gouvernements urbains, et donc dans l'accès aux élites urbaines. Cette thèse permet de surcroît d'élargir les problématiques quant aux compétences des gens de finances ainsi que sur la culture comptable de cette administration.

C) Culture comptable et fabrique du compte

L'historiographie qui s'intéresse aux documents comptable dans leur forme et pour connaître ceux qui les ont produit est assez récente. En 1975, Jacques le Goff et Pierre Toubert sont parmi les premiers historiens français à se questionner sur les conditions d'élaboration des sources¹⁸⁶, sur leur confection, et sur ce que ça permet d'apprendre sur ceux qui ont rédigé lesdits documents. Il s'agissait alors d'une réflexion sur les cartulaires comme « documents monuments ». Par la suite, ce sont surtout les historiens allemands, dans les années 1990, qui se sont appropriés ce domaine de recherche en s'appuyant sur les écritures « pragmatiques » et administratives¹⁸⁷. Ces recherches ont permis d'ouvrir les problématiques aux liens entre savoir comptable et pouvoirs, mais aussi de se poser la question du parcours et des carrières des comptables médiévaux. Ces recherches permettent de développer le concept de *scripuralité*¹⁸⁸ pour aborder la production et l'usage de documents écrits, leur conservation et leur organisation. En France, ce sont les historiens Patrice Beck et Olivier Mattéoni qui sont les plus productifs pour mettre en évidence : d'une part les savoirs comptables et les parcours de ces individus ; et d'autre part l'étude codicologique des « documents monuments » que représentent les comptabilités.

En 2008 se réunissent à la Sorbonne des historiens français sous la direction de Patrice Beck et Olivier Mattéoni, soucieux d'affirmer la richesse des fonds comptables pour l'histoire médiévale. De cette première rencontre, est née la revue *Comptabilités*¹⁸⁹ qui a pour vocation d'accueillir les recherches portant « sur l'histoire et l'archéologie des documents comptable, des institutions qui les commandites et des personnes qui les réalisent¹⁹⁰ ». Les deux axes de recherches sont centrés sur la codicologie, la culture comptable ainsi que le parcours desdits comptables. Trois numéros de la revue sont consacrés à la culture comptable. Il s'agit du numéro 7, paru en 2015 et qui s'intéresse

186 Jacques LE GOFF, Pierre TOUBERT, « Une histoire totale du Moyen âge est-elle possible ? », *Actes du 100e Congrès national des Sociétés savantes*, Paris, 1975.

187 Hagen KELLER, Klaus GRUBMÜLLER et Nikolaus STAUBACH (dir.), *Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter: Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen*, München, Allemagne, Wilhelm Fink Verlag, 1992.

188 Pierre CHASTANG, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale : la structuration d'un nouveau champ de recherche », *Cahiers de civilisation médiévale, Xe-XIIe siècles*, 49 (2006), p. 20-31.

189 « Éditorial », *Comptabilités* [En ligne], 1 | 2010, mis en ligne le 13 décembre 2010, consulté le 07 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/60>

190 Présentation de la revue dans le chapeau introductif du blog : URL : <https://journals.openedition.org/comptabilites/>

aux *Savoirs et savoir-faire comptables au Moyen Âge*¹⁹¹; le numéro 9 paru en 2017 et qui aborde les *Parcours collectifs et individuels des comptables*¹⁹²; ainsi que le numéro 10 paru en 2019 qui traite spécifiquement des comptables dans les milieux ecclésiastiques à la fin du Moyen Âge¹⁹³. L'enjeu était de se questionner sur les connaissances et les compétences comptables qui permettaient à ses administrateurs de manier les chiffres, effectuer des calculs et gérer l'argent des institutions urbaines, seigneuriales ou religieuses. Se pose alors la question de la formation et du recrutement de ces comptables. La méthode employée est l'analyse des documents et manuels de comptabilité, dans une optique comparative à travers différentes régions et pays. Un point interroge particulièrement les historiens : comment expliquer tant de similitudes formelles d'une région à l'autre ? On retrouve en effet des mêmes procédés de rédaction des comptes de la Bourgogne à la Normandie en passant par l'Artois. De même, on retrouve des procédés identiques dans les différentes institutions urbaines, ecclésiastiques ou princières. L'étude des parcours professionnels, des trajectoires sociales et géographiques de ces comptables est au programme de neuvième numéro de la revue. C'est dans ces mouvements, ces connexions entre comptabilités privées marchandes et comptabilités urbaines que l'on peut trouver des réponses à l'établissement de normes comptables. On peut la saisir aussi dans l'influence de la chambre des comptes royale, soucieuse d'unifier les procédés comptables pour faciliter les contrôles.

Ces recherches sont profondément liées à la recherche des élites, puisqu'elles permettent de mettre en évidence des familles, de réelles dynasties de comptables qui – par leurs compétences – s'enrichissent, intègrent l'oligarchie urbaine ou les rangs des officiers princiers et royaux, quand ils ne deviennent pas nobles directement. Pour saisir ces similitudes et normes, les historiens ont dû étudier les comptabilités de manière minutieuse, voire réaliser une archéologie des documents.

191 *Comptabilités*, 7 | 2015, « Savoirs et savoir-faire comptables au Moyen Âge » [En ligne], mis en ligne le 08 août 2015, consulté le 18 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/1599>

192 *Comptabilités*, 9 | 2017, « Les comptables au Moyen Âge : parcours collectifs et individuels » [En ligne], mis en ligne le 16 janvier 2017, consulté le 19 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/2122>

193 *Comptabilités*, 10 | 2019, « L'institution de pratiques comptables normalisées et stables dans les milieux ecclésiastiques européens à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XVI^e siècles) : une assimilation des cultures de l'écrit au service d'enjeux administratifs » [En ligne], mis en ligne le 15 janvier 2019, consulté le 19 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/2477>

Chapitre 2 : Présentation du corpus et étude codicologique des documents comptables

Les sources déposées aux archives départementales du Tarn concernant Castelanu-de-Montmiral sont à la fois riches, et lacunaires. La majorité de notre corpus est issu du fonds déposé de la commune, dans la série « CC -Finances – Impôts et comptabilité » qui regroupent près de 50 articles entre 1308 et 1790. Il s'agit de la série de la commune la plus fournie. On peut être surpris de découvrir la grande diversité de documents qui se regroupent sous l'appellation de « comptabilités ». On y trouve à la fois des rôles de tailles, des restes de tailles, la comptabilité des dépenses du consulat ou bien encore des billets de reconnaissance des fragments de compoix ou diverses quittances. Il faut toutefois se méfier des séries de rangement et avoir la curiosité de chercher ailleurs : on fait parfois de belles découvertes, en trouvant des comptes des dépenses consulaires classés dans des séries relevant de « l'impôt communal »¹⁹⁴. Pour traquer les élites, les rôles de tailles sont les documents qui nous ont permis d'avoir une vision globale de la communauté du bourg, puisqu'ils permettent de voir quels individus étaient le plus imposés. La fiscalité est une porte d'entrée dans la société de bourg. Entre 1360 et 1405, nous disposons d'environ 330 folii regroupés en plus de vingt registres, uniquement consacrés aux rôles de tailles et aux restes, ce qui nous permet d'étudier qui sont les mauvais payeurs, et comment s'échelonnent les versements de ces derniers¹⁹⁵. On dispose de belles séries régulières de rôles de tailles entre les années 1390 et 1410, ce qui nous permet de suivre l'évolution des allivements des élites sur une vingtaine d'années. Les rôles de tailles antérieurs – plus disparates – nous permettent d'effectuer des sondages pour déterminer les allivements des générations précédentes, et mettre en évidences d'éventuelles mobilités sociales. Pour les mêmes années, on dispose d'une série régulière de comptes des dépenses du consulat classés dans la série « Comptabilité consulaire »¹⁹⁶. Sont conservés près de 300 folii des dépenses du consulat sur 30 ans, avec de grandes lacunes pour le début et la fin des années 1380. Si ce nombre n'est pas non plus démesuré, ces livrets de comptes méritent d'être

194 À titre d'exemple : 64 EDT CC30, le livre des dépenses du consulat de l'année 1362 classé en « impôt communal ».

195 Ces registres fiscaux se retrouvent dispersés en 64 EDT CC3, CC4, CC30 et CC45.

196 La plupart étant regroupées sous la cote 64 EDT CC47.

étudiés pour plusieurs raisons. D'abord, car les consuls boursiers qui étaient chargés de la rédaction des comptes, « avaient autant que ce qu'ils ne comptaient »¹⁹⁷. Ils étaient considérés comme responsables des deniers publics et de leur manière d'administrer la communauté¹⁹⁸. Sortis de charges, leurs comptes étaient vérifiés par l'administration consulaire, et ils pouvaient avoir à répondre de leur mauvaise gestion de la communauté. C'est en partie la raison pour laquelle les consuls décrivaient longuement certaines de leurs dépenses : afin de se justifier¹⁹⁹. C'est une aubaine pour les historiens, qui peuvent trouver restitués des pans entiers de la vie de la société de bourg, et par conséquent la vie des élites. Cette documentation comptable et fiscale peut permettre de pallier des lacunes non négligeables pour tout historien s'intéressant aux élites : à part un unique acte notarié du notaire Guilhem Rigal, daté de 1391 et concernant le règlement d'eau d'un moulin²⁰⁰, on ne conserve aucun document notarié concernant Castelnau-de-Montmiral. Heureusement, certains historiens ont démontré qu'il était en partie possible de s'appuyer sur les sources comptables et fiscales pour faire l'histoire des élites de bourg. L'article d'Olivier Mery sur l'*Évolution des fortunes et la mobilité sociale à Reillanne en Haute Provence (fin XIV^e – début XV^e siècle)*²⁰¹ nous a conforté dans l'idée de s'appuyer sur ce genre de sources. Plutôt que de réaliser un rapide inventaire de notre corpus, nous avons pensé y ajouter une étude codicologique, en répondant à l'appel d'Olivier Mattéoni et Patrice Beck qui ont su susciter notre intérêt pour leurs travaux.

L'étude des formes matérielles et la composition des documents comptables permet de saisir la genèse des pratiques administratives et la genèse de l'État. Comme l'a démontré Florent Garnier, l'administration consulaire est en partie liée aux élites, quand elle n'en fait pas directement partie.²⁰² En outre, travailler sur la codicologie nous permet d'étudier les documents qu'émet cette administration, et par conséquent de nous rapprocher de leur mentalité, de saisir leur manière de raisonner, leur logique, les normes qui régissent leur activité ainsi que les pratiques comptables qui les animent. Au delà l'étude de l'organisation des comptes qui permet de comprendre la diffusion des normes comptables à la fin du Moyen Âge, il est possible d'analyser les mots des registres comptables. En effet – nous le verrons avec le compte du consul boursier à Castelnau-de-Montmiral – compter va souvent de pair avec conter, et nous nous intéressons à la manière dont les notables

197 Patrice BECK, « Le vocabulaire et la rhétorique des comptabilités médiévales. Modèles, innovations, formalisation. Propos d'orientation générale » in *Comptabilités*, 4 | 2012, « Le vocabulaire et la rhétorique des comptabilités médiévales » [En ligne], mis en ligne le 06 novembre 2012, consulté le 18 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/838>, p. 9.

198 Geneviève DUMAS, « Responsabilité et reddition des comptes à Montpellier au XV^e siècle », in *Comptabilités*, 12 | 2019, « Histoire des villes à travers leur comptabilité à la fin du Moyen Âge » [En ligne], mis en ligne le 15 octobre 2019, consulté le 19 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/3332>, p. 113

199 Olivier MATTÉONI « Compter et conter: ordre, langue et discours des comptes, rapport de synthèse » in P. BECK et O. MATTÉONI (dir.), *Classer, dire, compter*, op. cit., p. 295-303.

200 Cet acte a été collationné au XVII^e siècle par le notaire Jean Massiot, 6E 1/700.

201 In L. FELLER, M. KAPLAN et C. PICARD, *Élites rurales méditerranéennes au Moyen Âge*, op. cit.

202 F. GARNIER, *Un consulat et ses finances*, op. cit.

locaux sont nommés dans les comptes. Il est possible de réaliser des études des mots et de la rhétorique qui est utilisé par le comptable – ici le consul boursier – pour justifier l'usage des deniers publics ou légitimer la levée d'un *comu*. Comme nous l'avons dit, les consuls étaient responsables de la bonne gestion de la communauté et pouvaient une fois sortie de charge être poursuivis pour un manque de rigueur dans l'exercice de leurs fonctions. L'étude codicologique permet d'étudier cette rigueur dans la tenue des comptes, et de comprendre les « transformations cognitives et matérielles » qui ont façonné leur gestion²⁰³. En outre, aucune étude codicologique n'a encore été menée sur les comptabilités médiévales de Castelnau-de-Montmiral. Méthodologiquement, nous avons décidé de suivre le *Petit guide d'analyse codicologique des comptabilités* réalisé par Caroline Bourlet et Patrice Beck²⁰⁴. Cette méthode nous paraît être la plus commode pour la présentation d'une étude codicologique. Elle est utilisée par Patrice Beck dans son étude des *Comptabilités de la commune de Dijon*²⁰⁵ ainsi que son rapport de synthèse sur la *Forme, organisation et ordonnancement des comptabilités : pour une approche codicologique – archéologique – des documents de la pratique*²⁰⁶. La méthodologie permet d'aborder le support pour comprendre la valeur de l'investissement apporté à la rédaction des comptes ; le format choisi par l'administration, souvent lié aux questions d'ergonomie et de conservation ; l'agencement et la composition du compte qui permet de fixer l'information et dévoilent la logique administrative ; et enfin, les réglures, préparations antérieures à la rédaction, décors et vérifications externes qui structurent la tenue du compte. Nous avons choisi de centrer notre analyse sur trois documents. Le premier document est le livret du compte boursier qui consigne les dépenses des édiles pour l'année consulaire 1364-1365. Il sera intéressant de voir si ce compte présente des différences avec ceux rédigés les années précédentes et suivantes. Le deuxième document choisi est un rôle de taille de l'année 1382. Enfin, le dernier document est un rôle de taille daté de 1391, au format et à la structure bien différente du précédent. Les rôles de tailles sont les documents sur lesquels était consigné les sommes prélevées lors de l'impôt direct, pour chaque *cap d'ostal*. Nous tenterons de démontrer avec cette analyse que l'administration consulaire pouvait produire – à la même époque – différentes formes de documents mobilisant une rhétorique et une organisation différente, à des fins différentes, et qu'il convient de mettre en lumière. Nous essayerons – si toutefois cela est possible – de déceler les évolutions des techniques comptables dans la rédaction des comptes.

203 Olivier MATTÉONI, « Codicologie des documents comptables (xiii-xve siècles). Remarques introductives » in *Comptabilités*, 2 | 2011, « Approche codicologique des documents comptables du Moyen Âge » [En ligne], mis en ligne le 23 mai 2011, consulté le 19 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/364>, p. 14.

204 Disponible en ligne : <https://irhis-recherche.univ-lille3.fr/00-Comptabilites/Codicologie.html>

205 Patrice BECK, « Les comptabilités de la commune de Dijon », in *Comptabilités*, 2 | 2011, « Approche codicologique des documents comptables du Moyen Âge », p. 240-270.

206 P. BECK et O. MATTÉONI (dir.), *Classer, dire, compter, op. cit.*, p. 31-46.

I) Le support, et la langue des comptes

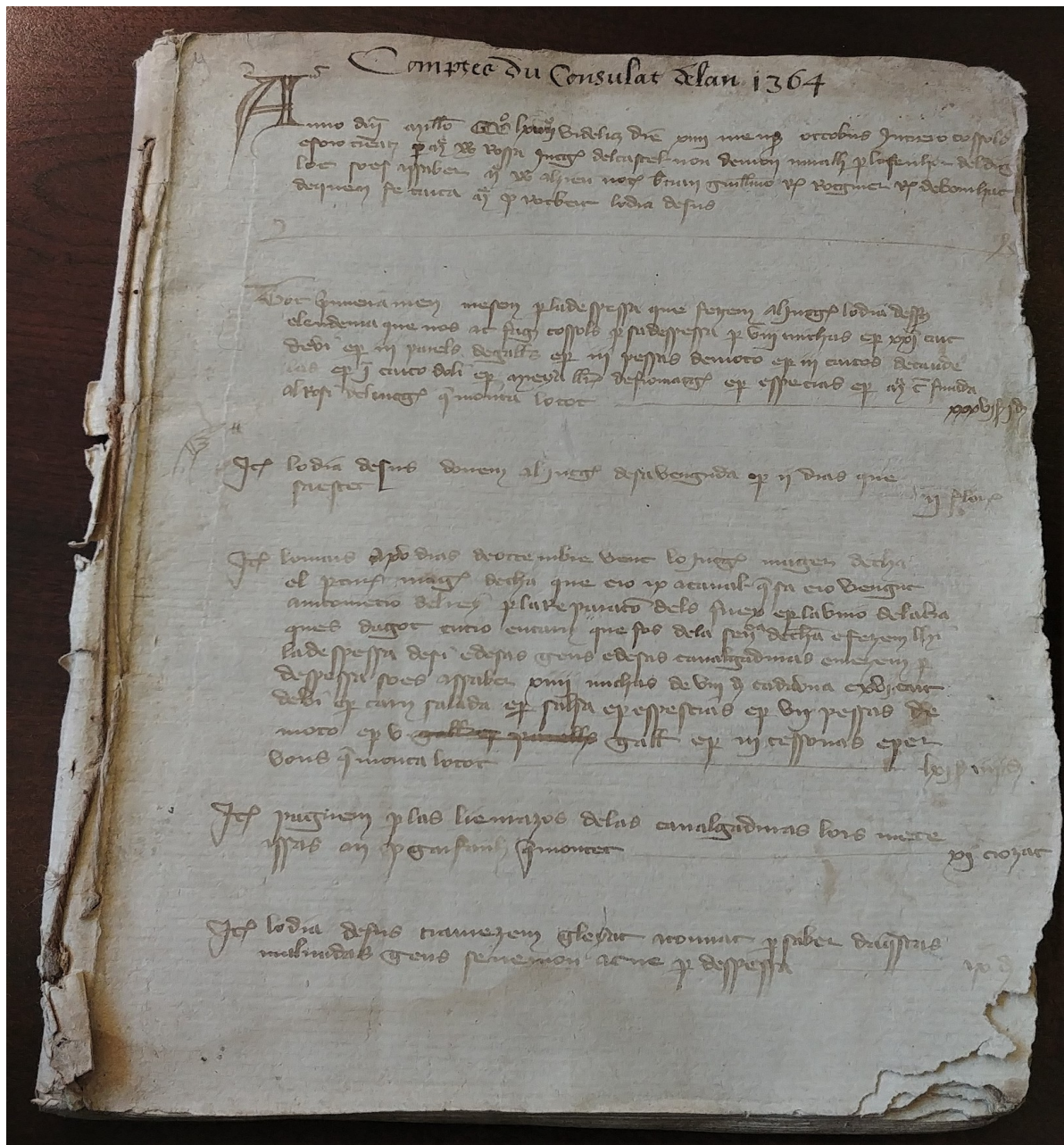


Illustration 2: Le premier feuillet du compte consulaire de l'année 1364, 64 EDT CC47, Fol. 1

A) Lieu de conservation et reliure des manuscrits :

Le compte des dépenses du consulat de Castelnau-de-Montmiral pour l'année 1364 est

conservé aux archives départementales du Tarn. Il est situé dans le fonds communal, à la série « CC -Finances – Impôts et comptabilité », sous la cote 64 EDT CC47 qui contient près de 300 folii de comptabilité consulaire entre 1346 et 1404. Le cahier ne comporte aucune couverture, cependant, on retrouve en haut du compte et avant le préambule un titre écrit postérieurement avec une encre beaucoup plus sombre que le reste du manuscrit, et de surcroît en français. Il est noté « Comptes du consulat de l'an 1364 » en chiffres arabes, et avec une graphie différente du reste du document.

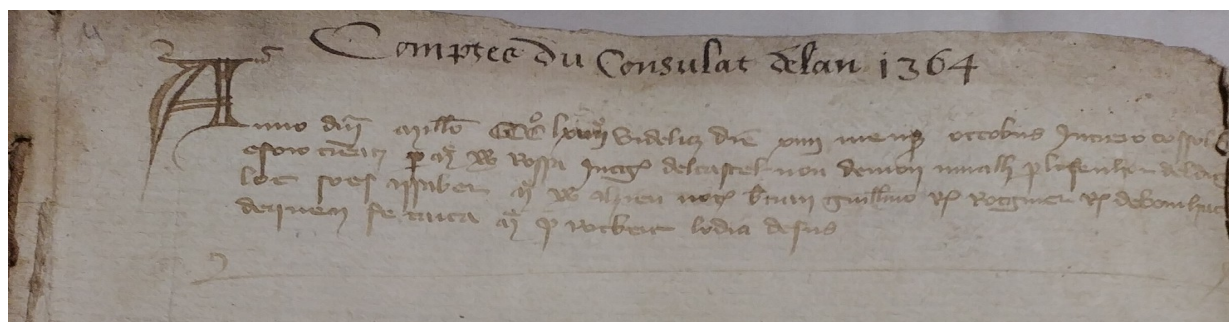


Illustration 3: Titre du compte consulaire de 1364, 64 EDT CC47, Fol. 1

La reliure du compte est souple : elle ne comporte aucunes ais, ni en bois ni en carton pour soutenir l'armature du compte. Les reliures souples sont les plus fréquentes sur les documents de gestion de la fin du Moyen Âge occidental²⁰⁷. Dans cette technique de reliure, la couture est visible : ici elle est réalisée de manière verticale avec une seule cordelette de chanvre. Les bifeuillets sont percés à sept endroits différents pour permettre de laisser passer la cordelette. Il est malaisé de tenter de dater la reliure, elle est sans doute contemporaine de la rédaction du compte, bien qu'elle ait pu être restaurée lors de la rédaction du « titre ». En outre, il ne semble pas qu'il y ait eu d'ajouts postérieurs à la rédaction du compte, si ce n'est les trois derniers feuillets qui sont des copies de billets de reconnaissances relatifs à l'exercice du consulat de l'année. On peut par conséquent considérer le cahier comme relativement homogène. Pour chaque année, les comptes consulaires nous sont parvenus sous forme de cahiers de bifeuillets emboîtés et reliés directement entre eux. C'est en partie la raison pour laquelle nous pensons que les reliures sont contemporaines à la rédaction. La plupart du temps, lorsque les reliures sont réparées ou constituées à posteriori pour des raisons d'archivage, les comptes de différentes années sont regroupées dans un registre ou un manuscrit unique²⁰⁸. Ce n'est pas le cas pour Castelnau-de-Montmiral, les comptes de chaque année sont classés dans des cahiers indépendants les uns des autres.

207 Paul GÉHIN, *Lire le manuscrit médiéval: observer et décrire*, Malakoff, France, Armand Colin, 2017, p. 276.

208 Jean-Baptiste SANTAMARIA, « Ruptures politiques et mutations comptables au bailliage d'Hesdin en Artois au XIV^e siècle » in *Comptabilités*, 2 | 2011, « Approche codicologique des documents comptables du Moyen Âge », *op. cit.* p.74-76.



Illustration 4: Reliure du cahier, 64 EDT CC47, Fol.1

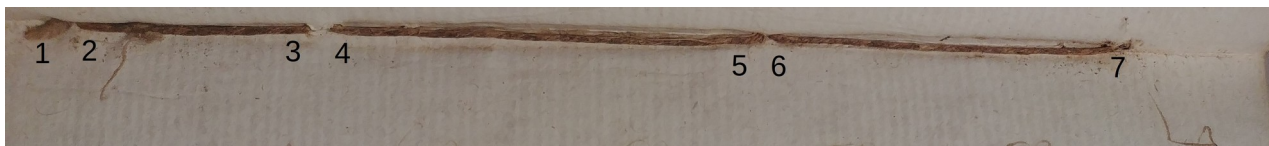


Illustration 5: Couture interne du cahier, 64 EDT CC47, Fol. 13v-14r

Le rôle de taille de 1382 est conservé dans le fonds communal, à la série « CC -Finances – Impôts et comptabilité », sous la cote 64 EDT CC4. Pour la même année consulaire et sous la même cote, deux rôles de tailles sont conservés, un de grand format et un de petit format. Celui que nous avons décidé d'analyser est le petit format. Le rôle de taille de 1391 est conservé dans le même fonds sous la cote 64 EDT CC3. Comme pour les cahiers des comptes, on ne retrouve aucune couverture pour protéger les cahiers. Nous pouvons relever pour certains rôles de taille des indications qui ressemblent à des titres abrégés, mais que nous n'avons pas su déchiffrer pour l'instant. Ces annotations sont présentes sur de nombreux rôles de taille, toujours situées tout en haut du cahier. Les titres présents sur le rôle de 1382 et sur celui de 1391 semblent identiques, à part le chiffre romain qui précède le mot. Pour comparer ces titres, nous avons comparé avec d'autres rôles de tailles plus récents, datés de 1405, et même un cahier consignant les restes non perçus pour une levée datée de 1394. Ces deux documents plus récents ont la même inscription en guise de titre, mais rien de tel que ce qu'on retrouve pour les années 1382 et 1391. Les titres des rôles de 1394 et 1405 sont clairement placés en haut du feuillet, écrits nettement et séparés du reste des inscriptions par une ligne de démarcation. On ne retrouve rien de tel pour les rôles de 1382 et 1391. Pour le rôle de 1391, l'annotation est même légèrement excentrée sur la gauche du feuillet et n'est pas très visible, ce qui nous empêche d'ailleurs de la déchiffrer. Pour 1382 et 1391, il ne s'agit peut-être pas d'un titre, mais d'un signe de vérification des comptes.

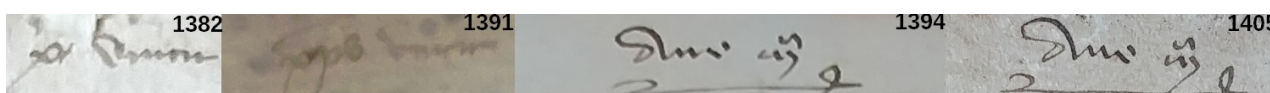


Illustration 6: Comparaison entre les "titres" des rôles et restes de taille pour les années indiquées, 64 EDT CC3-4, Fols.1

La reliure des rôles de taille est aussi une reliure souple. Elle ne comporte ni ais de bois ni

en carton. Rappelons encore une fois qu'il s'agit de documents de gestion, un outil de travail de l'administration consulaire : ils n'avaient pas vocation à être beaux, à embellir une bibliothèque, mais à être pratiques. En outre, le cahier n'avait sans doute pas vocation à rester au consulat et le personnel en charge de la taille devait pouvoir se déplacer avec, ce qui explique son aspect souple. Aussi, le fait de réaliser une reliure souple était beaucoup moins onéreux, ce qui se comprend dans la mesure où ces documents n'étaient souvent que des brouillons qui n'avaient pas forcément vocation à être conservés. Les coutures sont toujours visibles pour les deux rôles. Pour celui de 1382, le bifeuillet est percé à quatre endroits différents : deux fois dans le premier quart en partant du haut du feuillet ; et deux fois dans le troisième quart, toujours en partant du haut du feuillet. La couture semble avoir été réalisée avec de la ficelle de lin, teintée dans un bleu cobalt. La couture est assez lâche pour permettre de soulever le premier bifeuillet. Sur la tranche interne du cahier, la couture est la même que sur la tranche externe. Si la couture externe est verticale, tout comme dans le compte de 1364, ce n'est pas le cas pour la couture intérieure qui relie les bifeuillets entre eux qui elle est horizontale. La reliure semble contemporaine du rôle. Aussi, on peut considérer le rôle de 1382 comme étant assez homogène, bien qu'un feuillet indépendant soit situé directement après le premier feuillet. La reliure du rôle de taille de 1391 est réalisée de la même manière que celle de 1382, c'est-à-dire avec une couture horizontale. On souligne deux différences : la tranche ne présente aucune couture verticale comme c'était le cas pour le rôle de 1381 ; et c'est de nouveau de la cordelette de chanvre, semblable à celle du compte de 1364 qui est utilisée.



Illustration 7: Reliure externe, petit rôle de taille de 1382, 64 EDT CC4, Fol. 1



Illustration 8: Reliure interne, petit rôle de taille de 1382, 64 EDT CC4, Fol. 1v-2

B) Le papier

Le support sur lequel les comptes sont rédigés est toujours du papier. Le papier n'est pas très épais, ce qui rend le cahier très souple et très fragile. Les principales spécificités du papier peuvent être observées à la lumière, par transparence. Ces spécificités de confection du papier peuvent nous

permettre de savoir où le papier était confectionné et où il était acheté. Rappelons qu'en 1350, les moulins à papier commencent à peine à s'implanter en France. Des manufactures se développent à Troyes et dans la vallée de l'Essonne, mais le prix du support est encore relativement élevé²⁰⁹. Le papier peut être divisé en deux catégories : celui qui est filigrané, et celui qui ne l'est pas. Le nôtre appartient à la première catégorie. Le filigrane est un motif en laiton qui est fixé sur la trame et qui s'intègre dans le papier comme signature du fabricant. Tout en variant à quelques détails près, les motifs de filigranes peuvent être très ressemblants d'un atelier à l'autre. Ils restent toutefois une des seules manières pour nous de dater le papier et d'identifier sa provenance. Étant donné la ressemblance des motifs, il est nécessaire de pouvoir situer ce filigrane sur la feuille : tous les ateliers ne positionnaient pas de la même manière leurs filigranes, une chance de plus pour connaître la provenance du papier. Pour le compte consulaire de 1364, il nous avait semblé voir une sorte de fleur par transparence. Après consultation du dictionnaire historique *Les filigranes des marques du papier* de Charles-Moïse Briquet²¹⁰, nous avons appris qu'il s'agissait en réalité d'un fruit, en forme de poire ou de figue, accompagné de deux feuilles. Nous pouvons rattacher le filigrane du compte au filigrane n°7397 du dictionnaire. L'érudit est au même titre que nous incertain du motif exact. Si l'on croit reconnaître une poire ou une figue, il est possible que ce soit une grenade. Les filigranes sont divisés en deux provenances principales : soit de provenance italienne, soit des imitations troyenne. De par ses détails, notre motif – et donc – le papier du cahier semble être d'importation italienne. On retrouve un motif similaire en 1361 à Saint-Geniez, en Provence²¹¹.

209 P. GÉHIN, *Lire le manuscrit médiéval*, op. cit, p. 26-27-28.

210 C.-M. BRIQUET, *Les filigranes: Dictionnaire historique des marques du papier des leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600, avec 39 figures dans le texte et 16, 112 facsimilés de filigranes*, Paris, France, A. Picard & fils, 1907.

211 *Ibid.*, p. 405.



*Illustration 9: Filigrane en forme de fruit,
64 EDT CC47, Fol. 22r*

Les filigranes sont surtout visibles sur les derniers feuillets du cahier consulaire de 1364²¹². Dans ce compte, ils sont toujours situés au centre du feuillet, sur une chaînette porteuse. On aperçoit d'ailleurs le point de fixation du filigrane sur la chaînette porteuse, à la jonction entre le fruit et la tige. Les chaînettes autour du filigrane sont respectivement positionnées à 20mm de la chaînette porteuse : cette dernière est placée au centre de la portée puisque l'écart séparant deux chaînettes est toujours de 40mm dans le compte. Les traces de chaînettes correspondent aux marques que laissent les fils « de chaînettes » positionnés sur les pontuseaux : les pièces de bois triangulaires sur lesquelles reposent le cadre, et qui servent à maintenir le poids de la pâte lors de la fabrication du papier. Les vergeures sont espacées de façon relativement homogène à 1mm. Elles correspondent à la trace des fils vergeurs qui sont des fils de métal positionnés sur la forme à intervalles réguliers, relativement serrés les uns des autres. Enfin, la tranche-file est située à 13mm de l'extérieur du feuillet. Ce vocabulaire technique nous accompagne durant toute l'analyse : il se révèle vite indispensable pour toute étude codicologique.

212 Compte consulaire de 1364, 64 EDT CC47, Fol. 21, 22.

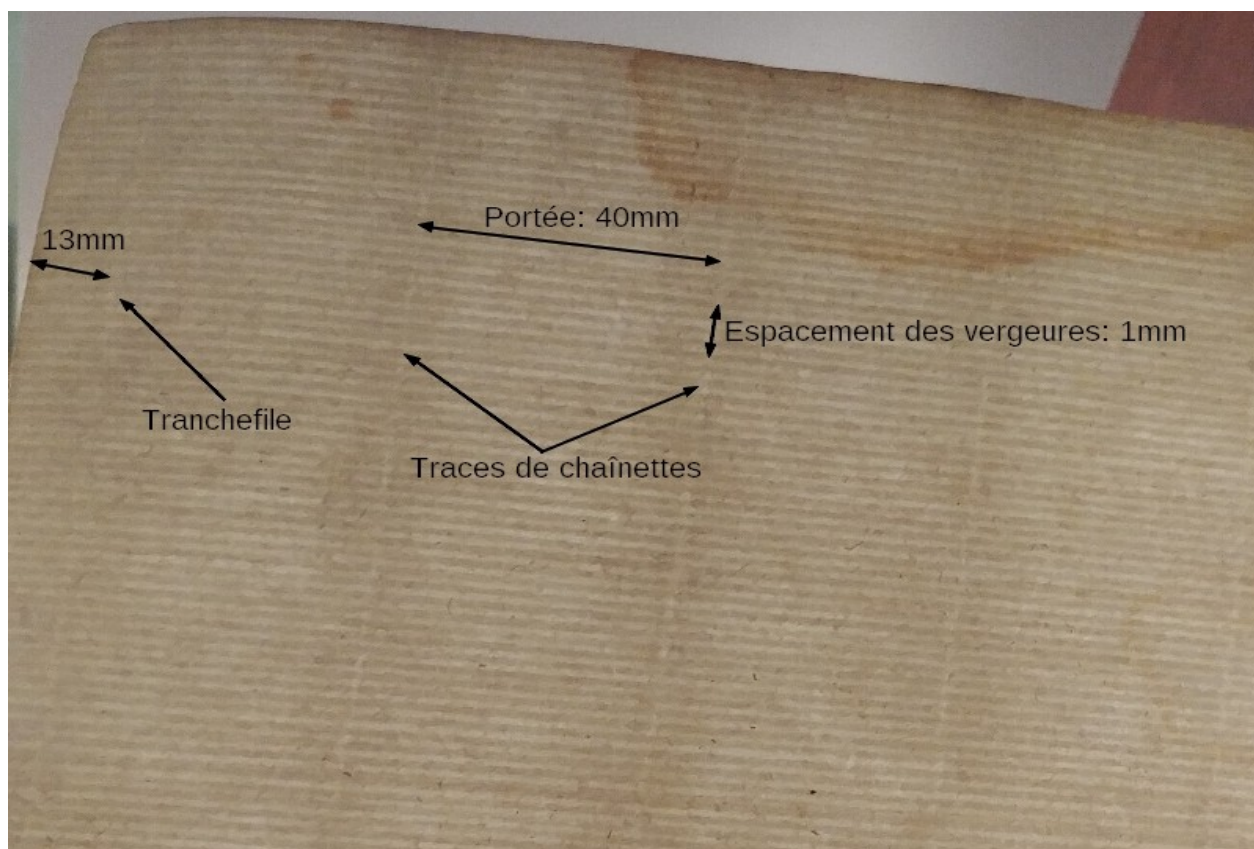


Illustration 10: Conception de la feuille, 64 EDT CC47, Fol. 23r

On retrouve aussi les filigranes sur les rôles de tailles de 1382 et de 1391. Pour le premier, le filigrane était placé au niveau de la tranche interne du cahier de par son format particulier, nous y reviendrons. Le motif du filigrane reste cependant assez énigmatique. Il s'agit vraisemblablement d'une étoile à cinq branches sur laquelle est disposée une croix sur la branche supérieure. Les branches de l'étoile sont arrondies, si bien que l'étoile ressemble plutôt à une fleur. Aucun filigrane du dictionnaire de Briquet ne correspond vraiment au nôtre. De loin, on peut le rapprocher du motif numéro 6049, retrouvé à Grenoble en 1393, à Saint-Marcellin en 1394 et à Moirans en 1396²¹³. Pour le rôle de taille de 1391, on retrouve également des filigranes situés sur le premier, le dernier et l'avant-dernier folios²¹⁴. Ce motif est largement plus commun que celui du rôle de 1381. On reconnaît au premier coup d'œil un motif de cloche, semblable au filigrane 4043 de Briquet, retrouvé à Bergame en 1361 dans une minute notariale²¹⁵. La cloche est de forme triangulaire. D'après Briquet, l'origine du filigrane est italienne, sans plus de détails. Comme pour le compte de 1364, le filigrane est toujours situé dans le rôle de 1391 sur une chaînette porteuse. Le point de fixation à la chaînette est cependant difficile à déterminer. La portée séparant deux chaînettes est de

213 C.-M. BRIQUET, *Les filigranes*, op. cit, p. 351.

214 Compte consulaire de 1391, 64 EDT CC3, Fol.1-14-15.

215 C.-M. BRIQUET, *Les filigranes*, op. cit, p. 252.

40mm pour le rôle de 1382, et de 35mm pour celui de 1391. L'espacement entre les vergeures reste de 1mm pour les deux rôles. Malheureusement, ces informations restent assez faibles pour tenter de déterminer la provenance exacte du papier.



Illustration 11: Filigrane en forme d'étoile surmontée d'une croix, 64 EDT CC4, Fol. 1v



Illustration 12: Filigrane en forme de cloche, 64 EDT CC3, Fol. 14

Si nous ne savons pas avec évidence où a été produit le papier, nous savons où se le procure le consulat. Le 23 janvier²¹⁶, les consuls dépensent 1 florin et un demi gros, pour 5 mains de papiers afin de confectionner les rôles de taille ; mais aussi pour rédiger *nostre compte* et des lettres. Le fournisseur du papier est Ramon Nadal, membre du conseil. Le 25 mars²¹⁷, le consulat se procure à nouveau du papier. Cette fois-ci, il est question de 4 *fuelhs* de papier pour faire des lettres, ce qui a coûté 8 deniers. Sans se lancer dans des estimations sur la qualité du papier, on peut en déduire qu'une feuille de papier pour l'usage des lettres coûtait 1 denier. Le 5 avril²¹⁸, le consulat achète de nouveau du papier à R.Nadal. Il débourse 2 gros et demi pour une main de papier, pour enregistrer *las restas de las restas* qui n'ont pas été payées par les impôts précédents. Les consuls faisaient aussi des copies de leurs documents pour pouvoir les communiquer au juge mage de Toulouse. Le 25

²¹⁶ Compte consulaire de 1364, 64 EDT CC 47, Fol.6.

²¹⁷ Fol. 10v.

²¹⁸ Fol. 11v.

novembre²¹⁹, le consulat fait une copie de toutes les finances qui ont été faites, c'est-à-dire, de l'argent qui a été donné pour la rançon du roi, depuis 1359, ce qui coûte au consulat 7 gros. Au-delà de nous apprendre par qui les consuls se procuraient le papier, cela met en évidence le développement certain de l'administration consulaire à Castelnau-de-Montmiral. Ici, ce sont les causes exogènes : l'obligation de payer la rançon du roi qui permet à l'administration consulaire de se développer et sans doute de se perfectionner. Les voyages qu'effectuent les consuls dans les villes comme Toulouse ou Albi sont aussi l'occasion de se fournir en papier et en cire, indispensable pour sceller les lettres et documents du consulat. Le 26 décembre²²⁰, R. de Bornhac profite d'un voyage à Toulouse où il doit rencontrer le juge mage pour acheter une livre de cire gommée pour sceller les lettres du consulat, ce qui lui coûte 2 gros et demi. Il achète en même temps 2 registres pour écrire *la reparatio de l'alieuramen*, c'est-à-dire la fixation du taux de l'impôt, au prorata de la valeur des biens fonciers des membres de la communauté. Sur l'ensemble du compte de l'année 1364, on ne retrouve aucune mention d'achat de parchemin, ce qui tend à confirmer la supposition selon laquelle le consulat utilisait uniquement le papier. Délaissions désormais le support, pour nous intéresser à la forme et à la composition du compte.

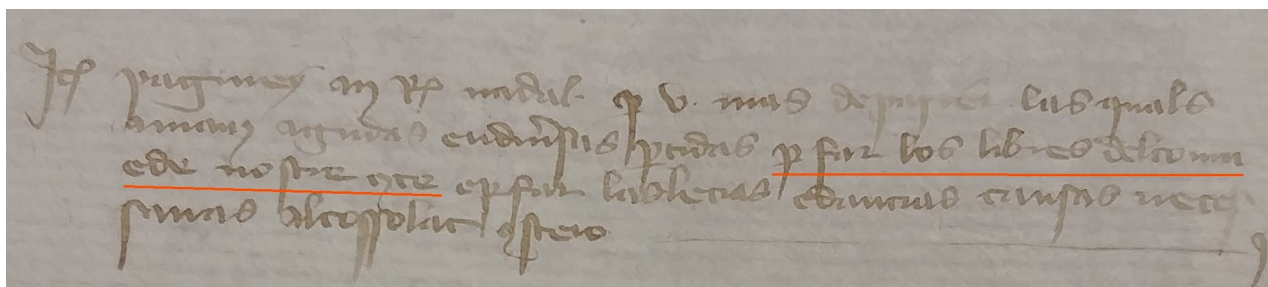


Illustration 13: Achat du papier pour réaliser les comptes consulaires, 64 EDT CC47, Fol.6

C) La langue des comptes

Qu'il s'agisse de la comptabilité des dépenses consulaires où des rôles de taille, la langue utilisée est toujours le l'occitan. Une seule exception est à noter pour la première ligne du préambule du compte consulaire de 1364 qui est en latin. S'agirait-il d'une manière pour le consuls boursier de marquer une certaine solennité dans la tenue de son compte ? Le consul est-il habitué à utiliser le latin dans ses activités quotidiennes ? Dans le reste du royaume, les comptes de la fin du XIV^e siècle et du XV^e siècle sont généralement rédigés en langue vernaculaire. C'est le cas pour les

219 Fol. 3v.

220 Fol. 5.

comptes de Haute-Normandie²²¹ ou ceux du duché de Bourgogne²²². Dans ces régions, on ne remarque pas de différence linguistique entre comptabilités ecclésiastiques et laïques : elles sont rédigées en langues vernaculaires. Par contre, les chambres des comptes, qu'elles soient royales ou princières, normalisent et réglementent l'utilisation du latin dans les annotations lors du contrôle des comptes. Ce latin représente la langue de l'autorité et du pouvoir judiciaire²²³ : son usage est considéré comme une pratique distinctive des gens des finances qui souhaitent, par son usage, s'élever de la masse. Est-ce le cas pour le consul-boursier de 1364 ? Les gens des finances n'utilisent pas un latin courant : les annotations latines sont très techniques et parfois compréhensibles uniquement par les officiers de la cour des comptes. L'usage du latin pour les contrôles n'est pas présent partout : à Lille par exemple, les annotations sont en langue vernaculaire comme c'est souvent le cas en Normandie²²⁴. Les comptabilités urbaines sont plus souvent en langue vernaculaire qu'en latin. On peut le comprendre dans la mesure où au milieu du XIV^e siècle, l'administration consulaire n'est pas dissociable de l'administration fiscale urbaine, et les consuls qui sont en charge de tenir les comptes n'ont pas tous le même niveau de maîtrise des comptes, et du latin. Ces deniers sont souvent des notaires ou des marchands. La rédaction des comptes urbains a tendance à être davantage influencée par les normes comptables privées marchandes que celles qui se diffusent dans les chambres des comptes²²⁵. Pour Castelnau-de-Montmiral, qu'il s'agisse des comptes des dépenses ou des rôles de tailles, les annotations en marge sont toujours en langue vernaculaire. Les vérifications des comptes effectuées par la « commission des auditeurs » des comptes sont aussi rédigées en occitan, nous verrons de quoi il s'agit dans la dernière partie de notre exposé.

221 Isabelle THEILLER, « Structure et rhétorique des registres comptables hauts-normands à la fin du Moyen Âge », in *Comptabilités*, 4 | 2012, « Le vocabulaire et la rhétorique des comptabilités médiévales », op. cit. p.41.

222 Sylvie BÉPOIX, « Vocabulaire et rhétorique des comptabilités médiévales. Éléments de conclusion et d'ouverture » in *Ibid.*, p.231.

223 Sylvie BÉPOIX et Fabienne COUVEL, « Rendre bon compte en Bourgogne à la fin du Moyen Âge : le dire au travers des ordonnances et le faire selon les mots des receveurs », in *Ibid.*, p. 136.

224 *Ibid.*

225 Laure-Hélène GOUFFRAN, « L'écriture comptable d'un marchand provençal au tournant du XVe siècle : les comptabilités de Bertran Rocafort d'Hyère », in *Ibid.*, p. 197-218.

II) Format des cahiers :

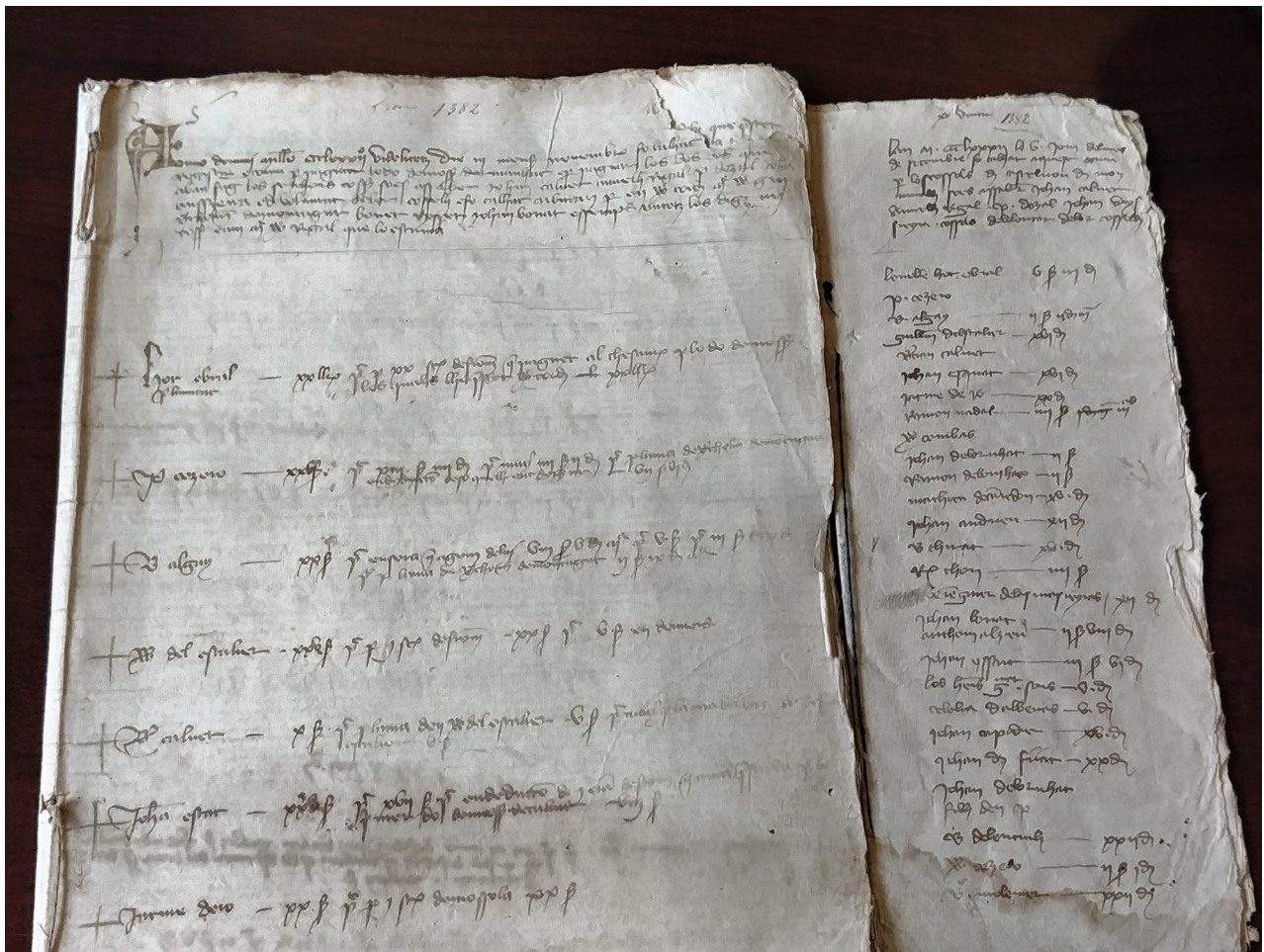


Illustration 14: Différence entre un cahier in-folio (à gauche) et un cahier demi in-folio (à droite), Rôles de tailles de 1382, 64 EDT CC4

A) Compte consulaire de 1364

Tous les comptes de Castelnau-de-Montmiral se présentent sous forme de codex. On ne retrouve aucun rouleau, qui sont peu à peu délaissés depuis le début du XIV^e siècle pour des questions d'ergonomie. Les supports, qu'ils soient parchemins ou papiers sont onéreux, et utiliser le rouleau implique de n'utiliser qu'une des faces du support. Le papier semble donc être la solution la moins onéreuse et la plus commode. Le compte consulaire de 1364 est composé d'un seul et unique cahier au format in-folio aux bifeuillets emboîtés les uns dans les autres. Ce format désigne la manière dont a été plié et découpé la feuille. Ici, la feuille qu'on appelle bifeuillet a été pliée une seule fois en deux pour former deux feuillets. Les vergeures restent à l'horizontale, les traces de

chaînettes à la verticale, et le motif du filigrane se retrouve droit, au centre d'un des feuillets. Cette technique de pliure est celle qui permet d'obtenir le cahier aux plus grandes dimensions possibles, qui correspond aux dimensions de la feuille sortie de forme²²⁶. Le cahier est composé de 23 feuillets, qui mesurent 280mm de hauteur pour 210mm de largeur. Le nombre impair de feuillet dans le cahier signifie l'ajout ou le retrait d'un feuillet indépendant. Il pourrait s'agir du feuillet où sont recopiés les billets de reconnaissance à la fin du cahier.²²⁷ La partie extérieure des feuillets – au niveau des tranchefiles – est assez abîmée sur l'ensemble du compte, ce qui complique l'étude du rognage. Quoi qu'il en soit, aucune information située aux extrémités des bifeuillets ne semblent avoir été coupée, ce qui tend à montrer que s'il y a eu un rognage, celui-ci était sans doute contemporain de la rédaction du compte. Le cahier ne comporte aucun signe de foliotation ou de pagination contrairement à ce qu'on peut trouver dans certains comptes de la même époque²²⁸. Au XIV^e siècle, ces marques témoignent d'un avancement précoce dans les pratiques et normes comptables, souvent impulsées par les chambres des comptes royales ou princières.

B) Rôle de taille de 1382

Le rôle de taille de 1382 est sous un format complètement différent du compte consulaire de 1364. Le rôle de taille de 1382 est un cahier de plus petite taille que nous appelions abusivement « cahier de brouillon » avant de maîtriser le vocabulaire codicologique, tant il nous y faisait penser. Il mesure 290mm de hauteur pour 105mm de large. Il est composé de 7 feuillets au total : 3 bifeuillets, et un feuillet indépendant. Au départ, de par sa forme, nous pensions qu'il s'agissait d'un pliage et d'un découpage in-quarto particulier, ce qui supposait que chaque feuille soit pliée deux fois en son milieu : une feuille pouvant former 4 feuillets.²²⁹ A vu d'œil, cela semble possible puisqu'un bifeuillet du rôle de 1382 correspond au millimètre près à un feuillet du compte consulaire de 1364. Plus simplement : si l'on plie un feuillet qui a la même dimension que ceux du compte de 1364, on obtient un bifeuillet du rôle de 1382, c'est-à-dire deux feuillets. Seulement, avec un pliage et un format in-quarto, les vergeures deviennent verticales et les traces de chaînettes horizontales, ce qui n'est pas le cas dans le rôle de 1382. Second problème, le filigrane se retrouve bien sur la tranche dans un pliage in-quarto, mais il se retrouve positionné horizontalement, et non plus droit comme sur un format in-folio. Ce n'est toujours pas le cas de notre compte. En fait, notre

226 P. GÉHIN, *Lire le manuscrit médiéval*, op. cit, p. 45-46.

227 Compte consulaire de 1364, 64 EDT CC47, Fol. 22.

228 Sylvie BÉPOIX, Fabienne COUVEL et Matthieu LEGUIL, « Entre exercice imposé et particularisme locaux. Étude codicologique des comptes de châtellenie des duchés et comté de Bourgogne de 1384 à 1450 » in *Comptabilités*, 2 | 2011, « Approche codicologique des documents comptables du Moyen Âge », op cit. p.191.

229 P. GÉHIN, *Lire le manuscrit médiéval*, op. cit, p. 45-46.

cahier est au format demi in-folio, ce qui signifie – comme il nous semblait l'avoir constaté – que chaque bifeuillet est formé de la moitié d'une feuille, pliée parallèlement à son plus grand côté. Point commun avec le compte consulaire, on ne retrouve aucun signe de foliotation.

C) Rôle de taille de 1391

Le format du rôle de taille de 1391 est quasiment identique au cahier des comptes des dépenses de 1364. Il s'agit aussi d'un cahier de bifeuillets emboîtés et cousus les uns à la suite des autres. Il est composé de 15 feuillets, mais nous n'avons pas réussi à déterminer où est situé le feuillet indépendant qui a été rajouté, tant le cahier semble homogène. Chaque feuillet mesure 290mm de haut, pour 220mm de large, ce qui correspond à peine plus d'un centimètre de différence avec le compte de 1364. Tout comme ce dernier, le format est in-folio.

A) Organisation des comptes et leur contenu

1- Le compte de 1364

Le cahier des dépenses consulaires est organisé de manière assez classique. Le feuillet est divisé en trois colonnes. La première colonne – tout à gauche – s'apparente à une marge et mesure 30mm. Cette marge a deux usages : le premier est destiné à porter l'abréviation d'*Item* pour signifier une nouvelle dépense, un nouveau paragraphe. La marge de gauche est aussi utilisée, soit lors de la relecture du compte, soit directement au moment de sa rédaction, à noter le nom des consuls ou des membres du conseil parti pour représenter le consulat à Gaillac, Albi ou Toulouse. La réécriture du nom des consuls en marge devait permettre de retrouver rapidement les dépenses effectuées par chaque consul sans avoir à relire l'entièreté du compte, en vue du contrôle des dépenses ou de l'indemnisation de leurs frais de déplacements.

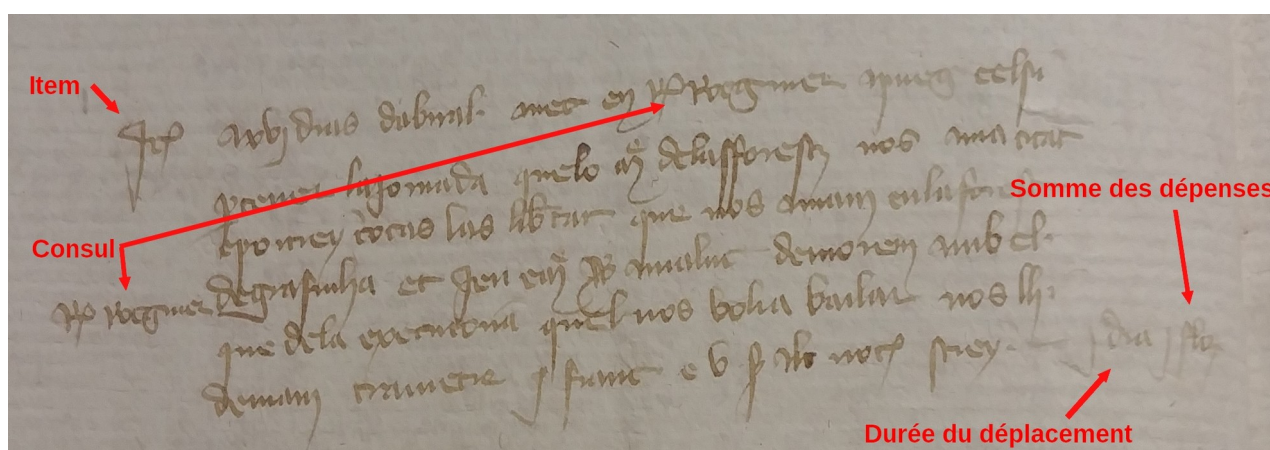


Illustration 16: Indications des marges, 64 EDT CC47, Fol.11

La colonne centrale est destinée à la description – plus ou moins détaillée – des dépenses effectuées chronologiquement par les consuls au cours de leur mandat. C'est dans cette partie que l'on peut apprécier « la rhétorique et le discours de justification des dépenses »²³⁰. Une attention particulière est portée au préambule et à la conclusion du compte, qui légitiment et justifient les dépenses effectuées. C'est dans le préambule qu'on retrouve la seule décoration du compte : une lettre évidée en guise de majuscule de *Anno*. Ces décorations sommaires sont les plus sobres que l'on puisse retrouver dans des comptes²³¹. Le préambule nous dévoile le nom des consuls élus pour

230 Olivier MATTÉONI, « Compter et conter. Langue et discours des comptes » in P. BECK et O. MATTÉONI (dir.), *Classer, dire, compter*, op. cit., p. 296-297-298.

231 Christine JÉHANNO, « Le compte et son décor: entre norme comptable et liberté du scribe » in *Ibid.*, p. 106-107.

l'année, ainsi que le juge qui les nomme sur ordre du seigneur. Les dépenses qui vont être effectuées suivant ce préambule se retrouvent justifiées dans la mesure où les édiles ont été élus par l'*universitas* et confirmés par le seigneur pour bien administrer la communauté²³².

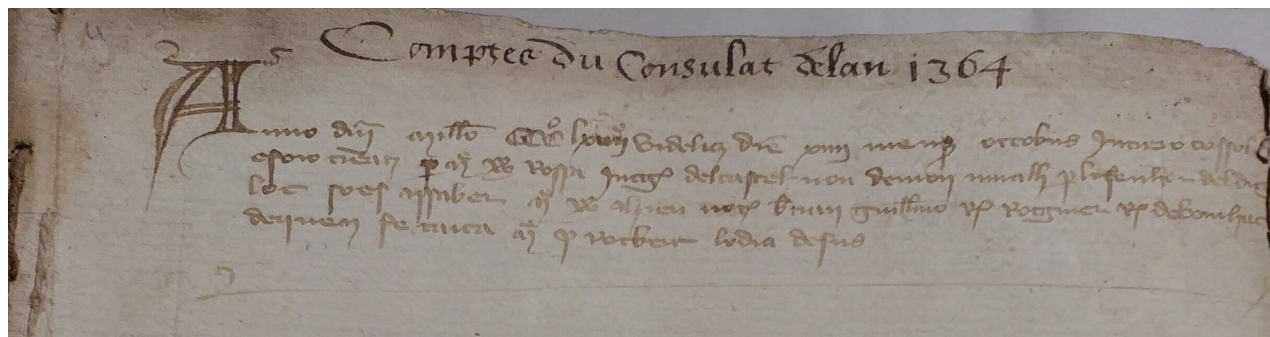


Illustration 17: Préambule du compte, 64 EDT CC47, Fol.1

Le compte se conclut au folio 21 par un petit paragraphe de 500mm, à peine plus grand que l'introduction. Ce court paragraphe rappelle le nom des quatre consuls ; Bertran Guillermo, R.Rotguier, Me Guilhem Alzieu et R. de Bornhac qui indiquent avoir rédigé ledit compte des dépenses durant leur mandat, et que si – par inadvertance – ils venaient à avoir dépensé plus que ce qui est ratifié sur le compte ; ou perçu d'avantage que ce qui aurait été dû, que ces choses soient prouvées. Nous l'avons dit, le compte sert de justification. En outre, les consuls savent qu'ils peuvent être tenus responsables pour leur mauvaise gestion de la communauté. Par ces quelques lignes et cette formule aux allures protocolaire, ils apportent un aspect juridique au compte, et demandent des preuves à ceux qui voudraient contester son exactitude. En dehors de ces deux paragraphes particuliers, la colonne centrale est entièrement consacrée à la description des dépenses. Les paragraphes peuvent être relativement courts et ne pas dépasser une ligne ou deux. Ces petits paragraphes se rapportent souvent à des dépenses de deux ordres : soit ce sont des petites dépenses quotidiennes, habituelles et sans grandes importances pour le boursier et qu'on ne détaille par justement car elles sont fréquentes ; soit ce sont des dépenses – parfois très importantes – dont il a été question avant, qui ont déjà été détaillées, qui ici sont réévaluées, détaillées ou payées alors qu'elles ne l'étaient pas totalement. Il est fréquent de voir des petits paragraphes faisant référence à des dépenses que l'on ne comprend pas, des dépenses parfois effectuées dans le courant d'une autre année consulaire, et que le consulat finit de payer dans le compte consulaire qui nous intéresse. L'exemple est frappant pour les questions de dettes, notamment les dettes importantes ou les impôts. Se voyant dans l'incapacité de régler la somme directement, on peut suivre parfois d'année en année

232 *Ibid.*, p. 294-299.

le règlement avec des rappels voire des rajustements de dettes²³³. Mais on retrouve aussi des paragraphes bien plus importants qui peuvent parfois s'étendre sur la quasi-totalité du feuillet. En reprenant une expression d'Olivier Mattéoni, on peut véritablement considérer ces lignes comme étant des paragraphes explicatifs.²³⁴ Le récit du consul boursier est parfois très détaillé : on apprend combien a coûté la réception du juge et du procureur mage de Toulouse, on sait exactement ce qu'eux, et leur cheval ont mangé²³⁵. La plupart du temps, ce sont les récits de voyage qui constituent les paragraphes les plus longs²³⁶. On peut parfois perdre de vue que la source étudiée est un document comptable, et on se retrouve entraîné dans le quotidien des consuls. Définir ces paragraphes comme relevant du récit n'est pas une exagération. À titre d'exemple, un paragraphe nous plonge dans « l'aventure » du consul R. de Bornhac qui en se rendant à Toulouse pour payer la rançon du roi ne se doutait pas être arrêté par deux sergents à la solde d'un puissant marchand, B. Bru, pour les dettes que la ville refusait de lui rembourser. Le consul est traîné par les gens d'armes devant le juge mage, où il doit finalement s'expliquer et négocier sa libération.²³⁷

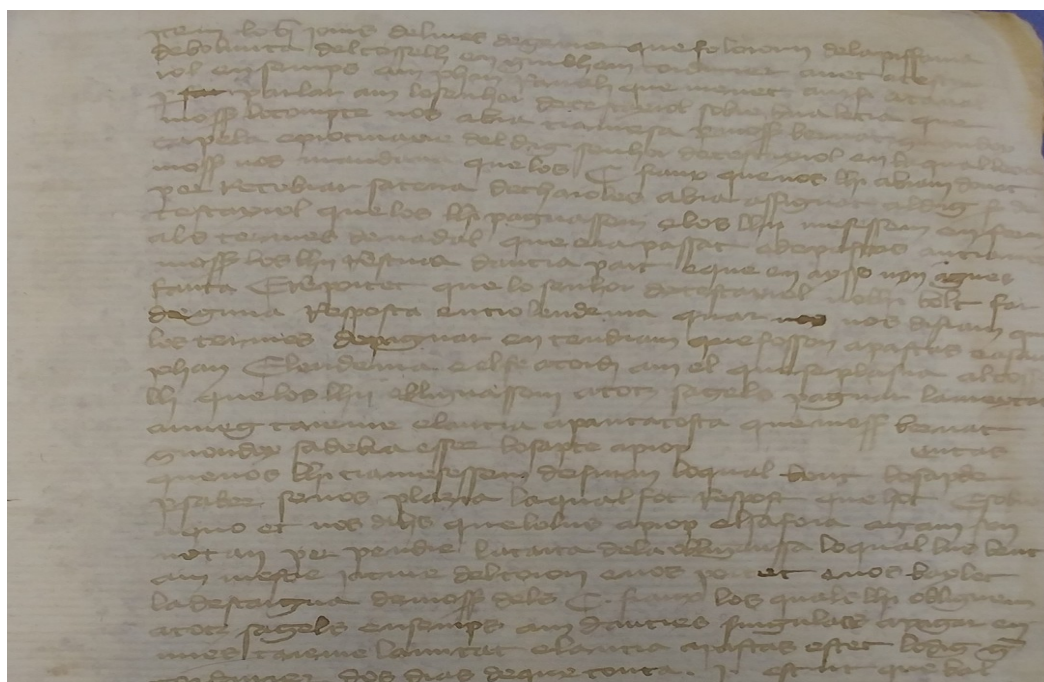


Illustration 18: Exemple d'un "paragraphe explicatif", 64 EDT CC47, Fol. 16v

233 C'est tout l'enjeu du compte de l'année 1364. Durant toute l'année, les consuls sont obligés de se rendre à Toulouse pour régler à Étienne de Montméjan, trésorier du Duc d'Anjou, la part de la rançon du roi. On constate que le paiement n'est pas facile, les consuls sont en partie incapable de prouver ce qu'ils ont déjà réglés, et sont forcés de faire des copies systématiques de leurs comptabilités pour apporter au trésorier.

234 P. BECK et O. MATTÉONI (dir.), *Classer, dire, compter*, op. cit., p. 296.

235 Compte consulaire de 1364, 64 EDT CC47, Fol. 1.

236 Florent GARNIER « Expression de la norme juridique dans les comptabilités urbaines d'Auvergne et du Rouergue au Moyen âge » in P. BECK et O. MATTÉONI (dir.), *Classer, dire, compter*, op. cit., p. 335-336.

237 Compte consulaire de 1364, 64 EDT CC47, Fol. 7v.

La colonne de droite est réservée à noter la somme des dépenses effectuées dans chaque paragraphe, ainsi que la durée des déplacements effectués par les consuls. Sur l'ensemble du compte, on retrouve à la fois des monnaies de compte et des monnaies réelles. On retrouve au total – en excluant la monnaie de compte – plus de sept monnaies différentes. La plus utilisée est le gros, dont il est fait mention plus de 108 fois. Il est aussi fait référence à la moitié d'un gros, noté *mieg gros* dans les comptes et qu'on retrouve – par exemple – au folio 3 quand il s'agit de faire rédiger une lettre d'absolution. De même, on retrouve la forme *gros mieg* quand on paye 1 gros et demi. Le gros est une des monnaies, si ce n'est la monnaie la plus utilisée durant notre année consulaire, elle sert par exemple à payer les hommes chargés du service de guet. Un jour de guet était rémunéré la plupart du temps 1 gros. Après le gros, la monnaie la plus utilisée dans le compte de 1364 est le florin, utilisée pour les grandes dépenses. Toujours dans cette marge de droite, on retrouve d'autres monnaies comme des *crozats*, des *morlas*, des *nobles* ou des mailles. Quoi qu'il en soit, les monnaies et les jours de déplacements sont toujours notifiés en chiffres romains.

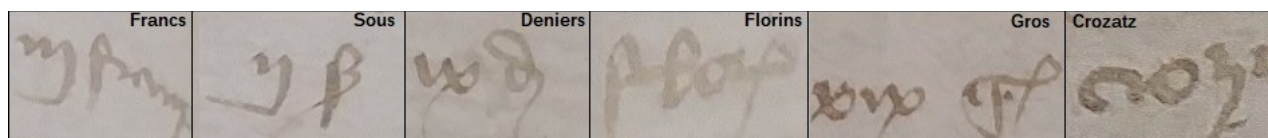


Illustration 19: Francs, sous, deniers, florins, gros et crozats, 64EDT CC47, Fol. 1-1v

2- Les rôles de taille

Les rôles de taille de Castelnau-de-Montmiral débutent toujours avec un préambule qui explique quand l'impôt, qualifié de *comu* est prélevée ; le nom des consuls à l'initiative de la taille ; et parfois la raison pour laquelle l'impôt est prélevé. Ce dernier point semble être la norme dans la grande majorité des rôles de taille, mais nous avons relevé des exceptions, comme le rôle de 1382 dont le préambule ne précise par la raison pour laquelle les consuls lèvent l'impôt. De même, l'organisation des rôles de tailles est en grande majorité la même. Comme dans le rôle de taille de 1391, le feuillet est divisé en trois colonnes : une marge de gauche, qui sert à signaler par l'apposition d'une croix ceux qui se sont acquittés de la totalité de l'impôt. La colonne centrale, excentrée sur la gauche du feuillet, sert à inscrire le nom des assujettis. La colonne de droite qui à elle seule monopolise la moitié du feuillet est quant à elle réservée au montant de l'allivrement de chaque nom inscrit en colonne centrale, et au détail du paiement. A la fin de chaque folio est indiquée la somme d'allivrement totale des individus qui y figurent. A la fin du rôle, on retrouve la

soma grossa qui correspond non pas à la somme totale perçue, mais à la somme de tous les allivements. Le rôle de taille de 1382 n'est pas présenté de la même forme, et se présente davantage comme les rôles de taille étudiés par Jean-Louis Biget pour Albi²³⁸. Le rôle ne comporte que deux colonnes où figurent les noms des assujettis et la somme payée. Dans ce genre de cas, on ne connaît pas l'allivrement, on ne sait pas si la somme a été payée en plusieurs fois, et la marge de gauche qui permettait par la présence de la croix de signaler les bons et mauvais payeurs à elle aussi disparue. On retrouve cependant dans le rôle de 1382 un paragraphe final qu'on ne retrouve guère dans la plupart des autres rôles. Ce denier nous informe surtout sur la durée qu'il fallait pour prélever un tel impôt, puisque figure la date de rendu du rôle, soit deux mois après la date qui figure sur l'introduction dudit rôle. Ce paragraphe est situé après le calcul de la *soma total* qui restitue la somme totale réellement prélevée. À 20 deniers près, la somme tombe juste.

238 Jean-Louis BIGET, « Formes et techniques de l'assiette et de la perception des impôts à Albi et à Rodez au bas Moyen âge » in D. MENJOT et M. SANCHEZ MARTINEZ, *La fiscalité des villes au Moyen âge, Occident méditerranéen: 2. Les systèmes fiscaux*, op. cit, p. 124.

Paragraphe introductif

luy m. au horoy d G. jony deus
 & prombre p mltas nym corum
 p b foppels & opclouon d moy
~~muntz~~ par applez jehm calme
 duntz sigal sp. dozal jehm duf
 fuyra cople d'elonne d'az oppre

[illegible]

Illustration 20: Organisation du rôle de taille de 1382, 64EDT CC4, Fol. 1

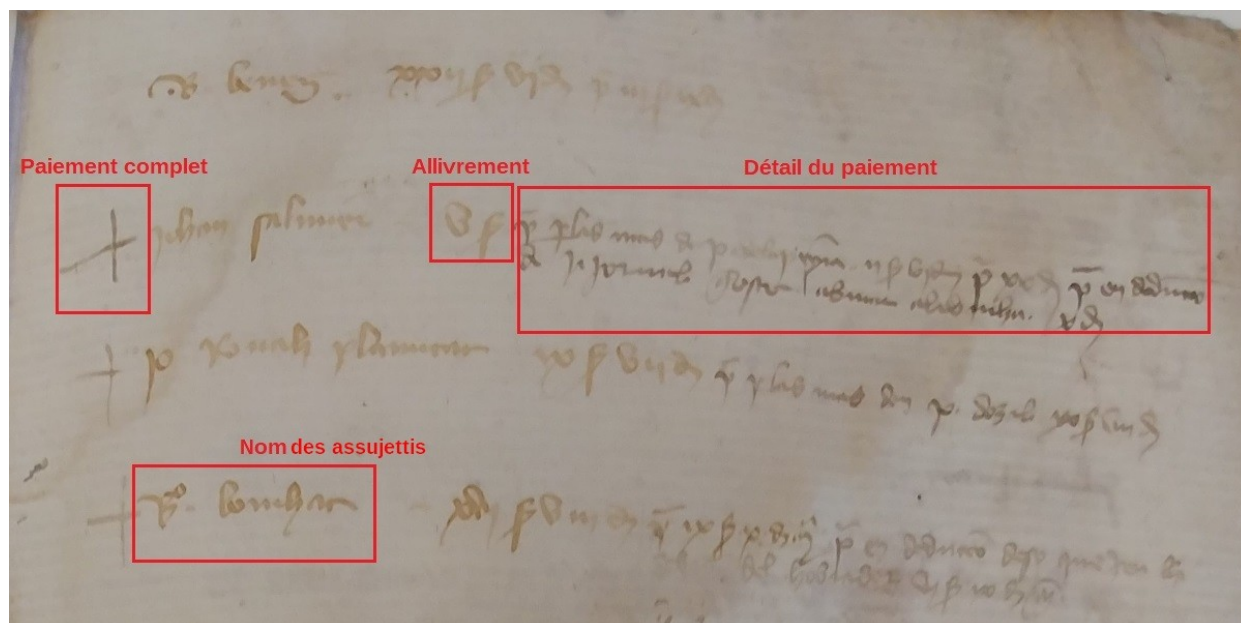


Illustration 21: Organisation du rôle de taille de 1391, 64 EDT CC3, Fol. 10

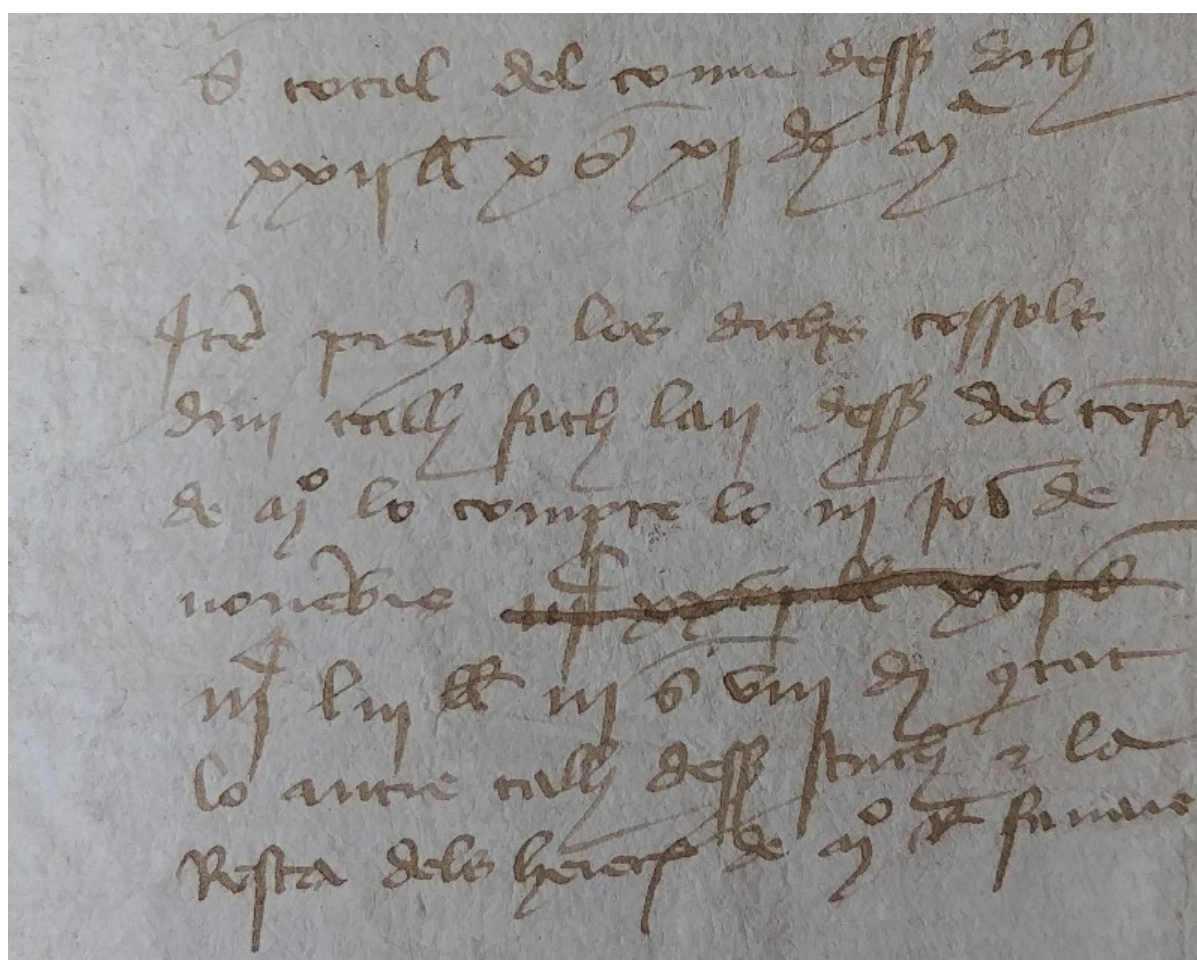


Illustration 22: Paragraphe de conclusion du rôle de taille de 1382, 64 EDT CC4, Fol. 6

B) La réglure

La mise en page préalable du document comptable passe la souvent par une réglure²³⁹. Elle sert à délimiter les informations contenues dans les trois colonnes que nous venons de présenter. L'objectif est de fixer chaque information à une place précise pour d'une part, faciliter l'écriture du scribe, mais aussi permettre à l'information d'être facilement consultable. Dans notre compte consulaire de 1364, on ne retrouve qu'une seule marque sur le premier feuillet du compte pour séparer la marge de gauche et la colonne principale. Cette marque semble avoir été réalisée à la pointe sèche (voir illustration 1). Les réglures sont la plupart du temps effectuées par une seconde main qui va préparer le codex et le mettre en page avant qu'il soit utilisé par le comptable.²⁴⁰ Cela semble vouloir dire qu'ici, le consul-boursier est le seul à préparer le compte. Les consuls-boursiers étaient sélectionnés pour leurs compétences comptables et leur aisance rédactionnelle, cependant ils ne devaient pas tous avoir les mêmes compétences d'une année sur l'autre et il est possible que certains consuls aient eu besoin de réglures pour guider leur plume, quand d'autres n'en ressentaient pas le besoin. L'écriture est soignée et droite, il n'est pas impossible que le consul ait utilisé une règle pour guider sa plume. Les vergeures sont assez visibles et permettent de guider l'écriture sans avoir à effectuer de réglure supplémentaire. À la même époque, les comptabilités de l'hôtel-dieu de Paris sont aussi dépourvues de réglures horizontales pour la même raison.²⁴¹ Si on s'aventure dans des comptes consulaires plus anciens, on remarque cependant des réglures effectués directement à la plume, et qui viennent délimiter chaque colonne et parfois chaque cadre.

239 Olivier MATTÉONI, « Codicologie des documents comptables (XIII^e-XV^e siècles). Remarques introductives » in *Comptabilités*, 2 | 2011, « Approche codicologique des documents comptables du Moyen Âge », op cit. p.10.

240 Sylvie BÉPOIX, Fabienne COUVEL et Matthieu LEGUIL « Entre exercice imposé et particularismes locaux. Étude codicologique des comptes de châtellenie des duchés et comté de Bourgogne de 1384 à 1450 ». in *Comptabilités*, 2 | 2011, « Approche codicologique des documents comptables du Moyen Âge », op. cit. p.185.

241 Christine JÉHANNO « La série des comptes de l'hôtel-Dieu de Paris à la fin du Moyen âge : aspects codicologiques » in *Ibid*, p.222.

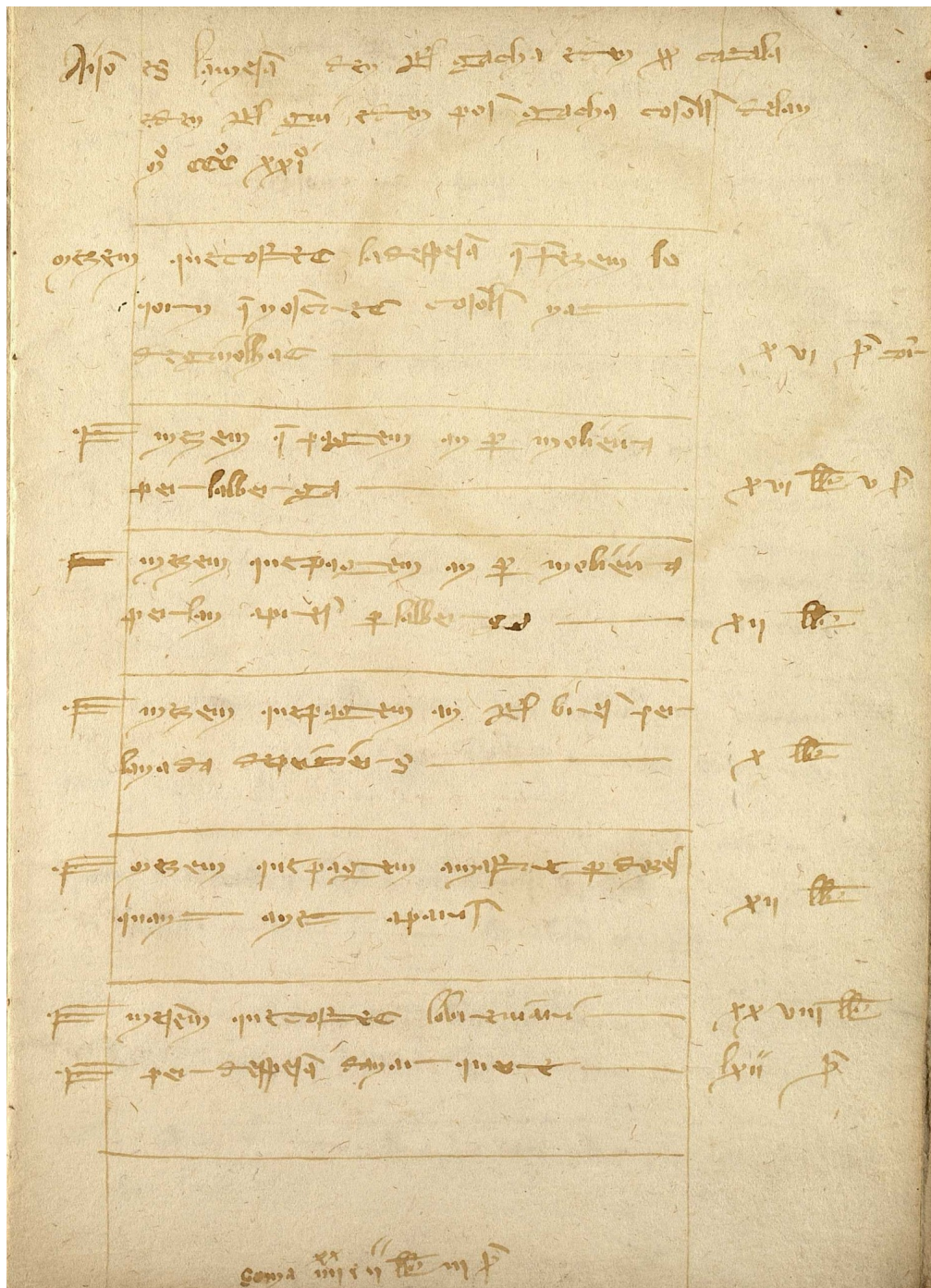


Illustration 23: Réglures sur le compte consulaire de 1321, 64 EDT CC44, Fol.1

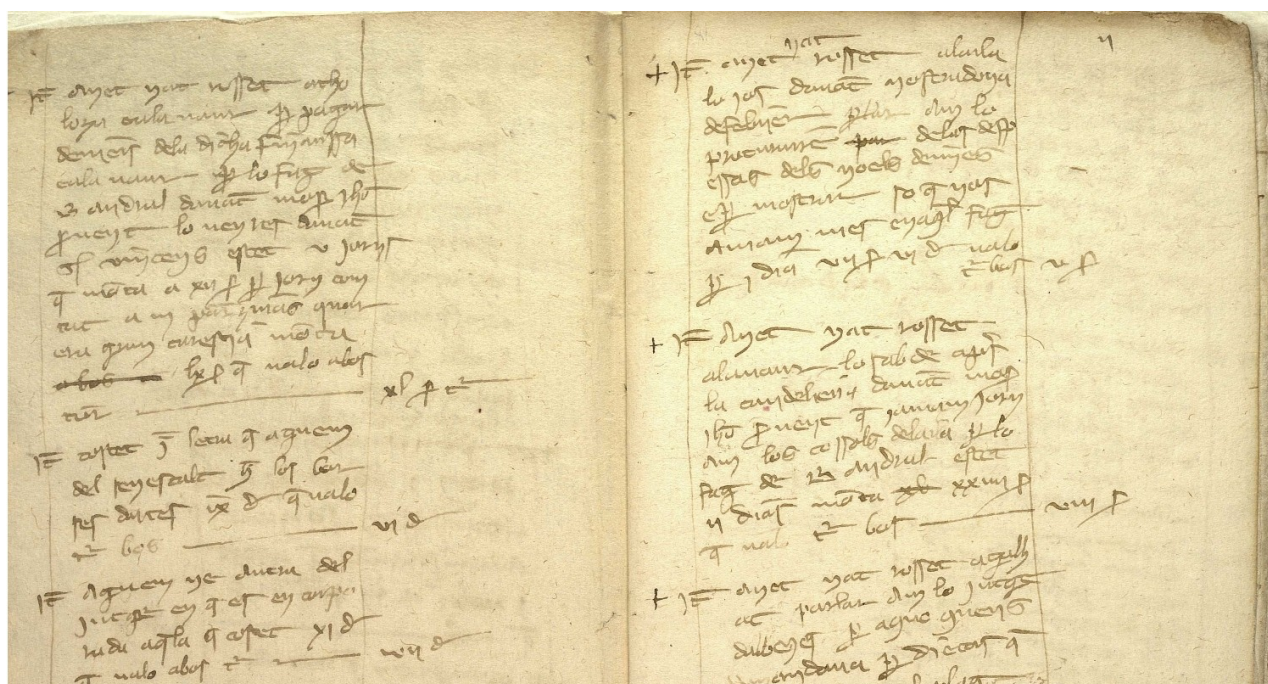


Illustration 24: Réglures sur le compte consulaire de 1329, 64 EDT CC44, Fol. 1v-2

Dans le compte consulaire de 1321, on retrouve les trois colonnes qui séparent les items, la description de la dépense et la somme. Ici, on peut considérer que le codex a été préparé au préalable par une seconde main. Les réglures délimitent les colonnes, mais aussi encadrent chaque description de dépenses. On souligne d'ailleurs le peu de détails inscrits dans la colonne centrale, contrairement au compte de 1364. Cette comptabilité, datée du début du XIV^e siècle, est encore assez rudimentaire. En 1329, on constate à ce propos une première évolution : les réglures sont désormais cantonnées à la délimitation des marges, tandis que chaque fin de paragraphe est désormais – comme dans le compte de 1364 – signifiée par un long trait partant de la fin du paragraphe jusqu'à la somme des dépenses en marge de droite. Cette évolution entre le compte de 1321 et celui de 1329 est principalement dû à au développement des justifications des dépenses. Les premiers encadrements ne permettant pas de développer les détails des dépenses, l'administration consulaire a opté pour une mise en page plus souple. On peut se demander par conséquent quelles raisons ont poussé les consuls à toujours décrire davantage les dépenses effectuées. L'augmentation des dépenses des consulats face à la guerre, la fiscalité royale et la réhabilitation des fortifications peuvent avoir incité l'administration consulaire à faire évoluer ses pratiques. Cette évolution se constate dans d'autres comptabilités, quelles soient municipales, d'hôtel ou de châtelainies²⁴². Il

242 Olivier MATTÉONI, « Compter et conter. Langue et discours des comptes » in P. BECK et O. MATTÉONI (dir.), *Classer, dire, compter, op. cit.*, p. 295.

s'agit peut-être de raisons pratiques. La rédaction de ces registres s'inscrit dans la création d'une mémoire collective de l'identité urbaine²⁴³. Comme nous l'avons évoqué dans le contexte de 1364, les consuls ont parfois besoin de prouver aux officiers royaux les dépenses qu'ils ont effectuées. Avoir une description détaillée de telle ou telle dépense dans les cahiers du consulat reste toujours plus commode que d'avoir simplement des lignes de chiffres et des sommes. En outre, inscrire les dépenses sur le cahier des comptes permet de garder la trace d'actes ou de transactions dont les originaux pouvaient être perdus. La copie des billets de reconnaissances à la fin du compte de 1364 est à ce propos significative. En 1364, Étienne de Montméjan qui est trésorier du duc d'Anjou en Languedoc annonce aux consuls la volonté du roi à ce que les communautés urbaines mettent régulièrement à jour leurs livres d'estimes. Cette demande est significative de la volonté de la monarchie de s'immiscer dans les comptabilités urbaines et d'y développer la fiscalité. Les évolutions des pratiques comptables – ici dans le cadre municipal – résultent parfois des demandes de la monarchie et de ses officiers. La suppression des encadrements de paragraphes de la colonne centrale tend à montrer que l'évolution des pratiques comptables ne va pas forcément de pair avec l'ajout de réglures, c'est parfois l'inverse.

Pour les rôles de taille, on ne peut pas véritablement parler de réglure. On ne remarque aucune marque, ni à l'encre, ni de pliure, ni même à la pointe sèche. Cependant, des lignes sont tracées à main levée pour séparer les différentes parties qui organisent le rôle. Une ligne sert souvent à délimiter le paragraphe introductif du reste du rôle : on le constate pour le rôle de 1382, mais pas en revanche pour celui de 1391. Des lignes horizontales servent toujours à délimiter la colonne centrale – celle des noms – avec la colonne de droite où figurent les nombres. Pour séparer l'allivrement du détail du paiement, on constate aussi parfois de manière plus discrète une ligne de démarcation verticale. L'enjeu était de ne pas mélanger la somme due avec la somme payée. Enfin, on retrouve des lignes de démarcation pour délimiter géographiquement les contribuables entre ceux du bourg, ceux de la campagne, et les forains. Ces démarcations servent souvent à souligner le nom des lieux-dits.



Illustration 25: Séparation entre le nom et la somme, 64 EDT CC4, Fol. 1

²⁴³ Florent GARNIER, « Expressions de la norme juridique dans les comptabilités urbaines d'Auvergne et du Rouergue au Moyen âge » in *Ibid.*, p. 327.

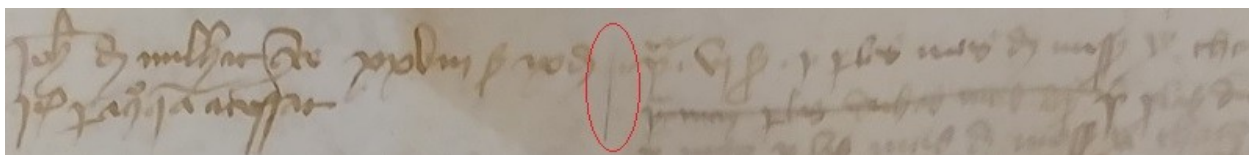


Illustration 26: Démarcation entre allivrement et paiement, 64 EDT CC3, Fol.13v

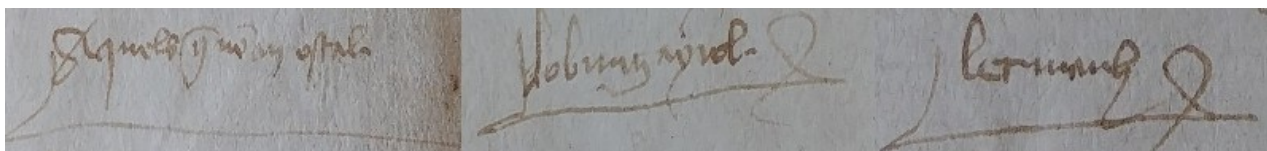


Illustration 27: Noms de lieux-dits qui organisent le rôle de 1382, 64 EDT CC4, Fol. 3v-4

C) Rédaction, correction, et vérification des comptes

Reste à aborder la question des différentes personnes qui ont eu les documents comptables entre leurs mains. Cette question nous intéresse sous plusieurs angles. D'abord, elle nous permet de savoir qui rédigeait la documentation comptable consulaire : qu'il s'agisse du livre des dépenses ou bien des rôles de taille. Les consuls étaient-ils les seuls à rédiger cette documentation ou bien, pouvaient-ils s'appuyer sur une administration consulaire et des secondes mains ? Les notables qui prenaient les impôts en fermage participaient-ils à la rédaction des rôles de tailles ? On peut tenter de répondre à ces questions de deux manières. Dans un premier temps, par l'analyse de la graphie, de l'écriture, pour mettre en évidence les changements de mains éventuelles. Dans un second temps, nous pouvons parfois identifier qui était le comptable dans la mesure où il était d'usage pour ce dernier d'inscrire son nom dans le préambule du document. Pour le compte consulaire de 1364, l'écriture semble exactement identique en tout point du cahier. Qu'il s'agisse de l'encre utilisée ou de la forme des lettres, du préambule jusqu'aux copies des billets de reconnaissance, tout semble identique. Même les annotations qu'on retrouve en marge et qui peuvent, le cas échéant être le signe d'une vérification postérieure du compte, sont de la même main. On peut qualifier cette écriture de cursive gothique. Cette typologie regroupant des types d'écritures assez larges, nous pouvons préciser que l'écriture semble plus posée que hâtive, dans le sens où les lettres sont facilement reconnaissable par rapport à d'autres comptes. Les lettres sont assez épaisses et ne se chevauchent pas, de manière à ce qu'on puisse toutes les identifier dans un même mot, chose qui est assez rare pour être soulignée. Le consul boursier pour le compte consulaire de 1364 est Ramon de Bornhac. Il ne le précise pas dans le préambule, mais écrit à de très nombreuses reprises à la première personne

lorsqu'il explique prendre des décisions quant à certaines dépenses avec les autres consuls et membres du conseil. Malheureusement, nous n'avons pas beaucoup d'informations sur lui, si ce n'est qu'il est toujours le consul qui se déplace pour régler des sommes importantes que doit le consulat : c'est le cas lors des nombreux déplacements à Toulouse afin de régler la rançon du roi au trésorier du duc d'Anjou. C'est aussi lui qui achète en personne le papier pour faire les registres : il est sans doute le plus à même de savoir quel type de papier et quel format lui convient, si c'est effectivement lui qui rédige cette documentation. C'est aussi Ramon de Bornhac qui réunit et présente tous les billets et la documentation au trésorier du duc d'Anjou afin de calculer le nouveau montant dont le consulat doit s'acquitter. Sur tout le compte, une seule annotation en marge notifie une faute effectuée par le consul-boursier. Il ne s'agit pas d'une trace de vérification postérieure effectuée par une autre main, mais d'une rectification effectuée directement par le consul, peut-être à la relecture de son compte. S'apercevant qu'il s'était trompé dans la date d'une dépense, il le notifie en dessinant une main, indiquant la place où doit se situer chronologiquement la dépense, à la manière d'une astérisque. Outre ce dessin, on ne trouve aucune trace de vérification du compte pour l'année 1364. Est-ce à penser qu'il n'y avait pas à Castelnau-de-Montmiral de vérification des comptabilités consulaires ? Un sondage dans les comptes des dépenses consulaires de 1392²⁴⁴ nous permet de penser que non, il y avait bien une vérification des comptes, bien que ces vérifications postérieures puissent être envisagées comme une évolution dans les pratiques comptables consulaires.

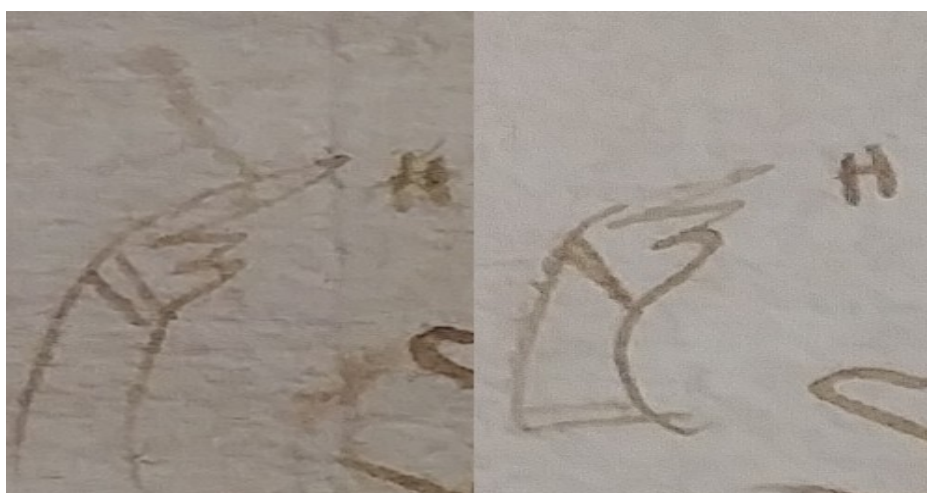


Illustration 28: Représentations d'une main en guise d'astérisque, 64 EDT CC47, Fols. 1-3

²⁴⁴ Compte consulaire de 1392, 64 EDT CC47.

Sur le folio 18 du compte de 1392 figure un paragraphe écrit d'une autre main, et isolé du reste du compte. La date est indiquée à la première ligne du paragraphe. Il s'agit d'une vérification du compte, rendu par Guilhem Cordurier, Guilhem Veissière, Raimon Garfanh et le notaire Guilhem Rigal pour leur mandat de 1392. Les quatre individus réunis dix ans plus tard pour vérifier les comptes se qualifient de « commissaires et auditeurs députés pour clore les comptes ». Pourquoi les comptes sont-ils vérifiés autant de temps après, alors qu'habituellement, les comptes sont vérifiés par une commission : ou une fois par mois, ou directement en sortie de charge ?²⁴⁵ La commission est composée de Bertran de Bonfontan, qualifié dans les années 1410 de châtelain et receveur du comte d'Armagnac à Castelnau-de-Montmiral. À noter qu'il n'est pas un officier comtal « hors groupe », pour reprendre le concept d'Henri Mendras²⁴⁶, mais bien un membre de l'aristocratie rurale du bourg. Le second membre de la commission est le prêtre du village, monseigneur Johan de Gordo. Viennent ensuite Bonet Rosset et Bonet Cezero, qui appartiennent à la tranche des vingt *cap d'ostal* les plus allivrés du bourg. La commission effectue trois calculs : dans un premier temps, elle nous livre la somme des recettes perçues puis, la somme des dépenses, et enfin, la différence entre les recettes et les dépenses en précisant la balance. La même main stipule ensuite après un *item* la présence des membres de la commission sous forme de « témoins », puis une sorte de protocole final écrit en latin vient clore le paragraphe, suivi d'une signature d'un certain Guillius Gudi, notaire. L'écriture cursive est plus hâtive que sur le compte de 1364, assez représentative de la graphie des notaires²⁴⁷. En outre, nous n'avons pas réussi à saisir à quelle institution cette commission des comptes doit rendre « compte ». Est-elle réunie par le comte d'Armagnac ? Le compte de 1392 est pour le coup – contrairement à celui de 1364 – assez composite. Il est difficile de distinguer ce qui relève des dépenses et ce qui relève plutôt des recettes. Quoi qu'il en soit, la commission connaissait très bien ces chiffres puisqu'elle en fait ici une synthèse. D'autres questions se posent : sur quelles compétences se basait l'expertise de la commission ? Ces questions, ne sont déjà plus véritablement des questions qui touchent aux sources et à la codicologie. Elles nous obligent à quitter l'étude de la forme des documents, pour nous intéresser de plus près à ces individus : notaires, châtelains-receveurs et chapelains, qui représentent sans doute une certaine élite du bourg.

245 P. BECK et O. MATTÉONI (dir.), *Classer, dire, compter, op. cit.*, p. 336-337.

246 H. MENDRAS, *Sociétés paysannes, op. cit.*

247 P. GÉHIN, *Lire le manuscrit médiéval, op. cit.*, p. 106.

Chapitre 3 : Étude de cas : L'élite économique de Castelnau-de-Montmiral

La richesse et la détention d'un patrimoine sont les facteurs d'appartenance à l'élite les plus perceptibles²⁴⁸. Plutôt que de traquer les autres facteurs, à savoir : la naissance, le savoir, et le prestige²⁴⁹, nous avons décidé de mettre en évidence les individus les plus riches de Castelnau-de-Montmiral pour les vingt dernières années du XIV^e siècle, c'est-à-dire, de privilégier l'approche économique. Cette étape n'est que la première dans la traque des élites de bourg – cependant – elle est primordiale pour avoir une idée de la stratification économique et sociale du village. Sans trop de surprise, nous verrons qu'étudier ce critère nous permet irrémédiablement d'aborder les autres caractéristiques qui font de nos individus des élites de bourg. À partir d'un corpus de sources fiscales, et en sondant les comptabilités seigneuriales et consulaires, nous nous demanderons s'il suffisait d'être riche pour appartenir à l'élite du bourg. Dans un premier temps, nous démontrerons que l'usage des sources fiscales est un bon moyen d'identifier et de comparer les patrimoines entre eux. De plus, si l'on croise les sources fiscales aux sources comptables, il est possible d'établir un portrait des élites économiques du bourg. Enfin, nous verrons que si la richesse est importante, elle ne suffit pas à définir l'élite de bourg, qui peut exercer sa domination dans de multiples domaines.

248 F. MENANT et J.-P. JESSENNE (dir.), *Les élites rurales*, op. cit., p. 27.

249 SOCIÉTÉ DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DE (dir.), *Les élites urbaines au Moyen âge*, op. cit., p. 4.

I) La fiscalité comme moyen de comparer les patrimoines du bourg

A) Les *talhs* et *comus* : des impôts proportionnels

La plupart des historiens qui cherchent à étudier les patrimoines des communautés médiévales de la fin du Moyen Âge s'appuient sur les livres d'estimes et compoix. Ces documents « constituent un passage obligé pour tout chercheur en histoire fiscale, s'imposant comme documents de première valeur pour une meilleure connaissance de la société et de l'économie urbaine et rurale des trois derniers siècles du Moyen Âge »²⁵⁰. Ces registres sont rédigés parfois dès la fin du XIII^e siècle, et ont un objectif principalement fiscal. L'enjeu de la rédaction de tels documents est de déterminer avec précision la base du calcul de l'impôt. Pour ce faire, est portée sur les livres l'estimation complète des biens de chaque feu. La rédaction de tels documents est impulsée par d'une part : la volonté des membres de la communauté à plus de justice fiscale, et donc d'être imposé proportionnellement à la valeur de leur patrimoine²⁵¹, et d'autre part, à la volonté de la monarchie de recenser avec précision la population pour pouvoir développer sa propre fiscalité²⁵². Pour Castelnau-de-Montmiral, on ne dispose malheureusement que d'un fragment de compoix, datant du milieu du XIV^e siècle, et qui ne recense qu'une douzaine de foyers fiscaux, surtout à la campagne²⁵³. Cette source est trop fragmentaire et lacunaire pour nous permettre de dresser un aperçu des patrimoines de la communauté, et de mettre en exergue les individus les plus riches du bourg. En contrepartie, nous disposons de nombreux rôles de tailles de la fin du XIV^e siècle²⁵⁴. Ces rôles, appelés *leu* à Albi²⁵⁵, permettent de connaître le nom de tous les assujettis à l'impôt, le montant à payer, ainsi que les détails de paiement. Plusieurs remarques sont à faire. Premièrement, il est uniquement possible d'en déduire le patrimoine des *caps d'ostal* imposés, dans la mesure où l'impôt levé est toujours qualifié de *comus*, ou de *talhs*. Ces deux termes sont synonymes et employé concurremment au XIV^e siècle à Albi, avant que la *talh* l'emporte au siècle suivant²⁵⁶. Cet impôt est direct, et les consuls le prélèvent sur la communauté, proportionnellement aux biens

250 Albert RIGAUDIÈRE, « L'assiette de l'impôt direct dans le compoix du Puy-en-Velay de 1408 », *op. cit.*, p. 305.

251 *Ibid.*, p. 306.

252 Boris BOVE, *1328-1453: le temps de la Guerre de Cent Ans*, Paris, *op. cit.*, p. 105.

253 64 EDT CC38.

254 Se référer à la deuxième partie du mémoire « Présentation du corpus et étude codicologique des documents comptables ».

255 Jean-Louis BIGET, « Formes et techniques de l'assiette et de la perception des impôts à Albi et à Rodez au bas Moyen âge », *op. cit.*, p. 124.

256 *Ibid.*, p. 119.

meubles et immeubles déclarés ou estimés sur les livres d'estime. Ils sont levés par les édiles pour subvenir aux besoins de la communauté, que ce soit en terme de réparation d'infrastructures comme la muraille, ou pour payer des dettes du consulat et diverses subsides seigneuriales. Cette manière de procéder est d'usage autant à Rodez, qu'à Albi et Cordes aux XIV^e et XV^e siècles. À titre d'exemple, le *comu* levé le 28 septembre 1391²⁵⁷ à Castelnau, devait servir à acheter des chandelles pour les hommes en charge du guet, et à rembourser les dettes que la communauté avait envers l'évêque d'Albi. Le *comu* levé le 23 novembre 1393²⁵⁸ a quant à lui servi à payer les réparations des quartiers de la garnison, et consolider les fortifications du bourg. À Castelnau -de-Montmiral, les nobles sont aussi tenus de payer les *comus*, dans la mesure où cet impôt concerne l'*universitas*. Il en va de même à Rodez pour la même période. En 1364, le *comu* levé pour régler la rançon du roi s'élève à 3 deniers par livre²⁵⁹. Les consuls y joignent, comme à Albi, Saint-Flour ou Narbonne²⁶⁰, une contribution d'ordre personnel semblable à une capitation qui s'élève à 10 sous par personne.

Deuxième remarque : les étapes de l'allivrement – c'est-à-dire – du calcul de la valeur fiscale de chaque patrimoine, nous échappent. Même si l'impôt est en théorie proportionnel au patrimoine de l'assujetti, les allivresseurs effectuent des abattements et déductions, en fonction de l'âge et de l'état physique ou économique des contribuables, voire en raison de la charge qu'ils occupent dans la communauté. Par conséquent, même si à Castelnau-de-Montmiral, les nobles sont assujettis au *comu*, il est probable que leurs biens soient sous-évalués. Il en va de même pour les membres de l'oligarchie consulaire. Les allivresseurs font partie de cette élite, et ils ont tout intérêt à se soutenir entre eux, pour faire porter la pression fiscale sur le reste de la communauté. Si l'impôt est bien proportionnel « il n'en reste pas moins que le système fiscal pèse relativement davantage sur les classes moyennes que sur les riches qui l'ont conçu »²⁶¹.

Troisième remarque : il s'agit d'une représentation du patrimoine sur une année, il faut éviter d'en tirer des conclusions trop hâtives, tant le patrimoine et la fortune peuvent fluctuer pour certaines familles en peu de temps. De là l'intérêt de comparer des rôles de taille à différentes années d'intervalle pour pouvoir apprécier les éventuelles évolutions observables sur un temps – plus ou moins – long. En l'absence de compoix, ces documents sont les seuls qui nous permettent d'avoir une vue globale des patrimoines de la communauté. Il s'agit de la meilleure manière de repérer les élites économiques, si toutefois, on prend en compte les quelques limites de ces sources. En outre,

257 64 EDT CC3.

258 64 EDT CC4.

259 Compte des dépenses consulaires de 1364, 64 EDT CC47, fol. 24.

260 Gilbert LARGUIER, "Genèse, structure et évolution de la fiscalité à Narbonne (XIII^e-XV^e siècles) in D. MENJOT et M. SANCHEZ MARTINEZ, *La fiscalité des villes au Moyen âge, Occident méditerranéen: 2. Les systèmes fiscaux*, op. cit., p. 138.

261 Jean-Louis BIGET, « Formes et techniques de l'assiette et de la perception des impôts à Albi et à Rodez au bas Moyen âge », op. cit., p. 120.

l'avantage des rôles de taille de Castelnau-de-Montmiral est de signifier le montant à payer, celui qui est proportionnel ; ainsi que le détail des paiements. Ce n'est pas le cas partout. À Albi, les rôles de taille ne comportent que la somme finale qui est effectivement réglée, située en face du nom, et sans indications sur l'allivrement²⁶², ce qui complique l'analyse des patrimoines. Ainsi, nous disséquons et comparerons les données des rôles des *comus* levés le 5 septembre 1382²⁶³ ; le 28 septembre 1391 ; le 22 septembre 1392²⁶⁴ ; et le 23 novembre 1393.

B) Stratification sociale du bourg : à partir de quand est-on considéré comme riche ?

Les rôles de taille de Castelnau-de-Montmiral nous permettent d'étudier les allivements de chaque feu, et donc, de connaître la valeur approximative de chaque patrimoine. Une question sous-jacente, et pourtant primordiale s'est vite posée. Une fois avoir pris connaissance de tous les patrimoines, à partir de quand pouvait-on considérer le foyer comme étant membre de l'élite économique du bourg ?

La première étape consistait à classer tous les allivements croissants des *caps d'ostal* imposés. Au total, en prenant en compte les assujettis de la campagne, du bourg, et les forains, on recense 345 feux. Toutes les sommes, que ce soient celles à régler, ou des paiements effectués sont indiquées en monnaies de compte²⁶⁵. Pour le *comu* de 1393, la valeur la plus basse à payer est de 15 deniers, tandis que la plus haute s'élève à 1147 deniers. Une fois avoir obtenu les valeurs extrêmes, comment arriver à structurer les différents assujettis ? Qui détenait un patrimoine suffisant pour être considéré comme l'élite économique du bourg ? Dans un second temps, nous avons voulu savoir quelle était l'imposition moyenne à Castelnau-de-Montmiral, toujours dans l'objectif de voir se dessiner notre société de bourg et les groupes qui la composent. Pour le *comu* de 1393, l'allivement moyen atteint 125 livres. Cependant, il faut prendre en compte les quelques valeurs très basses, mais aussi et surtout, les valeurs très hautes – des élites économiques – qui tendent à déformer la réalité en influençant la moyenne. Nous avons donc décidé de calculer la médiane de notre rôle, et avons obtenu un allivement médian de 90 deniers. Autrement dit, 50 % des foyers fiscaux sont allivrés à plus de 90 deniers, et par conséquent 50 % sont allivrés à moins de 90 deniers. Deux groupes se forment alors. Le souci, c'est qu'on perçoit encore d'énormes disparités, et pour ainsi dire aucune homogénéité dans ces groupes, tellement les valeurs qui se trouvent à chaque bout du groupe sont différentes. Nous avons eu l'idée de calculer des quartiles du rôle, afin d'essayer de

²⁶² *Ibid.*, p. 124.

²⁶³ 64 EDT CC4.

²⁶⁴ 64 EDT CC4.

²⁶⁵ Pour faciliter les comparaisons, nous avons converti toutes les sommes en deniers.

séparer en 4 groupes avec le même nombre de foyers fiscaux. Cette division est purement quantitative et ne représente en rien une structuration sociale représentative des groupes qui composent le bourg, mais nous avons tout de même effectué ces calculs pour affiner davantage notre recherche et voir si cette division pouvait regrouper celle des groupes de fortune. Comme nous nous y attendions, on ne retrouve pas une grande pertinence dans les résultats. Le quart des contribuables est allivré entre 15 et 54 deniers ; le second entre 54 et 90 deniers ; le troisième entre 90 et 153 deniers ; et le quatrième entre 153 et 1147. Encore une fois, ce sont les valeurs qui se trouvent aux deux extrémités qui nous posent les plus souci. Autrement dit, il est impossible de mettre dans le même groupe les infiniment pauvres, et ceux qui, bien que pauvres, sont proche de la médiane. De même de l'autre côté de notre rôle: il est encore plus improbable, de regrouper des foyers fiscaux allivrés à 150 livres avec des foyers fiscaux qui le sont pour 1147 livres, soit environ 8 fois plus. Les élites économiques peuvent être considérées comme les 10 à 20 % de la communauté qui détient le plus de patrimoine²⁶⁶. Bien que cette proportion soit utilisée par François Menant et Jean-Pierre Jessenne pour parler davantage de la paysannerie, Olivier Mery – qui se retrouve dans la même situation que nous pour disséquer son bourg – s'en sert à Reillanne de la même manière, et arrive à des résultats tout à fait intéressants avec des élites qui ne sont pas uniquement paysannes²⁶⁷. Le montant des allivresments du neuvième décile, c'est-à-dire des 10 % les plus riches, s'étalonent entre 235 deniers, et 1147 deniers. Pour le *comu* de 1393, la somme totale attendue par le consulat s'élevait à 38981 deniers. La somme des allivresments des 10 % les plus riches du bourg s'élève quant à elle à 12498 deniers. On peut en déduire que 10 % des plus riches, détiennent 30 % du patrimoine du bourg. Cette proportion est en vérité relativement faible. On pouvait s'attendre à une inégalité plus grande, quand on sait qu'à Reillanne, 10 % des plus riches possèdent 40 à 60 % du total des fortunes²⁶⁸. Pour Castelnau, si on étend l'analyse à la huitième décile, c'est-à-dire aux 20 % les plus riches, on constate qu'ils détiennent 50 % des richesses. Cependant, les résultats les plus intéressants ne s'obtiennent pas en élargissant le groupe, mais au contraire, en le réduisant de nouveau. Il s'avère que 5 % des plus riches habitants du bourg détiennent 20 % du total des fortunes. Autrement dit, une vingtaine de personnes détiennent près d'un quart des richesses meubles et immeubles de Castelnau-de-Montmiral. Ce groupe restreint est bien l'élite économique du bourg. De plus, ces résultats sont identiques en proportion, sur les quatre rôles de taille étudiés, où les 5 % les plus riches détiennent toujours entre 20 et 25 % des richesses. Outre les écarts de patrimoines que nous venons d'évoquer, la fiscalité permet aussi d'étudier des

266 F. MENANT et J.-P. JESSENNE (dir.), *Les élites rurales*, op. cit., p. 17.

267 Olivier MERY, « Evolution des fortunes et mobilité sociale à Reillanne en Haute-Provence (fin XIV^e début XV^e siècle) », op. cit.

268 *Ibid.*, p. 287.

écarts dans la répartition spatiale de ces patrimoines sur le territoire.

C) La fiscalité pour étudier les différences de richesse entre le bourg et sa campagne

Les rôles de taille sont divisés en plusieurs rubriques. Dans un premier temps, sont notifiés tous les contribuables propriétaires du bourg ; puis *d'aquels que non an ostals*, c'est-à-dire, ceux qui ne sont pas propriétaires. En dernier, on retrouve les contributions des différents hameaux qui dépendent du consulat de Castelnau-de-Montmiral, à savoir *lo Brugayrol* et ses 8 feux ; *let Mauli* et *la Peyrada* qui comptent 11 feux pour chaque hameau ; *la Merlaria* et ses 21 feux ; *Lagarde* qui compte 22 feux ; *Sant Johan de Montelhs* et ses 14 feux ; et enfin Saint-Jérôme et Saint Andrieu avec respectivement 9 et 7 feux. Les forains ne sont que quatre. Pour le rôle de 1391 qui recense 311 feux en tout, 194 étaient considérés comme des propriétaires, et 39 comme locataires. La supériorité du nombre de propriétaires n'a rien d'étonnant, puisque Castelnau-de-Montmiral est une ville neuve, construite sur un plan régulier, et où les parcelles d'origines étaient divisées en propriétés équitables pour les nouveaux habitants souhaitant s'y installer²⁶⁹. Enfin, sur les 311 feux, 233 étaient comptabilisés dans le bourg, et 78 dans la campagne. À partir de ces informations, nous nous sommes demandé si les élites économiques que nous venions de mettre en lumière, étaient davantage localisées dans le bourg plutôt que dans les hameaux environnants²⁷⁰. De même, nous nous sommes demandé si le fait de ne pas être considéré comme propriétaire de son logement était un frein à l'accès à l'élite économique. Guiraut Labarta est le *cap d'ostal* non-propriétaire le plus allivré de Castelnau-de-Montmiral. En 1393, il était considéré dans les 30 % des plus riches du bourg, devant le notaire Guillhem Rigal, consul en 1392, 1401 et 1404, allivré à 126 deniers ; et Ramon de Bornhac, consul-boursier de 1364, allivré à 147 deniers : tous deux propriétaires. Il s'agit d'une exception. Outre Guiraut Labarta, aucun individu n'étant pas qualifié de propriétaire ne dispose d'autant de patrimoine. Les allivresseurs ont stipulé sur le rôle, que Guiraut était – comme tous les habitants du bourg – allivré sur ce qu'il détient en fermage ou en acapte. Les terres qu'il travaillait étaient comptabilisées dans l'allivressement du preneur et non du bailleur, comme à Reillane²⁷¹. Ce point explique peut-être la surévaluation du patrimoine de Guiraut Labarta ? Pour le

269 Sandrine VICTOR, « Les bastides », in C. Amalvi, J. Le Pottier, R. Pech et C. P. Ramond, *Histoire du Tarn*, op. cit., p. 166-167.

270 Cette question permet de se questionner plus largement sur la perception qu'avaient les élites de leur propre environnement, pour aller plus loin : P. DEPREUX, François BOUGARD et R. LE JAN (dir.), *Les élites et leurs espaces : Mobilité, rayonnement, domination (du VI^e au XI^e siècle)*, Turnhout, Brepols Publishers, 2007, vol. 5.

271 Olivier MERY, « Evolution des fortunes et mobilité sociale à Reillanne en Haute-Provence (fin XIV^e début XV^e siècle) », op. cit., p. 184.

comu de 1391, l'allivrement moyen dans le bourg s'élève à près de 238 livres, quand il n'en représente que 165 à la campagne. Ces chiffres sont particulièrement parlants en ce qui concerne l'écart de richesse qui existe entre le bourg et la campagne. En effet, aucun des foyers fiscaux les plus importants se trouve à l'extérieur du bourg, si ce n'est Guilhem Négrier, 31^e sur l'échelle des fortunes de Castelnau-de-Montmiral, et qui fait par conséquent partie des 10 % les plus riches. Cependant, cet exemple n'est pas la norme, il s'agit plutôt de l'exception qui confirme la règle. La concentration des élites dans le bourg n'a rien de surprenant. Les bourgs servent d'intermédiaire entre la société englobée ; la campagne des hameaux ; et la société englobante représentée par les villes de plus grosse dimension²⁷². « Le bourg représente pour les paysans et les ruraux le monde sur son extérieur ; c'est-à-dire la justice, la sécurité, parfois les débouchées professionnelles et l'accès à des produits qui ont parfois traversé la méditerranée ou le continent²⁷³ ». C'est dans le bourg que toutes les activités s'organisent, que le marché se réunit, que sont installés les institutions seigneuriales : le châtelain du comte d'Armagnac, son juge et son procureur. Toutes les productions agricoles et artisanales y sont concentrées. Le comte d'Armagnac y détient des *ostals* qu'il divise en différentes parties : *la sala* et les *obradors*, qu'il loue aux artisans du village, comme au tailleur Huc Amielh²⁷⁴. De même, et nous le verrons, c'est l'endroit où les ruraux viennent emprunter de l'argent et régler les transactions et les conflits devant les notaires. On en compte quatre dans le bourg : Maître Guilhem Rigal, Maître Guilhem Gui, Maître Guilhem Boyssares, et Maître Bernat Boyssares. Une des représentations contemporaines de l'importance que joue le bourg dans son ouverture sur le monde extérieur est la place des arcades. C'est à cet endroit que se trouvent les plus grands *ostals* du bourg, au plus près des transactions qui étaient conclues lors des foires et marchés. La sécurité qu'offrent les fortifications du bourg n'est pas négligeable dans le contexte de la guerre qui traverse le royaume. Les marchands et les artisans ont tout intérêt à posséder leur atelier *intra-muros* pour éviter le brigandage des grandes compagnies qui sont installées non loin²⁷⁵. La comparaison entre les patrimoines du bourg et de sa campagne nous a permis d'étudier par la même occasion qui étaient les bons et mauvais payeurs dans les deux espaces. Si on s'en tient aux contribuables du bourg pour 1391, les mauvais payeurs, c'est-à-dire ceux qui ne payent rien ou seulement une partie, sont 50 sur un total de 233 contribuables, ce qui représente 21,45 %. A la

272 H. MENDRAS, *Sociétés paysannes*, op. cit.

273 F. BRAUDEL, *L'identité de la France*, op. cit.

274 AD82, A310 : compte des recettes et des dépenses faites par Manaud de Clergue, capitaine, châtelain et receveur du lieu de Castelnau-de-Montmiral pendant les années 1391-1400, fol. 75.

275 En 1364, les hommes du capitaine routier Seguin de Badefol sont présents à Lamothe, à moins de 4 km au nord du bourg, dans la forêt de Grésigne. Le château de Broze situé à moins de 6 km au sud-est du bourg est aux mains des routiers en 1380. Pour une synthèse sur l'état d'insécurité de la région à la même époque: Sandrine VICTOR, "Les pays tarnais pendant la guerre de Cent ans" in C. AMALVI, J. LE POTTIER, R. PECH et C. P. RAMOND, *Histoire du Tarn*, op. cit, p. 227-240.

campagne où on décompte 78 unités fiscales, 12 seulement ne paient pas, ou pas complètement, soit 15,38 %. Si le patrimoine foncier et mobilier des contribuables ruraux est moins élevé, ils sont plus nombreux à s'acquitter du *comu* en 1391. Pour le *comu* levé en 1393, la situation a nettement changée : sur les 102 feux que comptent les hameaux, seulement 50 payent la totalité de leur impôt, 37 en payent une partie, et 13 ne payent rien du tout. Il n'est pas rare que la contribution soit versée en six ou sept paiements différés. En outre, plus de la moitié des contributions sont versées uniquement grâce aux prêts que leur accordent des membres de l'élite du bourg. Pour ce *comu*, maître Guilhem Boyssares, notaire du bourg et consul, avance une partie de leur contribution à 14 feux de la campagne. De même, Guilhem Roger, 20^e fortune du bourg et consul en 1391, avance la contribution de 5 feux ruraux, mais nous reviendrons sur le rôle du crédit.

II) Le portrait des élites économique

A) Un groupe hétérogène :

Maintenant que nous avons dissocié les patrimoines des élites économiques, du reste des fortunes du bourg, il est temps de s'intéresser plus précisément aux hommes qui appartiennent à ce groupe. En outre, il existe plus d'écart de richesse dans les 10 % des plus riches, que dans tout le reste de la communauté. Pour mettre en évidence ces écarts de fortunes, nous avons décidé de dresser des graphiques à nuages de points pour chacun des rôles de taille étudiés. En abscisse se situe le nombre de contribuables du bourg, et en ordonnée le montant de leur allivrement en deniers. L'avantage de ce genre de graphique, est de représenter par un point chaque foyer fiscal du bourg. Par conséquent, on peut isoler et étudier aisément chaque feu sur le graphique. La comparaison des différents graphiques permet de mettre en évidence les évolutions des différents patrimoines sur une dizaine d'années, afin de constater si les certaines familles pouvaient – ou non – monopoliser les fortunes du bourg sur un temps plus ou moins long. Le graphique le plus révélateur concernant l'hétérogénéité des patrimoines des élites se rapporte au montant des allivements du *comu* de 1382. On peut diviser les élites économiques en deux groupes : d'abord, un groupe de huit *caps d'ostals* que l'on repère dans la mesure où leurs points sur le graphique sont assez espacés du reste des feux. Ce groupe est allivré pour ce *comu* entre 48 et 84 deniers. Les deux moins allivrés sont deux notaires : M^e. Bernat Boyssares et M^e. Amalric, puis ensuite Hoton Ebral, Aymeric de Calmo, Bertran Guilhelmo, Guilhem Vaissière et enfin Johan Cordurier. Le moins allivré des élites,

Bernat Boyssares l'est à hauteur de 48 deniers. Johan Cordurier est lui allivré à 84 deniers. Le deuxième groupe est composé d'un seul foyer fiscal, qui se démarque largement du reste des élites économiques. Il s'agit de Guilhem Cordurier, fils de Johan Cordurier, qui est allivré pour le comu de 1382 à 229 deniers – c'est-à-dire – 2,7 fois plus que son père, pourtant deuxième *cap d'ostal* le plus riche du bourg. En outre, on constate une plus grande différence de richesse entre Guilhem Cordurier et Johan Cordurier, qu'entre Johan Cordurier et Guilhelma Fraisse, la *cap d'ostal* la plus pauvre de Castelnaud-de-Montmiral. Le montant demandé à chaque feu pour le comu de 1382 est certes proportionnel, ce qui permet de comparer les fortunes, mais la somme taillée est mince comparé aux autres *comus*, ce qui a tendance à regrouper les feux sur le graphique, et ne permet pas d'apprécier les écarts de manière fiable.

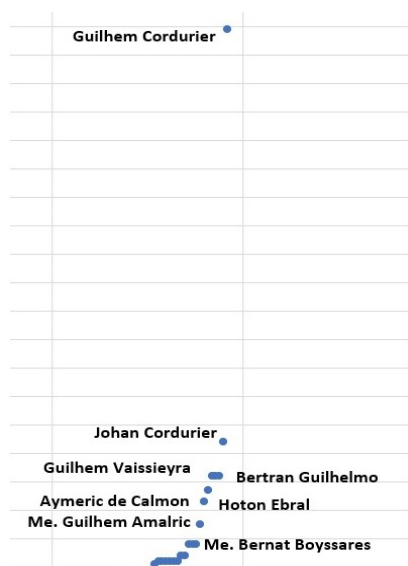


Illustration 30: Caps d'ostals les plus allivrés, 1382

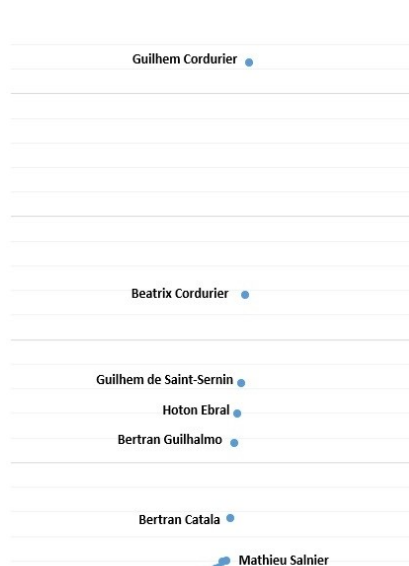


Illustration 31: Caps d'ostals les plus allivrés, 1391

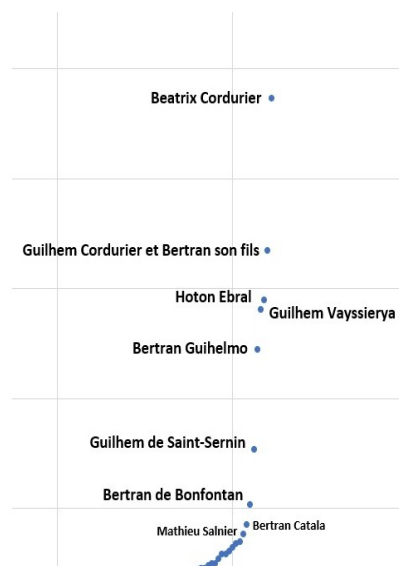


Illustration 32: Caps d'ostals les plus allivrés, 1393

Le montant de la taille de 1391 est beaucoup plus important, 219 deniers en moyenne, contre 18 pour le *comu* de 1382. Il en va de même pour les *comus* de 1392 et 1393. A dix ans d'intervalle, que remarque-t-on ? Dans un premier temps, l'augmentation du montant taillé met en évidence les écarts de fortunes importants entre les membres de l'élite économique. Il n'est plus possible – comme en 1382 – de diviser en deux groupes distincts les fortunes, du moins pas tout à fait. On remarque aussi que sur une dizaine d'années, certains membres de l'élite économique ne figurent plus sur le graphique. On sait par ailleurs qu'une des caractéristiques principale des élites est de se renouveler²⁷⁶ : ce n'est pas un groupe figé, d'où la nécessité d'élaborer des stratégies pour se

²⁷⁶ A ce propos, le chapitre « Les élites, en transformation permanente » de l'introduction de F. MENANT et J.-P.

maintenir ou accéder à l'élite²⁷⁷. Les deux notaires ont disparu sur les graphiques des feux les plus imposés du bourg. Cependant, si on se fie aux chiffres et non pas aux points, M^e. Bernat Boyssares est toujours le 8^e *cap d'ostal* le plus allivré : il occupe exactement la même place que 9 ans auparavant. Me. Guilhem Amalric n'apparaît plus du tout sur les rôles des années 1390. Un certain Peyre Amalric est inscrit sur les rôles, sans qu'il ne paye ou que figure le montant de son allivrement. Aymeric de Calmon qui figurait sur le rôle de 1382 comme étant l'un des hommes les plus riches du bourg a lui aussi disparu des rôles suivants. L'absence de contribuables portant le même nom empêche de savoir ce qu'il est advenu de ces individus et de leur famille ; quoi qu'il en soit, ils n'ont pas su pérenniser leur patrimoine et se maintenir dans l'élite économique du bourg. Bertran Guilhelmo, Hoton Ebral et Guilhem Vaissière détiennent toujours des fortunes importantes, bien que Vaissière disparaisse des radars en 1391, sans qu'on sache véritablement pourquoi. Qui sont ces riches contribuables qui parviennent à maintenir leur hégémonie ? Hoton Ebral est seigneur de Tonnac, un bourg situé entre Castelnau-de-Montmiral et Cordes-sur-Ciel. Dans les rôles, son nom est toujours précédé de l'indication *lo noble*. Les épithètes d'honneur ou titres ne sont pas toujours représentatives des statuts ou du rang dans les sources médiévales. Ainsi, les notaires pouvaient souvent qualifier de nobles de simples bourgeois²⁷⁸. On peut vivre noblement et être qualifié de noble, tout en étant roturier. Les épithètes d'honneur étaient surtout représentatifs du niveau d'honorabilité²⁷⁹. Pour les Ébral, ce n'est pas le cas. Le père d'Hoton est *lo senh* Hoton Ebral, lui aussi allivré à Castelnau-de-Montmiral jusqu'en 1371, date de son décès²⁸⁰. La famille est propriétaire des seigneuries de la Cortade et de Rivière, près de Gaillac, en plus de Tonnac. Cette famille noble, en plus de sa richesse certaine, joue un rôle certain dans le bourg, mais ce n'est pas la seule.

JESSENNE (dir.), *Les élites rurales*, *op. cit.*, p. 28-29.

277 SOCIÉTÉ DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DE (dir.), *Les élites urbaines au Moyen âge*, *op. cit.*, p. 6-22.

278 Véronique LAMAZOU-DUPLAN, "Se distinguer à Toulouse: supériorité sociale et fabrique de l'urbainité" in L. JEAN-MARIE, C. MANEUVRIER et CENTRE CULTUREL INTERNATIONAL, *Distinction et supériorité sociale, Moyen Âge et époque moderne*, *op. cit.*, p. 221-240.

279 Boris BOVE, « L'élite bourgeoise de Paris et l'expression de sa notabilité entre 1200 et 1400 » in J.-P. GENET, E. I. MINEO, CONSEIL EUROPÉEN DE LA RECHERCHE et ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, *Marquer la prééminence sociale*, *op. cit.*, p. 107.

280 Rôles de taille de 1371 et 1372, 64 EDT CC7.

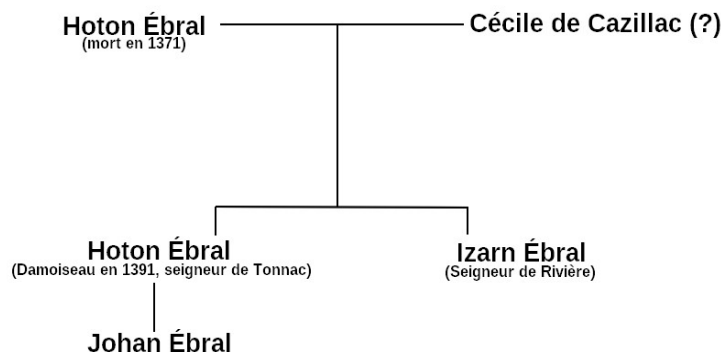


Illustration 33: Généalogie des Ébral de Castelnau-de-Montmiral

Johan Cordurier meurt entre 1382 et 1391²⁸¹. Sa femme, Beatrix Cordurier, hérite d'une partie de sa fortune, et devient en 1391 la deuxième *cap d'ostal* la plus fortunée du bourg derrière son fils, Guilhem Cordurier, qui caracole toujours en tête du classement. En 1392 et 1393, la veuve de Johan devient même la *cap d'ostal* la plus riche du bourg. Plus les années passent, plus l'écart se creuse avec son fils. En 1393, alors que Guilhem Cordurier est allivré avec son fils Bertran à hauteur de 870 deniers, Beatrix l'était pour 1147 deniers. Outre ces écarts, une chose est sûre : la famille Cordurier est – de loin – la plus riche de Castelnau-de-Montmiral. Il s'agit d'ailleurs de la seule famille qui détient *un castel*, situé au nord-est du bourg, au lieu-dit « Les Corduriès ». Le 5 février 1392²⁸², tous les consuls, les représentants et officiers du comte d'Armagnac s'y réunissent pour la cérémonie d'entrée en fonction des bourreaux de la ville. Même si les Cordurier ne sont pas définis dans les rôles comme nobles, vivre dans un château n'est-il pas un signe de distinction habituellement attribué aux élites aristocratiques ? S'ils ne sont pas nobles, ils tendent à vivre noblement²⁸³. Enfin, quatre nouveaux *caps d'ostals* se hissent à partir de 1392 et 1393, à la tête des plus grandes fortunes du bourg. On compte deux roturiers : Mathieu Salnier, et Bertran Catala ; et deux nobles, Guilhem de Saint-Sernin et Bertran de Bonfontan. Nous verrons dans quelle mesure tout nous porter à croire que ces deux chefs de feux font partie de la petite aristocratie. En définitive, les richesses de Castelnau-de-Montmiral se divisent entre des familles de la noblesse locale, que nous avons – contrairement à Jessenne et Menant – décidé d'inclure dans les élites

²⁸¹ Alors qu'il est présent sur les rôles de taille de 1382, on ne le retrouve plus en 1391.

²⁸² Compte des dépenses consulaires de 1392, 64 EDT CC47, fol. 5v.

²⁸³ Jacques LE GOFF, « Tentative de conclusions » in *Les élites urbaines au Moyen âge*, op. cit., p. 351.

rurales²⁸⁴ ; et d'autres familles comme les Cordurier, les Vaissières ou les Guilhelmo, qui ne sont jamais définis comme nobles dans les comptes.

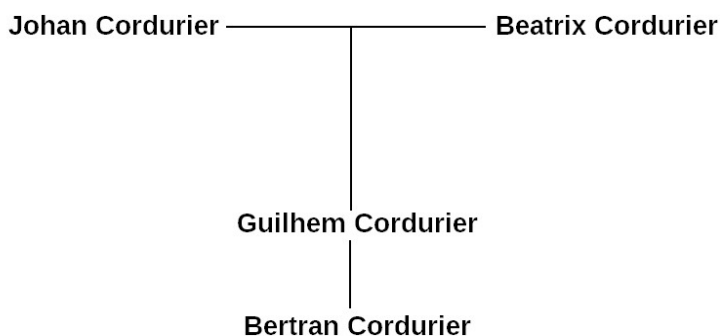


Illustration 34: Généalogie des Cordurier

B) La réalité du paiement de l'impôt

Il ne faut pas perdre de vue que nos rôles de taille ont vocation à noter les prélèvements de l'impôt direct pour chaque assujetti. Une autre question se pose alors pour les élites économiques : bien qu'ils soient les plus imposés, s'acquittaient-ils correctement de leurs impôts ? Cette question nous permet de connaître la réalité de la situation des élites. Bien que disposant d'un patrimoine important, il est possible qu'ils ne parviennent pas à s'acquitter de l'entièreté de leur contribution. Dans ce cas, cela nous permettrait de voir que certains membres de l'élite vivent au-dessus de leurs moyens et s'endettent – ou bien – le pouvoir consulaire exerce moins de pression sur eux pour le versement des contributions²⁸⁵. Pour le *comu* levé le 23 novembre 1393, la somme totale attendue par le consulat s'élève à 38981 deniers. Sur l'ensemble des feux : 61,16 % s'acquittent complètement de l'impôt, 21,16 % payent au moins une partie, et 17,68 % ne payent rien du tout. La somme totale prélevée s'élève à 31271 deniers, ce qui fait un manque à percevoir de 7710 deniers. Pour ce *comu*, Castelnau-de-Montmiral semble être dans la moyenne des taux de recouvrement de l'impôt direct, quand on sait qu'en 1360, les taux de recouvrement à Saint-Flour et à Castelnaudary sont de

²⁸⁴ F. MENANT et J.-P. JESSENNE (dir.), *Les élites rurales*, op. cit, p. 8-9.

²⁸⁵ Julien NEYER, "L'impôt direct à Albi d'après les comptes de 1359 et 1360 in D. MENJOT et M. SANCHEZ MARTINEZ, *La fiscalité des villes au Moyen âge, Occident méditerranéen: 2. Les systèmes fiscaux*, op. cit, p. 371.

61,48 %²⁸⁶ et 63,21 %²⁸⁷. Le taux de recouvrement est supérieur à celui d'Albi, où on sait par ailleurs que le rendement des tailles s'avérait faible et où les mauvais payeurs étaient légion²⁸⁸. Qu'en est-il maintenant si on s'intéresse au recouvrement de la taille par tranche d'imposition ? Pour le *comu* de 1393 et parmi les 10 % des plus riches du bourg, 56,25 % règlent la totalité de leur impôt, 34,37 % règlent seulement une partie, et 9,37 % ne paient rien du tout. En outre, on remarque que les élites économiques se trouvent au-dessous de la moyenne totale pour le recouvrement de l'impôt, c'est-à-dire qu'ils ont tendance à moins bien s'acquitter de l'impôt que la majorité de la communauté. Ce n'est pas une surprise, quand on sait qu'à Toulouse en 1398, le capitoulat le plus riche est celui qui s'acquitte le moins bien de ses impôts, avec un rendement de 62 %, alors que certains capitoulats les plus pauvres obtiennent un rendement de 80 %²⁸⁹. Le constat est le même pour Albi en 1360, où la majorité des mauvais payeurs appartiennent aux fortunes les plus importantes de la ville²⁹⁰ ; il en va de même à Castelnaudary au XV^e siècle, où les quartiers les plus riches sont ceux qui s'acquittent le moins bien de leur impôt. Le phénomène n'est pas uniquement observable pour le *comu* de 1393 : dès 1391, Beatrix Cordurier ne versait pas l'intégralité de son *comu*, qui s'élevait à 7 livres, et était obligée d'emprunter au notaire Guilhem Rigal, et de compléter avec une versement en nature de 3 mains de papier. En 1392, elle ne parvient toujours pas à s'acquitter de la totalité de son *comu*, et donne au consulat plusieurs mains de papier et la cire à sceller. Enfin en 1393, où elle est allivrée à hauteur de 4 livres, 15 sous et 7 deniers, elle est de nouveau obligée d'emprunter à un notaire : M^e. Guilhem Boyssares, et règle en deux fois une valeur de 40 sous et 7 deniers. Son fils Guilhem n'est pas non plus un bon payeur. En 1391, alors qu'il est allivré à hauteur de 10 livres, 18 sous et 9 deniers, il ne paye rien. En 1392, alors qu'il est consul, il paye en une fois *per tot* l'entièreté de sa contribution, mais dès 1393 où il est allivré avec son fils à 72 sous et 6 deniers, il ne paye rien du tout. De même, il a l'air assez difficile de faire payer les nobles. Hoton Ébral qui est allivré à 100 sous en 1391 ne paye rien du tout. En 1392, il paye seulement une partie sans qu'il ne soit précisé le détail du paiement, et enfin, en 1393, il s'acquitte de la totalité du paiement. Dans tous les rôles de tailles, on ne retrouve jamais aucun détail de paiement concernant Hoton Ébral, même quand il s'acquitte seulement en partie du *comu*. Bertran de Bonfontan ne paye rien en 1391, et le montant de son allivrement n'est même pas indiqué. En 1392, une partie seulement de son *comu* est réglé, mais

286 Marie-Claude MARANDET, « La gestion de l'impôt direct en Lauragais au XV^e siècle, à partir de quelques registres d'estimes et livres de taille » in D. MENJOT et M. SANCHEZ MARTINEZ, *La fiscalité des villes au Moyen Âge, Occident méditerranéen*, op. cit., p. 135.

287 *Ibid.*, p. 143.

288 Jean-Louis BIGET, « Formes et techniques de l'assiette et de la perception des impôts à Albi et à Rodez au bas Moyen âge », op. cit., p. 126

289 Philippe WOLFF, « Registres d'impôts et vie économique à Toulouse sous Charles VI », *Annales du Midi*, 56-221, 1944, p. 5-66, ici p. 62.

290 Julien NEYER, « L'impôt direct à Albi d'après les comptes de 1359 et 1360 » in D. MENJOT et M. SANCHEZ MARTINEZ, *La fiscalité des villes au Moyen âge, Occident méditerranéen: 2. Les systèmes fiscaux*, op. cit., p. 371.

en déduction de ce qui lui était dû : c'est-à-dire qu'à titre personnel, il ne reverse toujours rien. Enfin, en 1393 où il est allivé à 34 sous – encore une fois – il ne paye rien. Faire payer Guilhem de Saint-Sernin est aussi difficile : pour les *comus* de 1391, 1392 et 1393, il ne paye jamais la totalité. En 1392 c'est *sa molher Dona Beatrix* qui paye pour lui. En 1393, il s'endette auprès de Guilhem Roger et effectue quatre versements, mais d'un montant insuffisant. Les sources fiscales permettent aisément de mettre des noms sur des patrimoines et de constater la régularité du paiement de leurs impôts, nous pensons en avoir fait la démonstration. Saisir l'origine des revenus et des richesses des élites économiques du bourg est cependant une tâche beaucoup plus délicate.

C) La difficile appréhension de leur source de revenus :

Les rôles de taille ne permettent pas de connaître les activités socio-professionnelles, ou le rang exact des assujettis. Cependant, on relève trois exceptions : *lo noble Hot Ébral*, toujours qualifié ainsi, et qui est véritablement noble ; les notaires, dont le nom est toujours précédé du vocable « maître » ; et les chapelains, qui sont reconnaissables au « monseigneur » qui précède leur nom, et qui ne payent jamais le *comu*. Outre ces quelques indications, il semble indispensable de se pencher sur les autres documents à notre disposition, pour tenter de comprendre les sources de revenus des élites. Nous pouvons nous appuyer sur les comptes des dépenses consulaires, dont nous avons déjà montré la richesse²⁹¹ ; sur la comptabilité du châtelain du comte d'Armagnac, Manaut de Clergue²⁹², et sur l'unique acte notarié qui nous est parvenu sur Castelnau-de-Montmiral pour notre époque²⁹³. Méthodologiquement, l'exercice a consisté à sonder le maximum de documents, en y traquant les membres des élites économiques. Nous allons voir quelles informations nous pouvons tirer de chaque type de documents. Le compte des dépenses consulaires de 1391 est consacré tout-entier aux travaux de fortification du bourg. On distingue trois étapes dans le chantier : premièrement, la réparation ou fortification de la porte du *Pueg Miral* ; la réparation ou fortification de la porte des *Garrics*, et enfin, l'édification de *gachiels*. Ces dernières fortifications sont des sortes de grosses échauguettes charpentées faites le plus souvent de planches et de pans de bois, recouvertes d'un toit, qui étaient placées en encorbellement sur les courtines, les portes et les tours²⁹⁴. En outre, les élites économiques du bourg semblent jouer un rôle prédominant sur le chantier : autant en ce qui concerne l'approvisionnement en matériaux, que dans la réalisation des

291 En l'occurrence, la cote 64 EDT CC47 regroupe une grande partie des comptes des dépenses consulaires entre 1346 et 1404.

292 AD82, A310.

293 6E 1-700 et E 222.

294 Nicolas Savy, *La ville fortifiée de la guerre de cent ans (1345-1395): Armement & tactique*, Pradines, France, ARCHEODROM, 2017, p. 204-205.

travaux. B. Algay, qui fait partie des 10 % des individus les plus riches du bourg, vend à de nombreuses reprises des lattes de bois aux consuls pour construire les *gachiels* et réparer ou reconstruire les portes²⁹⁵. Tout au long du chantier qui s'étend de novembre 1391 à juin 1392, il fournit les matériaux nécessaires aux fortifications, en compagnie de Johan Vaissière et Johan d'Oustrière, eux aussi membre de l'élite économique du bourg. Le 23 octobre, un autre membre de l'élite économique intervient dans la construction des *gachiels*²⁹⁶. Il s'agit de Johan Calvet, 13^e puissance du bourg, et consul en 1382, qui est chargé de fournir au consulat 200 clous à lattes pour la conception des *gachiels*. Le 14 novembre, c'est au tour de Bertran Catala – dont nous avons déjà parlé – d'apporter sa pierre à l'édifice²⁹⁷. Le consulat lui achète 200 tuiles pour placer sur les *gachiels* qui sont situés entre le chemin du château et le colombier. Le 15 décembre 1391, Johan d'Oustrière et Guilhem Guilhelmo fournissent au consulat du plomb, ainsi qu'un pichet de terre pour le faire fondre, afin de construire la fenêtre de la porte du *Pueg Miralh*²⁹⁸. Le 20 juin, Johan d'Oustrière est rémunéré à hauteur de 35 sous pour avoir effectué les ferrures de la porte du *Pueg Miralh*, et pour avoir installé la fenêtre²⁹⁹. Comme nous l'avons dit, il est aussi en charge de fournir le matériel pour la réparation de la porte des *Garrics* avec Johan Vaissière et B. Algay qui sont rémunérés conjointement par le consulat. Tout-au-long du chantier, les consuls rémunèrent des hommes qu'ils délèguent à Johan d'Oustrière, pour apporter les pierres de *la caminada* jusqu'à la porte du *Pueg Miralh*. Des femmes sont aussi payées pour aller chercher de l'eau à apporter aux deux portes en réparation, sans que jamais on ne précise leur nom. Peyre Cezero, qui fait parti des 25 *caps d'ostals* les plus riches du bourg participe aussi au chantier. Le 15 novembre, le consulat le rémunère pour partir récupérer du sable avec deux de ses ânes à la Crouzière, lieu-dit situé à 6 km du centre du bourg³⁰⁰. Ce sable est utilisé pour les réparations de la porte du *Pueg Miralh*. Bonet Cezero est associé à l'affaire : il est en charge de la taille des pierres. On voit apparaître encore deux noms qui nous sont familiers : Guiraut Labarte, dont nous avons souligné son allivrement conséquent, malgré le fait qu'il ne soit pas propriétaire. Il est chargé de transformer les poutres grossières que les consuls sont allés chercher à Lamothe – en Grésigne – pour la réalisation de l'arc de la porte du *Pueg Miralh*. Enfin, Guilhem Roger qui est le 20^e *cap d'ostal* le plus allivré de Castelnau-de-Montmiral vend aux consuls un *tros de fust* pour concevoir *la barra* de la porte du *Pueg Miralh*. Il vend aussi du matériel pour faire *destrempar* dans de l'eau, le mortier utilisé à la

295 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1391, fol. 3v-4.

296 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1391, fol. 1v.

297 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1391, fol. 2v.

298 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1391, fol. 4.

299 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1391, fol. 7.

300 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1391, fol. 2v.

même porte³⁰¹. Guilhem Roger doit être particulièrement concerné par réparation des portes et des fortifications, dans la mesure où il détient le *capitanage* du guet et des portes, qu'il revend le 9 avril 1392 à Johan Ichard³⁰².

Les comptes du châtelain-receveur du comte d'Armagnac Manaut de Clergue, nous fournissent aussi quelques informations sur les revenus et la façon dont les élites économiques sont qualifiées. Grâce aux *lausimes* qui sont donnés au comte d'Armagnac pour toute vente : qu'il s'agisse de vignes, de prés, mais surtout d'*ostals*, il nous est possible de retrouver les élites dans de multiples transactions immobilières. D'abord, on retrouve Johan Ichard et Mathieu Salnier. Ils sont tous les deux qualifiés de rentiers par le clerc du châtelain³⁰³. Mathieu Salnier achète en 1394 un *ostal* à Bertran Guilhelmo pour une valeur de 31 francs. Au même moment, il vend deux *ostals* qui valent respectivement 16 et 10 livres³⁰⁴. En 1397, Johan Ichard échange un *ostal* avec Gaillard Boyssares, et vend des vignes qu'il possède à Campagnac à Johan Coste³⁰⁵. Enfin, Guilhem Cordurier vend pas moins de 5 *ostals* entre 1392 et 1399. La prise en ferme de la fiscalité est aussi une pratique commune pour ces *rendiers*. Le bénéfice des fermiers n'est pas toujours connu, cependant, même si les gains économiques sont faibles³⁰⁶, la prise à ferme des impôts reste représentative du pouvoir qu'exercent ces individus sur l'ensemble de la communauté³⁰⁷. L'impôt direct, comme indirect pouvait être affermé. À Albi, l'affermage de la taille devient une pratique courante dès 1374³⁰⁸. En 1364, Johan Cordurier prenait à ferme le *comu*³⁰⁹. En 1391 et 1392, c'est Johan Ichard qui prend à ferme l'impôt direct³¹⁰. Mathieu Salnier prend en fermage l'impôt indirect sur les marchandises, les denrées et les bestiaux en 1395³¹¹. Enfin, le comte du châtelain met en lumière Bertran de Bonfontan, que l'on voit apparaître parmi les plus riches du bourg à partir de 1393, et qui détient les subsides sur le four depuis au moins 1398³¹². En 1401, les officiers du comte d'Armagnac remettent une lettre de reconnaissance à Bertran de Bonfontan qui attestent de la *donatio que monsenhor li a facha del forn de Castelnou*, pour les dettes qu'il a envers lui³¹³.

301 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1391, fol.5.

302 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1391, fol. 6.

303 AD82, A310, fol. 99v.

304 AD82, A310, fol. 42v.

305 AD82, A310, fol. 75.

306 Pour Albi et Castelnau-d'Aud, les bénéfices de la prise en ferme des impôts devient intéressante seulement à l'extrême fin du XV^e siècle. Avant, cette date, les collecteurs appartenaient davantage à la petite bourgeoisie qu'à l'élite.

307 Pere BENITO I MONCLUS « Élités rurales et intermédiaires de la seigneurie en Catalogne (XII^e - XIV^e siècles) » in L. FELLER, M. KAPLAN et C. PICARD, *Élités rurales méditerranéennes au Moyen Âge*, op. cit., p. 233.

308 Jean-Louis BIGET, « Formes et techniques de l'assiette et de la perception des impôts à Albi et à Rodez au bas Moyen âge », op. cit., p. 123.

309 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1364, fol. 24.

310 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1391, fol. 7v.

311 AD82, A310, fol. 55v.

312 AD82, A310, fol. 84v.

313 AD82, A310, fol. 115v.

Pour finir, il y a les actes notariés. Deux concernent les élites. L'unique acte notarié conservé pour le XIV^e siècle à Castelnau-de-Montmiral a été rédigé par le notaire Guilhem Rigal en 1391, et concerne le règlement d'un litige concernant le niveau d'eau de la rivière de la Vère. On y apprend en outre que Hoton Ébral et Bertran Cordurier – le fils de Guilhem Cordurier – sont propriétaires d'un, ou de plusieurs moulins à Cornilhes et à Roudier. Nous ne connaissons pas encore la nature de ces moulins : l'enjeu de la suite de nos recherche sera de voir si les élites investissent dans l'industrie, dont ces moulins pourraient être les locaux³¹⁴. Enfin, on dispose de nombreuses chartes, actes de vente et lettres, concernant l'achat de 100 livres de rente d'Hoton Ébral envers le consulat d'Albi, moyennant 800 francs d'or, nécessaires au règlement des subsides royaux. Par ordre du duc de Berry, le consulat rachète les rentes, et les biens d'Ébral sont confisqués pour crime de trahison. Cela nous montre que ce membre de l'élite économique du bourg, dispose d'assez d'argent pour payer les dettes d'une ville comme Albi. Ces documents notariés sont les sources les plus rares et les plus difficiles à étudier. Il n'en demeure pas moins qu'elles nous permettront assurément de mieux connaître les élites de Castelnau.

314 C. VERNA, *L'industrie au village*, *op. cit.*, p. 185 ; C. VERNA et R. FOSSIER, « Le temps des moulins », *op. cit.*

Les feux les plus allivrés de Castelnau-de-Montmiral (10%)	
1. Beatrix Cordurier	17. Johan Ichard
2. Guilhem Cordurier et Bertran son fils	18. Ramon, Guilhem et Bernat Bonafas
3. Hoton Ébral	19. Amielh Rigal
4. Guilhem Vaissière	20. Guilhem Roger
5. Bertran Guihelmo	21. Bonet Rosset
6. Guilhem de Saint-Sernin	22. Johan et Anthoni Molieyra
7. Bertran de Bonfontan	23. Peyre Andoy
8. Bertran Catala	24. P. Cesero
9. Matieu Salnier	25. B. Algay
10. Me. Bernat Boyssares	26. Bernat Ros
11. Me. Guilhem Gui	27. Pons Blanc
12. Johan Baffa	28. R. Rotbert
13. Johan Calvet	29. Guilhem Delscalier
14. R. lo Cusi	30. Ramon Thom
15. P. d'Oustrière	31. Guilhem Negrier
16. Bertholomieu de Montagut	32. Johan d'Oustrière

Illustration 35: Tableau des 32 caps d'ostals les plus allivrés du bourg dans les dix dernières années du XIV^e siècle

III) Les différents facteurs d'appartenance à l'élite :

A) Fallait-il être riche pour être consul ?

Tous les rôles de tailles et les comptes des dépenses consulaires notifient dans le paragraphe introductif le nom des consuls qui prenaient la décision de lever l'impôt. Aussi, on peut se questionner sur le lien entre élite économique et élite politique. Est-ce que dans un bourg comme Castelnau-de-Montmiral, les édiles étaient forcément les membres les plus riches de la communauté ? Remontons au premier document de notre corpus, à savoir le compte des dépenses consulaires de 1364³¹⁵. Sur les 4 consuls, on retrouve Bertran Guihelmo qui en 1393 est le 5^e *cap d'ostal* le plus riche du bourg. Un certain R. de Bornhac est consul-boursier. Bien qu'il fasse parti des 30 % les plus riches du bourg, il n'est pas assez allivré pour faire parti de ceux qu'on a défini comme étant « l'élite économique » du bourg. Peut-être doit-il sa place à ses aptitudes à tenir les comptes³¹⁶ ? Si l'on se penche de plus près sur les membres du conseil qui élisent les consuls et participent à l'administration du bourg, on s'aperçoit que certains membres des élites économiques des vingt dernières années du XIV^e siècle y figuraient déjà. Deux membres de la famille la plus

315 64 EDT CC44.

316 *Comptabilités*, 7 | 2015, « Savoirs et savoir-faire comptables au Moyen Âge », *op. cit.*

riche du bourg, les Cordurier, font partie du conseil : Johan Cordurier et son fils Guilhem. Johan Calvet, consul en 1382 et 13^e puissance du bourg dans les années 1390, est aussi membre du conseil en 1364. En 1382³¹⁷, les consuls sont Amielh Rigal, qui l'est aussi en 1391, et qui fait partie des 20 plus riches du bourg. On retrouve à ses côtés Peyre Dozal, situé dans la 8^e décile, qui lui aussi est consul en 1382 et 1391. Un certain Johan Vaissière est associé à eux en 1382, mais ne figure pas dans les rôles des années 1390. En 1391³¹⁸, les autres consuls sont le notaire Bernat Boyssares et Guilhem Roger, qui font eux aussi partie des 10 % des plus riches. Un autre membre de la famille Vaissière, Guilhem qui est 4^e puissance du bourg, est consul en 1392. Les autres édiles pour la même année sont Guilhem Cordurier, R. Garfanh et maître Guilhem Rigal. Les trois premiers consuls sont assurément membres de l'élite économique. Cependant, le notaire Guilhem Rigal qui est consul-boursier en 1392³¹⁹ ne fait même pas parti des 30 % des feux les plus allivrés du bourg. Pourtant, il est de nouveau consul en 1401³²⁰ et en 1404³²¹, sans que son patrimoine n'ait augmenté. En 1393³²², les consuls sont : Guilhem Gui, notaire, et consul de nouveau en 1401 et 1404; Ramon Thom et Johan Bonac. Ils font tous les trois parti de l'élite économique du bourg. Le 4^e consul est le notaire Guilhem Boyssares, qui est à peine allivré plus que la moyenne du bourg. La majorité des consuls semblent être élus parmi les 10 à 20 % des *caps d'ostals* les plus riches du bourg. Entre 1380 et 1405, 80 % des consuls font partie de l'élite économique. Aussi, ce sont souvent les mêmes familles qui monopolisent les charges consulaires. De plus, les rôles de tailles ne nous indiquent pas qui sont les membres du conseil pour chaque année : comme en 1364, on y retrouve sans-doutes les mêmes familles, qui forment comme Millau, à Saint-Flour, à Albi et dans tout le Bas-Languedoc, une véritable oligarchie qui monopolise l'exercice du pouvoir³²³. Oui, il fallait en grande partie être riche pour faire partie de l'élite politique du village. Cependant, on peut émettre deux remarques majeures. Premièrement, certains membres de l'élite économique ne font jamais partie du consulat. Ce sont les nobles : Hoton Ébral, Guilhem de Saint-Sernin et Bertran de Bonfontan qui – bien que faisant partie des 5 % les plus riches du bourg – n'ont jamais été édiles. Les nobles ne doivent pas avoir accès aux charges consulaires, mais en l'absence de la charte des coutumes du bourg, il nous est impossible de l'affirmer. Seule l'étude empirique des sources permettra de l'affirmer véritablement. Deuxième remarque : certains individus arrivent à entrer au consulat sans détenir une fortune semblable à celle des autres édiles. Certes, d'autres membres de leur famille sont souvent

317 64 EDT CC4, Rôle de taille de 1382, fol. 1.

318 64 EDT CC3, Rôle de taille de 1391, fol. 1.

319 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1392, fol. 1.

320 64 EDT CC30, Rôle de taille de 1401, fol. 1.

321 64 EDT CC4, Rôle de taille de 1404, fol. 1.

322 64 EDT CC4, Rôle de taille de 1393, fol. 1

323 F. GARNIER, *Un consulat et ses finances*, op. cit, p. 216.

consuls ou conseillers, ce qui leur permet peut-être d'intégrer le consulat. Néanmoins, ils sont toujours associé à la charge de consul-boursier qui suppose une maîtrise des comptes certaine, et la détention d'un savoir. Rappelons que la détention d'un savoir est une des caractéristiques majeure d'appartenance à l'élite. Ces consuls qui parviennent à l'édilité sans avoir une fortune importante, sont presque toujours des notaires.

B) Le notaire : personnage incontournable du bourg

Entre 1364 et 1400, on dénombre quatre notaires à Castelnau-de-Montmiral. S'ils ne font pas toujours partie de l'élite économique, comme c'est le cas pour Guilhem Boyssares et Guilhem Rigal, ils font assurément partie de l'élite du bourg. La culture pratique des notaires les place d'emblée au centre de toutes les relations économiques, sociales et politiques du village, si bien que la présence d'un notaire dans sa famille est souvent un signe de d'appartenance à l'élite rurale³²⁴. Les autres notaires sont Guilhem Gui et Bernat Boyssares – qui eux – font en plus partie de l'élite économique. Les notaires sont les membres de l'élite qu'on retrouve le plus souvent au consulat. N'ayant pas consulté systématiquement tous les documents consulaires entre 1364 et 1400, l'étude demeure incomplète, cependant : Me Guilhem Rigal est élu consul en 1392, en 1401 et en 1404 ; et Me. Guilhem Gui l'est en 1393, 1401 et 1404. Pour l'instant, nous n'avons pas d'autres exemples de membres de l'élite qui auraient brigué autant de fois le consulat. Les notaires Bernat et Guilhem Boyssares n'occupent qu'une fois la charge de consul années étudiées³²⁵. Le rôle des juristes est perceptible partout à la même époque. Les notaires sont désignés et élus pour leurs compétences : ils ont l'habitude de manier les chiffres et se tiennent informés des fluctuations monétaires.³²⁶ De plus, ils connaissent les fortunes personnelles des membres de la communauté, ce qui est non-négligeable quand il s'agit de dresser les livres d'estimes ou de percevoir l'impôt³²⁷. Le notaire est un intermédiaire en tous genres³²⁸. En 1392, le consul-boursier Guilhem Rigal est chargé de lever les différentes tailles du bourg et de prélever du blé que les consuls doivent au comte d'Armagnac³²⁹. La même année, maître Bernat Boyssares qui n'est pourtant pas consul, est chargé par le consulat de rédiger les livres d'estimes de la communauté, comme en 1364. Les habitants du bourg devaient être moins enclins à frauder lors de la déclaration de leur patrimoine, face à un juriste qui était habitué à

324 Olivier MERY, « Evolution des fortunes et mobilité sociale à Reillanne en Haute-Provence (fin XIV^e début XV^e siècle) », *op. cit.*, p. 296.

325 Nos recherches ne sont pas complètes : une analyse plus approfondie des comptabilités consulaires permettrait sans-doutes de réévaluer leur importance au sein de l'institution consulaire.

326 F. GARNIER, *Un consulat et ses finances*, *op. cit.*

327 *Ibid.*

328 F. MENANT et J.-P. JESSENNE (dir.), *Les élites rurales*, *op. cit.*, p. 27.

329 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1392.

enregistrer leurs transactions quotidiennes – et qui de ce fait – connaissait bien les patrimoines. Même en dehors de leur charge politique, les notaires sont indispensables et participent à l'administration de la communauté. Sur les quatre notaires, aucun n'est présent en dehors du bourg, dans les hameaux. Les habitants des localités avoisinantes étaient obligés de se déplacer pour rencontrer le notaire ou inversement. Le notaire est un intermédiaire entre le bourg et la campagne, entre la société englobante et englobée³³⁰. L'activité du crédit, pour des prêts menus ou moyens est une des caractéristiques des notaires ruraux³³¹ qu'on retrouve à Castelnau-de-Montmiral. Pour le *comu* de 1393, M^e. Guilhem Boyssares qui est consul, avance des petites et moyennes sommes qui ne s'élèvent jamais au-dessus de 10 sous, à plus de 35 feux. De même, maître Guilhem Gui prête la même année des petites sommes à une dizaine de feux pour le règlement du *comu*. Les notaires servent aussi d'intermédiaire entre la communauté et les institutions extérieures. En 1392, ce sont les notaires Guilhem Gui et Guilhem Rigal qui sont envoyés à Albi et à Monestiés, dans un procès qui oppose le noble Guilhem de Saint-Sernin à sa servante pour une affaire de viol³³². Ils sont désignés comme étant les plus à même d'exposer la position du consulat sur l'affaire, à maître R. Ichard, leur assesseur dans l'affaire. En outre, ils doivent demander à ce que le noble soit relaxé en échange d'une amende de 500 livres tournois. Les notaires sont aussi les intermédiaires entre le seigneur et la communauté. En 1392, le consulat se plaint de ne pas réussir à faire payer les différents *comus* à Hoton Ébral, Guilhem de Saint-Sernin, et aux autres *gentils hommes*³³³. Ils décident de porter l'affaire à Rodez, devant le comte d'Armagnac. Ce sont les notaires Bernat Boyssares et Guilhem Gui qui sont chargés d'aller plaider la cause du consulat avec le consul Guilhem Cordurier. Ils obtiennent finalement gain de cause. Outre leur activité principale, nous venons de voir que les notaires pouvaient participer activement à l'administration de la communauté via le consulat. Avec l'achat de la baronnie de Castelnau-de-Montmiral par le comte d'Armagnac en 1382³³⁴, une nouvelle possibilité de carrière s'ouvre pour les notaires et les autres élites du bourg. Ils peuvent désormais devenir des administrateurs et officiers seigneuriaux.

330 F. MENANT et J.-P. JESSENNE (dir.), *Les élites rurales*, op. cit., p. 325.

331 Giuliano PINTO, « Bourgeoisie de village et différenciations sociales dans les campagnes de l'Italie communale (XIII^e - XV^e siècle) », in *Ibid.*, p. 105.

332 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1392, fol. 2.

333 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1392, fol. 6v.

334 Sandrine VICTOR, « Les pays tarnais pendant la guerre de Cent Ans » in C. AMALVI, J. LE POTTIER, R. PECH et C. P. RAMOND, *Histoire du Tarn*, op. cit., p. 232.

C) Servir le comte d'Armagnac

L'étude de la comptabilité du châtelain-receveur Manaut de Clergue³³⁵ pour les dix dernières années du XIV^e siècle permet de mettre en exergue les officiers du comte, qui à plusieurs égards sont membre de l'élite de bourg. La châteltenie était le premier échelon administratif de l'organisation seigneuriale³³⁶. En 1382, quand le comte d'Armagnac fait l'acquisition de Castelnau-de-Montmiral, il met en place une administration mixte, qui s'appuie à la fois sur des élites « hors groupes » Rouergates ; et sur les élites du bourg. En outre, l'administration comtale se compose majoritairement de trois groupes socio-professionnels : la noblesse qui occupe la charge de châtelain-receveur ; les juristes, juges et secrétaires du châtelain ; et les notaires du bourg. Le châtelain-receveur est l'officier névralgique pour le gouvernement des populations et dans l'administration de la plupart des domaines princiers de la fin du Moyen Âge³³⁷. En Bourgogne, le châtelain est même qualifié d'« officier domanial par excellence »³³⁸. À Castelnau-de-Montmiral, le châtelain avait une fonction militaire de capitaine, mais surtout de *recebedor* chargé de la *recepta* et de la *administration en nom de monsenhor Bernat comte d'Armanhac senhor deldit loc*³³⁹. Pour chaque année, le compte commence en stipulant que le châtelain est l'auteur du compte, ce qui signifie qu'il en était juridiquement responsable. Entre 1391 et 1415, le rôle de châtelain est occupé par deux nobles : Manaut de Clergue et Bertran de Bonfontan. La famille de Clergue n'est pas de Castelnau-de-Montmiral : il s'agit sans doute d'un des hommes du comte, qu'on définit comme membre de l'élite « hors groupe ». Dans les rôles de 1392 et de 1393, certains feux n'ont pas à régler leur *comu*, en déduction de ce qu'ils ont donné au châtelain. Bertran de Bonfontan qui succède à Manaut, fait partie de la noblesse du bourg. Avant de devenir châtelain, il prend à ferme les subsides sur le four, avant que le comte d'Armagnac lui lègue pour dettes. Ces événements coïncident avec les années où on le voit apparaître parmi les plus grandes fortunes du bourg³⁴⁰. Le château de la famille Bonfontan, aujourd'hui en ruine, est situé dans l'ancien hameau de Lagarde depuis le XIII^e

335 AD82, A310.

336 Sylvie BÉPOIX, Fabienne COUVEL et Matthieu LEGUIL, « Entre exercice imposé et particularisme locaux. Étude codicologique des comptes de châteltenie des duchés et comté de Bourgogne de 1384 à 1450 » in *Comptabilités*, 2 | 2011, « Approche codicologique des documents comptables du Moyen Âge », *op. cit.*, p. 173.

337 Matthieu LEGUIL, « Le châtelain le compte et le clerc, les acteurs de la reddition des comptes de châteltenie en Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles, d'après l'exemple du baillage d'Auxois » in *Comptabilités*, 7 | 2015, « Savoirs et savoir-faire comptables au Moyen Âge », *op. cit.*, p. 138.

338 *Ibid.*

339 AD82, A310, fol. 55.

340 64 EDT CC4, Rôle de taille de 1393.

siècle, et surplombe la vallée de la Vère³⁴¹. Le châtelain est chargé d'organiser la levée des divers cens, subsides, *lausimes* et acaptes sur la communauté au nom du comte. Aussi, il supervise l'entretien de toutes les vignes que détient le comte à Castelnau³⁴². Enfin, lui et une dizaine de sergents doivent veiller à la sécurité de la *madona Beatrix*, sœur du comte d'Armagnac, qui vit à Castelnau-de-Montmiral une grande partie de l'année. Pour sa charge, le châtelain-receveur reçoit chaque année des gages. Il touche 15 livres tournois par an, 30 sestiers de froments, 30 sestiers d'avoine, et 9 pipes de vin³⁴³. Le 21 novembre 1398, le comte d'Armagnac lui offre même 100 sestiers de froment, afin que le châtelain puisse *supportar los despens de son mariatge*³⁴⁴. Souvent confortable, cette source de revenue a l'avantage d'être stable. Contrairement à bon nombre de châtelains, celui de Castelnau-de-Montmiral n'est pas chargé de rendre la justice. Cette charge est assurée par un autre officier comtal : maître Guiral Ramas, juge de Castelnau-de-Montmiral pour le comte d'Armagnac et bachelier en loi³⁴⁵. Il reçoit entre 9 et 11 livres par an pour sa charge. Le juge fait aussi parti des hommes du comte d'Armagnac, et donc des élites « hors groupe ». Les princes ne privilégiaient pas le savoir faire-comptable lors du recrutement de leurs châtelains-receveurs³⁴⁶. La grande majorité des ces officiers étaient recrutés dans la noblesse, comme Manaut de Clergue et Bertran de Bonfontan. En Bourgogne, aucun châtelain n'écrivait eux-même les registres des comptes³⁴⁷. Ils étaient entourés d'autres officiers qui étaient chargés de la reddition des comptes, ou des prélèvements seigneuriaux. Un des membres de l'administration de la châtellenie était sans doute maître Guiral de Calvarouqua, secrétaire et auditeur des comptes à la cour du comte³⁴⁸. Mais, on retrouve aussi des hommes du cru pour épauler le châtelain-receveur. Le notaire Guilhem Gui, 11^e puissance économique du bourg semble jouer un rôle important dans la rédaction des comptes. En 1400, il part pendant 30 jours à Rodez avec son valet et Manaut de Clergue, afin de rendre le registre des dépenses pour vérifications à la commission des comptes³⁴⁹. Aussi, il est en charge au nom de Manaut de Clergue et du comte d'Armagnac de lever les différents cens dans le bourg. On ne connaît pas ses gages, mais le comte d'Armagnac lui fait *donatio de la notaria de Castelnou* à la même époque³⁵⁰. Il n'est plus forcé de payer au comte le droit d'exercer sa pratique dans la juridiction du bourg. Un autre notaire désormais fameux, assiste le châtelain-receveur dans son

341 É.-A. ROSSIGNOL, *Monographies communales ou étude statistique, historique et monumentale du département du Tarn*, op. cit., p. 383.

342 AD82, A310, fol. 10v.

343 AD82, A310, fol. 69v.

344 AD82, A310, fol. 80.

345 AD82, A310, fol. 50.

346 Matthieu LEGUIL, « Le châtelain le compte et le clerc, les acteurs de la reddition des comptes... », op. cit., p. 139.

347 *Ibid.*, p. 141.

348 AD82, A310, fol. 15.

349 AD82, A310, fol. 113.

350 AD82, A310, fol. 115v.

administration du domaine. Il s'agit de Bernat Boyssares, qui est qualifié de procureur du comte d'Armagnac à Castelnau-de-Montmiral³⁵¹. La nomination d'un procureur pour épauler le châtelain est une pratique courante en Bourgogne³⁵². Son rôle était de pallier aux insuffisances du châtelain en terme de pratique comptables et juridiques. En outre, le procureur était souvent désigné pour ses nombreuses compétences. Il était chargé d'assister le châtelain dans les actes juridiques et défendre la tenue des registres devant la chambre des comptes. En tant que membre de l'élite du bourg et notaire qui exerce au moins depuis 1364³⁵³, Bernat Boyssares était sans doute très compétent, et pouvait prendre activement part à l'administration du domaine. Le notaire touchait des gages du comte, en plus de son activité principale, ce qui explique certainement qu'il fasse partie des dix *caps d'ostals* les plus riches du bourg. Au début du XV^e siècle, Bertran de Bonfontan qui est alors châtelain-receveur fait partie de la commission des auditeurs des comptes, chargés d'étudier la bonne tenue de la comptabilité consulaire³⁵⁴. La commission est présidée par le juge Guiral de Ramas, en compagnie de Monseigneur Johan de Gourdon, prêtre du village, et de deux autres membres de l'élite. Doit-on interpréter la présence du châtelain dans les affaires du consulat comme une tentative de contrôle du pouvoir comtal sur le pouvoir municipal ?³⁵⁵ Il nous est impossible d'étudier le patrimoine et les revenus des officiers comtaux « hors groupes » et du prêtre. Cependant, le rôle de contrôle et de domination qu'ils exercent sur le bourg, grâce à leur lien avec le comte d'Armagnac semble bien les placer dans le groupe restreint des élites de bourg. L'élite rurale voit en le service du comte une « manière d'obtenir une reconnaissance formalisée, avec un titre officiel, et une façon supplémentaire de se poser en intermédiaires envers la société englobante »³⁵⁶. Bien que le niveau de richesse soit le critère le plus décisif d'appartenance à l'élite³⁵⁷, on voit résolument qu'il n'est pas le seul.

351 AD82, A310, fol. 37.

352 Matthieu LEGUIL, « Le châtelain le compte et le clerc, les acteurs de la reddition des comptes... », *op. cit.*, p. 146-149.

353 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1364, fol. 6v.

354 64 EDT CC47, Compte des dépenses consulaires de 1391, fol. 8v.

355 F. GARNIER, *Un consulat et ses finances*, *op. cit.*, p. 667.

356 F. MENANT et J.-P. JESSENNE (dir.), *Les élites rurales*, *op. cit.*, p. 28.

357 *Ibid.*, p. 27.

Conclusion

Après une première année d'étude, qu'avons nous appris sur les élites de Castelnau-de-Montmiral ? Tout d'abord, il faut avouer qu'au début de nos recherches, nous ne pensions pas que les sources comptables et fiscales nous emmèneraient aussi loin dans la société de Castelnau-de-Montmiral des XIV et XV^e siècles. Mais comment aborder ce vaste sujet ? Il a fallut choisir une caractéristique bien précise, la plus distinctive d'appartenance à l'élite : la richesse. L'étude de cas a permis de montrer que les rôles de taille sont des sources indispensables en l'absence de compoix et livres d'estimes, pour connaître les patrimoines des habitants du bourg. Cette étude nous est permise par le caractère proportionnel des *comus* levés. Cependant, nous avons aussi souligné les quelques limites des rôles de tailles qui ne présentent qu'une photographie des patrimoines à un instant bien précis. En outre, on sait aussi que les biens des plus riches étaient sous-estimés, et qu'il y avait une forte connivence entre les allivreurs et les élites du bourg qui étaient issus du même milieu. Après avoir souligné la légitimité de la source choisie, il a été question de savoir à partir de quand était-on considéré comme riche. Sur les dernières années du XIV^e siècle, les 10 % les plus riches détenaient 30 % des richesses du bourg. Si on restreint le groupe, on s'aperçoit que 5 % des plus riches détenaient 25 % des richesses du bourg. C'est ce groupe que nous avons décidé de définir comme étant membre de l'élite économique du bourg. Ces quelques calculs nous ont aussi permis de souligner les grandes différences de patrimoines qui existaient au sein même de ces élites économiques. Mais les inégalités se retrouvaient aussi spatialement. Dans les hameaux et villages dépendants du bourg, on ne retrouve quasiment pas de membres de l'élite économique. Seul Guilhem Négrier, 31^e fortune du bourg figure comme exception à la règle. Les fortunes et patrimoines sont tous concentré dans le bourg. Les élites économiques de Castelnau-de-Montmiral peuvent être qualifiées d'urbaine, ce qui n'exclut pas qu'il détiennent du patrimoine à la campagne pour autant. Outre deux ou trois familles qui disparaissent de la documentation, les dix familles les plus riches du bourg arrivent à maintenir leur hégémonie dans les vingt dernières années du XIV^e siècle. Parmi ces familles, on retrouve autant des nobles ; comme les Ébral, les Saint-Sernin ou les Bonfontan ; que des roturiers, comme les Cordurier, les Guilhelmo ou les Vaissière. On remarque

cependant que même lorsque ces élites sont roturières, elles tendent à vivre noblement en marquant – par exemple – leur appartenance à l'élite par la construction d'un château. Globalement, les élites économiques du bourg ne s'acquittaient pas correctement de leurs impôts. Les édiles furent même obligé de demander l'intervention du comte d'Armagnac pour arriver à faire payer l'impôt aux *gentils hommes*. Lorsqu'ils s'en acquittent, c'est souvent de manière incomplète, ou en déduction de services rendus à la communauté. Outre les nobles, les notaires et les prêtres, il n'est pas facile de saisir la source de revenus des élites. Les comptes des dépenses consulaires nous donnent néanmoins quelques pistes. La plupart semblent actifs dans les chantiers de réhabilitation et de construction des fortifications du bourg. La comptabilité du châtelain-receveur nous permet d'appréhender les élites dans leurs transactions immobilières, mais aussi dans la prise en fermage de cens, lausimes et diverses taxes. Mais était-il nécessaire d'être membre de l'élite économique pour prétendre à l'édilité ? En grande majorité, oui. La plupart des consuls font partie des 5 à 10 % des plus riches membres de la communauté. Cependant, deux remarques s'imposent : premièrement, les nobles ne pouvaient pas accéder aux charges consulaires, et ça malgré leurs revenus qui les plaçaient pourtant parmi les 5 % des plus riches. Deuxième remarque, la détention d'un savoir permettait d'accéder aux charges politiques sans détenir un capital conséquent. C'est surtout le cas pour les notaires, qui sont – bien que peu nombreux – omniprésents dans le bourg. Ils ne vivent d'ailleurs que dans le bourg, et on en dénombre aucun à la campagne. Ils détiennent une culture pratique et un savoir juridique. Les notaires sont les membres de la communauté qui briguent le plus de fois les charges consulaires, et quand ils ne sont pas consuls, ils sont chargés de lever les diverses tailles ou rédiger les livres d'estimes. En outre, ce sont aussi des acteurs importants du crédit, et prêtent des menu et moyennes sommes à bon nombre d'assujettis aux *comus* des hameaux environnants. Enfin, ils servaient d'intermédiaire avec les institutions judiciaires, ecclésiastiques ou seigneuriales. Servir le comte d'Armagnac était une autre manière d'appartenir à l'élite du bourg. Elle permettait d'obtenir une source de revenu fixe grâce aux gages versés par le comte. Parmi les hommes du comte, on retrouvait principalement des notaires qui pouvaient aider à la rédaction des comptes du domaine ou devenir procureurs ; et les nobles du bourg qui exerçaient plutôt la charge de châtelain-receveur.

Non, restreindre l'élite de bourg à sa richesse n'est pas pertinent. L'étude de cas a permis de montrer que si la plupart des notables détiennent les plus grandes fortunes du bourg, la détention d'un savoir, de compétences, et le service dans l'administration seigneuriale permettait aussi de faire partie de l'élite de Castelnau-de-Montmiral. Un dernier exemple fameux, et que nous n'avons pas suffisamment mis en exergue, est celui du prêtre du bourg, Johan de Gouron. Auditeur des comptes consulaires pour le juge du comte d'Armagnac, on le voit à plusieurs reprises prêter des sommes

d'argent dans les rôles de tailles. Cependant, n'étant pas assujetti à l'impôt, il ne nous est pas permis de connaître la valeur de son patrimoine. C'est un exemple parmi tant d'autres, qui justifie que nous poursuivons nos recherches, au moins une année encore. L'analyse patiente et complète des comptabilités consulaires de Castelnau-de-Montmiral devrait à terme nous permettre de recomposer les pièces de ce grand puzzle. Il faudra aussi compter sur les actes notariés. Bien que presque inexistantes pour Castelnau-de-Montmiral, le dépouillement des actes des notaires des bourgs environnants nous permettra peut-être de retrouver les membres des élites du bourg dans leurs transactions. Il faut rester optimiste : nous connaissons désormais les membres de l'élite du bourg, il ne reste plus qu'à rentrer dans leur quotidien pour en dresser le portrait.

Sources

-Archives départementales du Tarn :

E 222 : règlement d'eau pour le moulin Roudier, situé sur la Vère et appartenant à Otto Hébrail, donsel, seigneur de Tonnac et de Rouyre, 1391.

6 E 1/700 : règlement d'eau au moulin sur la Vère appartenant à Otto Hébrail, 27 novembre 1391.

4 EDT CC 87 : actes de ventes des consuls d'Albi de 100 livres de rentes à Otto Hebrald, seigneur de Tonnac demeurant à Castelnau-de-Montmiral, 1380-1394.

64 EDT CC3 : rôles de tailles des années 1371 jusqu'à 1398.

64 EDT CC4 : rôles de tailles des années 1392, 1393, 1404 et 1405.

64 EDT CC39 : fragment d'un ou deux cadastres non paginés, 1350.

64 EDT CC45 : reliquats des tailles dans de petits carnets pour les années 1374 et 1394.

64 EDT CC47 : comptabilités consulaires des années 1364 jusqu'à 1405.

-Archives départementales du Tarn-et-Garonne :

A 310 : fonds Armagnac : compte des recettes et des dépenses faites par Manaud de Clergue, capitaine, châtelain et receveur du lieu de Castelnau-de-Montmiral pendant les années 1391-1400.

Sources éditées

Jean FROISSART, *Chroniques: Jean Froissart, Livre I, Première partie, 1325-1350. et Livre II, années 1379-1385*, Paris, France, Librairie générale française, 2001.

Jean FROISSART, *Chroniques: Jean Froissart, Livre III, du voyage en Béarn à la campagne de Gascogne. et Livre IV, années 1389-1400*, Paris, France, Librairie générale française, 2004.

R. Anthony LODGE (dir.), *Le plus ancien registre de comptes des consuls de Montferrand en provençal auvergnat: 1259-1272*, Clermont-Ferrand, France, Française d'édition et d'imprimerie, 1986.

R. Anthony LODGE (dir.), *Les comptes des consuls de Montferrand, 1273-1319*, Paris, France, École des chartes, 2006.

R. Anthony LODGE (dir.), *Les comptes des consuls de Montferrand, 1346-1373*, Paris, France, École des chartes, 2010.

R. Anthony LODGE (dir.), *Les comptes des consuls de Montferrand, 1378-1385*, Paris, France, École des chartes, 2019.

Auguste VIDAL (dir.), *Douze comptes consulaires d'Albi du XIV^e siècle*, Paris, France, Picard, 1906.

Bibliographie

Christian AMALVI, Jean LE POTTIER, Rémy PECH et Christophe RAMOND, *Histoire du Tarn*, Toulouse, France, Éditions Privat, 2018.

Annie ANTOINE, ASSOCIATION D'HISTOIRE DES SOCIÉTÉS RURALES et CENTRE DE RECHERCHE HISTORIQUE SUR LES SOCIÉTÉS ET CULTURES DE L'OUEST (dir.), *Campagnes de l'Ouest: stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, France, Presses Universitaires de Rennes, 1999.

Françoise AUTRAND, *Jean de Berry, l'art et le pouvoir*, Paris, France, Fayard, 2000.

Françoise AUTRAND (dir.), *Pouvoir et société en France: XIV^e-XV^e siècles*, Paris, France, Presses universitaires de France, 1974.

Patrice BECK, Philippe BERNARDI et Laurent FELLER, *Rémunérer le travail au Moyen âge: pour une histoire sociale du salariat*, Paris, France, A. et J. Picard, 2014.

Patrice BECK et Christine JEHANNO, *Savoirs et savoir-faire comptables au Moyen Âge*, IRHiS-Septentrion, 2015.

Patrice BECK et Olivier MATTÉONI (dir.), *Classer, dire, compter : Discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable à la fin du Moyen Âge*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2016.

Pietro BOGLIONI, Robert DELORT et Claude GAUVARD (dir.), *Le petit peuple dans l'Occident médiéval:*

terminologies, perceptions, réalités, Paris, France, Publications de la Sorbonne, 2002.

Guy BOIS, *La grande dépression médiévale: XIV^e-XV^e siècles*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2000.

Didier BOISSEUIL, Pierre CHASTANG, Laurent FELLER et Joseph MORSEL (dir.), *Écritures de l'espace social : Mélanges d'histoire médiévale offerts à Monique Bourin*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2010.

Pierre BONNASSIE et Jean-Bernard MARQUETTE, *Annales du Midi (Toulouse)*, ISSN 0003-4398. *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval*, Toulouse, France, Edouard Privat, 1990, vol. 102.

François BOUGARD, Laurent FELLER, Régine LE JAN et ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, *Les élites au haut Moyen Âge: crises et renouvellements*, Turnhout, Belgique, Brepols, 2006.

François BOUGARD, Dominique IOGNA-PRAT et Régine LE JAN, *Hiérarchie et stratification sociale dans l'Occident médiéval (400-1100)*, Turnhout, Belgique, Brepols, 2008.

Monique BOURIN, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc, genèse d'une sociabilité: X^e-XIV^e siècle*, Paris, France, Editions l'Harmattan, 1995.

Monique BOURIN et Robert DURAND, *Vivre au village au Moyen âge: les solidarités paysannes du XI^e au XIII^e siècles*, Paris, France, Temps actuels : Messidor, 1984.

Monique BOURIN, Jean-Marie MARTIN, François MENANT, ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME et GROUPEMENT DE RECHERCHE GENÈSE MÉDIÉVALE DE L'ANTHROPONYMIE MODERNE (dir.), *L'anthroponymie: document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, Italie, École française de Rome, 1996.

Boris BOVE, « Réflexions sur les hommes nouveaux et l'ascension sociale au Moyen Âge, de

Leudaste à Jacques Cœur, en passant par Pareto », in Benoît MUSSET (dir.), *Hommes nouveaux et femmes nouvelles*, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 37-57.

Boris BOVE et Jean-Louis BIGET, *1328-1453: le temps de la Guerre de Cent Ans*, Paris, France, Gallimard, 2020.

Françoise de CAZANOVE, Patrick FASSINA et Louis MALTET, *Compoix et cadastres du Tarn, (XIV^e-XIX^e): étude et catalogue, accompagnés d'un tableau des anciennes mesures agraires*, Tarn, France, Conseil général du Tarn, Archives départementales : Archives & Patrimoine, 1992.

CENTRE CULTUREL DE L'ABBAYE DE FLARAN, *Les villageois face à la guerre: XIV^e-XVIII^e siècle*, Toulouse, France, Presses universitaires du Mirail, 2002.

CENTRE DE RECHERCHE D'HISTOIRE QUANTITATIVE et OFFICE UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES NORMANDES, *La notabilité urbaine X^e-XVIII^e siècles: actes de la Table ronde organisée à la MRSN, 20 et 21 janvier 2006*, Caen, France, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2007.

Pierre CHASTANG, *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier (XIII^e-XIV^e siècle) : Essai d'histoire sociale*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2013.

Pierre CHASTANG, Patrick HENRIET et Claire SOUSSEN MAX, *Figures de l'autorité médiévale: mélanges offerts à Michel Zimmermann*, Paris, France, Publications de la Sorbonne, 2016.

Jacques CHIFFOLEAU, Claude GAUVARD et Andrea ZORZI (dir.), *Pratiques sociales et politiques judiciaires dans les villes de l'Occident à la fin du Moyen Âge*, Publications de l'École française de Rome, 2007.

Julie CLAUSTRE, Éléonore ANDRIEU, Philippe BERNARDI, Isabelle BRETTHAUER, Diane CHAMBODUC DE SAINT PULGENT, Martine CHARAGEAT, Marie DEJOUX, Mélanie DUBOIS-MORESTIN, Laurent FELLER, Kouky FIANU, Pierre FRANÇOIS, Jérôme HAYEZ, Emmanuel HUERTAS, Laurent JÉGOU et Cédric QUERTIER, *Transiger: éléments d'une ethnographie des transactions médiévales*, Paris, France, Éditions de la Sorbonne, 2020.

COMPTABILITÉ(S), REVUE D'HISTOIRE DES COMPTABILITÉS, 1 | 2010, IRHiS-Septentrion, 2010.

COMPTABILITÉ(S), REVUE D'HISTOIRE DES COMPTABILITÉS, 2 | 2011 *Approche codicologie des documents comptables du Moyen Âge*, IRHiS-Septentrion, 2011.

COMPTABILITÉ(S), REVUE D'HISTOIRE DES COMPTABILITÉS, 4 | 2012 *Le vocabulaire et la rhétorique des comptabilités médiévales*, IRHiS-Septentrion, 2012.

COMPTABILITÉ(S), REVUE D'HISTOIRE DES COMPTABILITÉS, 7 | 2015 *Savoirs et savoirs-faire comptable au Moyen Âge*, IRHiS-Septentrion, 2015.

COMPTABILITÉ(S), REVUE D'HISTOIRE DES COMPTABILITÉS, 9 | 2017 *Les comptables au Moyen âge : parcours collectifs et individuel*, IRHiS-Septentrion, 2017.

COMPTABILITÉ(S), REVUE D'HISTOIRE DES COMPTABILITÉS, 10 | 2019 *L'institution de pratiques comptables normalisées et stables dans les milieux ecclésiastiques européens à la fin du Moyen âge (XIII^e-XVI^e siècles) : une assimilation des cultures de l'écrit au service d'enjeux administratifs*, IRHiS-Septentrion, 2019

COMPTABILITÉ(S), REVUE D'HISTOIRE DES COMPTABILITÉS, 12 | 2019 *Histoire des villes à travers leur comptabilité à la fin du Moyen Âge*, IRHiS-Septentrion, 2019.

Philippe CONTAMINE, Marc BOMPAIRE, Stéphane LEBECQ et Jean-Luc SARRAZIN, *L'économie médiévale*, Paris, France, A. Colin, 1997.

Natacha COQUERY, François MENANT, Florence WEBER, *Écrire, compter, mesurer: vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, France, Éditions Rue d'Ulm, 2006.

Benoît CURSENTE, *Des maisons et des hommes: la Gascogne médiévale, XI^e-XV^e siècle*, Toulouse, France, Presses universitaires du Mirail, 1998.

Benoît CURSENTE, *Les Castelnaux de la Gascogne médiévale: Gascogne gersoise*, Bordeaux, France, Fédération historique du Sud-Ouest, 1980.

Marie DEJOUX et Diane CHAMBODUC DE SAINT PULGENT (dir.), *La fabrique des sociétés médiévales méditerranéennes : Les Moyen Âge de François Menant*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.

Alain DEMURGER, Philippe JOSSEMERAND, Luís Filipe OLIVEIRA et Damien CARRAZ (dir.), *Élites et ordres militaires au Moyen Âge: rencontre autour d'Alain Demurger*, Madrid, Casa de Velázquez, 2015.

Alain DERVILLE, « Saint-Omer des origines au début du XIV^e siècle: Essai d'histoire sociale ». Paris, France, Université, 1970.

Harmony DEWEZ, *Médiévales, ISSN 0751-2708. Du nouveau en archives*, Saint-Denis, France, Presses universitaires de Vincennes, 2019.

Harmony DEWEZ, Lucie TRYOEN, Anne-Laure ALARD-BONHOURE, Étienne ANHEIM, Christophe BOUCHERON, Pierre CHASTANG, Gaël CHENARD, Charlotte FAIN, Laurent FELLER, Catherine LETOUZEY-RÉTY, Mélanie DUBOIS-MORESTIN, Vianney PETIT, Gabriel POISSON, Alisée ROSA, Albane SCHRIMPF-PATEY, *Administrer par l'écrit au Moyen Âge, XII^e-XV^e siècle*, Paris, France, Éditions de la Sorbonne, 2019.

Lett DIDIER (dir.), *Statuts communaux et circulations documentaires dans les sociétés méditerranéennes de l'occident (XI^e-XV^e siècle) : Statuts, écritures et pratiques sociales - II*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.

Paul DOGNON, *Les Institutions politiques et administratives du pays de Languedoc, du XIII^e siècle aux guerres de religion*, Toulouse, France, E. Privat, 1895.

Georges DUBY, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval: France, Angleterre, Empire, IX^e-XV^e siècles*, Paris, France, Flammarion, 1977.

Georges DUBY, Armand WALLON, Georges BERTRAND, Hugues NEVEUX, Maurice AGULHON et Michel GERVAIS, *Histoire de la France rurale*, Paris, France, Ed. du Seuil, 1975.

Laurent FELLER, Michel KAPLAN et Christophe PICARD, *Élites rurales méditerranéennes au Moyen Âge*, Rome, Italie, École française de Rome, 2013.

Élise FAURE-BOUCHARLAT (dir.), *Vivre à la campagne au Moyen Âge: L'habitat rural du V^e au XII^e siècle (Bresse, Lyonnais, Dauphiné) d'après les données archéologiques*, Alpara, 2001.

Arnaud FOSSIER, Johann PETITJEAN, Clémence REVEST, *Écritures grises: les instruments de travail des administrations, XII^e-XVII^e siècle*, Paris, France, Italie, École des chartes, 2019.

Robert FOSSIER, *Hommes et villages d'Occident au Moyen âge*, Paris, France, Publications de la Sorbonne, 1992.

Robert FOSSIER, *La société médiévale*, Paris, France, Armand Colin, 1991.

Henri GALINIÉ, Bernard GAUTHIEZ et Elisabeth ZADORA-RIO (dir.), *Village et ville au Moyen Âge : Les dynamiques morphologiques*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2003.

Florent GARNIER, *Un consulat et ses finances. Millau (1187-1461)*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2006.

Paul GÉHIN, *Lire le manuscrit médiéval: observer et décrire*, Malakoff, France, Armand Colin, 2^e édition, 2017.

Jean-Philippe GENET et E. Igor MINEO (dir.), *Marquer la prééminence sociale*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2014.

Philippe HAMON et Catherine LAURENT (dir.), *Le pouvoir municipal : de la fin du Moyen Âge à 1789*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

Laurence JEAN-MARIE, Christophe MANEUVRIER et CENTRE CULTUREL INTERNATIONAL, *Distinction et supériorité sociale, Moyen Âge et époque moderne*, Caen, France, Publications du CRAHM, 2010.

Jules JOLIBOIS (DIR.), « La guerre de cent-ans dans l'Albigeois », *Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn*, 6, 1902, p. 332.

Camille LACROIX, « La defense collective en Toulousain à la fin du Moyen âge (vers 1350- 1550) » Université Toulouse - Jean Jaurès, Toulouse, 2016.

Véronique LAMAZOU-DUPLAN, « Les élites toulousaines et leurs demeures à la fin du Moyen Âge: entre maison possédée et maison habitée », in *La maison au Moyen Âge dans le midi de la France*, 2003, p. 40-61.

Régine LE JAN et SOCIÉTÉ DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC, *Construction de l'espace au Moyen Âge: pratiques et représentations*, Paris, France, Publications de la Sorbonne, 2007.

Michel LE MENÉ et Philippe CONTAMINE, *Villes et campagnes de l'Ouest au Moyen âge*, Nantes, France, Ouest Éditions : Presses académiques de l'Ouest, 2001.

Emmanuel LE ROY LADURIE, *Montaillou, village occitan: de 1294 à 1324*, Paris, France, Gallimard, 1982.

Jean-Pierre LEGUAY, *Terres urbaines: places, jardins et terres incultes dans la ville au Moyen Âge*,

Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2009.

LEMARIGNIER JEAN-FRANÇOIS, *La France médiévale: institutions & société*, 2e édition., Paris, Armand Colin, 2000.

Samuel LETURCQ, *La vie rurale en France au Moyen Âge: X^e-XV^e siècle*, Paris, France, Armand Colin, 2004.

Elisabeth MALAMUT (dir.), *Dynamiques sociales au Moyen Âge en Occident et en Orient*, Aix-en-Provence, Publications de l'Univ. de Provence, 2010.

Marie-Claude MARANDET, *Les campagnes du Lauragais à la fin du Moyen Âge : 1380 - début du XVI^e siècle*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2006.

Marie-Claude MARANDET et CENTRE DE RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES SOCIÉTÉS MÉDITERRANÉENNES, *La ville et le plat pays, XIII^e-XVIII^e siècles: colloque international du Centre de recherches historiques sur les sociétés méditerranéennes*, Perpignan, France, Presses Universitaires de Perpignan, 2016.

Olivier MATTÉONI, *Institutions et pouvoirs en France: XIV^e-XV^e siècles*, Paris, France, Picard, 2010.

François MENANT et Jean-Pierre JESSENNE (dir.), *Les élites rurales: Dans l'Europe médiévale et moderne*, Presses universitaires du Midi, 2007.

Henri MENDRAS, *Sociétés paysannes: éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, France, Armand Colin, 1976.

Denis MENJOT et Manuel SANCHEZ MARTINEZ, *La fiscalité des villes au Moyen Âge, Occident méditerranéen: méthodes, moyens, résultats 4. La gestion de l'impôt*, Toulouse, France, Privat, 2005.

Denis MENJOT et Manuel SANCHEZ MARTINEZ, *La fiscalité des villes au Moyen âge, Occident méditerranéen: 2. Les systèmes fiscaux*, Toulouse, France, Privat, 1999.

Denis MENJOT et Manuel SANCHEZ MARTINEZ, *La fiscalité des villes au Moyen-Âge: France méridionale, Catalogne et Castille 1. Étude des sources*, Toulouse, France, Éd. Privat, 1996.

Denis MENJOT, Manuel SANCHEZ MARTINEZ, CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE et INSTITUCIÓ MILÀ I FONTANALS (dir.), *La fiscalité des villes au Moyen âge, Occident méditerranéen: 3. La redistribution de l'impôt*, Toulouse, France, Privat, 2002.

Joseph MORSEL, *L'aristocratie médiévale: la domination sociale en Occident, Ve-XVe siècle*, Paris, France, Armand Colin, 2004.

Joseph MORSEL, Julien DEMADE, Juliette DUMASY, Michael H. GELTING, Emmanuel GRÉLOIS, Emmanuel HUERTAS, Ludolf KUCHENBUCH, Samuel LETURCQ, Hélène NOIZET et Roland VIADER, *Communautés d'habitants au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles*, Paris, France, Éditions de la Sorbonne, 2018.

Mireille MOUSNIER et Jacques POUMARÈDE (dir.), *La coutume au village: Dans l'Europe médiévale et moderne*, Presses universitaires du Midi, 2001.

Claudine PAILHÈS, *Gaston Fébus: le prince et le diable*, Paris, France, Perrin, 2010.

Claude PETITFRÈRE (dir.), *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XX^e siècle*, Presses universitaires François-Rabelais, 1999.

Daniel PICHOT et André CHÉDEVILLE, *Le village éclaté: habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen âge*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2002.

Timur R. POLLACK-LAGUSHENKO, « Le parti Armagnac : nouveaux modèles de violence politique dans la France du bas Moyen Âge », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 118, N°255, 2006. *Regards américains sur le midi médiéval.*, 2006.

Timur R. POLLACK-LAGUSHENKO, *The Armagnac Faction: New Patterns of Political Violence in Late Medieval France*, Johns Hopkins University, 2003.

Christiane RAYNAUD (dir.), *Villes en guerre : XIV^e-XV^e siècles*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2008.

Diane REGO, « Les élites au village: étude de la distinction sociale par les marqueurs archéologiques de part et d'autre de la Manche, entre le XI^e et le XV^e siècle ». University of Durham, Centre Michel de Boüard-Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales, Université de Caen Normandie, 2018.

Albert RIGAUDIÈRE, *Saint-Flour, ville d'Auvergne au bas Moyen âge: étude d'histoire administrative et financière*, Paris, Presses universitaires de France, 1982.

Albert RIGAUDIÈRE, *De l'estime au cadastre en Europe: le Moyen Âge*, Paris, France, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2006.

Albert RIGAUDIÈRE, Olivier GUILLOT et Yves SASSIER, *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale. Tome 2, Des temps féodaux aux temps de l'État*, Paris, France, A. Colin, 1998.

Élie-Antoine ROSSIGNOL, *Monographies communales ou étude statistique, historique et monumentale du département du Tarn*, Toulouse, France, Delboy, 1865.

Charles SAMARAN, « Les comptes consulaires d'Escazeaux (Tarn-et-Garonne) 1358-1464 », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 68-34, 1956, p. 263-283.

Yves SASSIER et Olivier GUILLOT, *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale. Tome 1, Des origines à l'époque féodale*, Paris, France, Armand Colin, 1994.

SOCIÉTÉ DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC (dir.), *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge: XXIX^e Congrès de la S.H.M.E.S. (Pau, mai 1998)*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1999.

SOCIÉTÉ DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC et CENTRE DE RECHERCHE BRETONNE ET CELTIQUE, *Les princes et le pouvoir au Moyen âge*, Paris, France, Publications de la Sorbonne, 1993.

SOCIÉTÉ DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DE (dir.), *Les élites urbaines au Moyen âge: XXVII^e Congrès de la SHMES (Rome, mai 1996)*, Éditions de la Sorbonne, 1997.

SOCIÉTÉ DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC (dir.), *Village et villageois au Moyen Âge: XXI^e Congrès de la SHMES (Caen, juin 1990)*, Éditions de la Sorbonne, 1992.

Romain TELLIEZ, *Les institutions de la France médiévale: XI^e-XV^e siècle*, 2e édition., Paris, France, Armand. Colin, 2009.

UNIVERSITÉ DE PAU. DÉPARTEMENT PYRENAÏCA (dir.), *Les sociétés urbaines en France méridionale et en péninsule ibérique au Moyen âge: actes du colloque de Pau, 21-23 septembre 1988*, Paris, France, Ed. du CNRS, 1991.

Jean VERDON, *La vie quotidienne au Moyen Âge*, Paris, France, Perrin, 2015.

Laure VERDON, *La terre et les hommes au Moyen Âge*, Paris, France, Ellipses, 2006.

Catherine VERNA, « Le temps des moulins: le fer et son exploitation du comté de Foix à la vicomté de Béarn (fin du XII^e siècle - fin du XV^e siècle) », Paris, France, Éditions de la Sorbonne, 1994.

Catherine VERNA, *L'industrie au village: essai de micro-histoire (Arles-sur-Tech, XIV^e et XV^e*

siècles), Paris, France, Les Belles Lettres, 2017.

Catherine VERNA et Sandrine VICTOR, *Los carniceros y sus oficios (España-Francia, siglos XIII-XVI)*, Université de Valence., Espagne, 2020.

Nathalie VERPEAUX, « Maires, prévôts, doyens, les intermédiaires entre seigneurs et exploitants », *Histoire Societes Rurales*, Vol. 36-2, 2011, p. 7-40.

Philippe WOLFF, « Communes, libertés, franchises urbaines ; le problème des origines : le cas des consulats méridionaux », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 16-1, 1985, p. 235-241.

Philippe WOLFF, *Les « estimates » toulousaines des XIV^e et XV^e siècles*, Toulouse, France, Bibliothèque de l'Association Marc Bloch de Toulouse, 1956.

Philippe WOLFF, « Une famille, du XIII^e au XVI^e siècle: Les ysalguier de toulouse », *Mélanges d'histoire sociale*, 1, 1942, p. 35-58

Annexes documentaires :

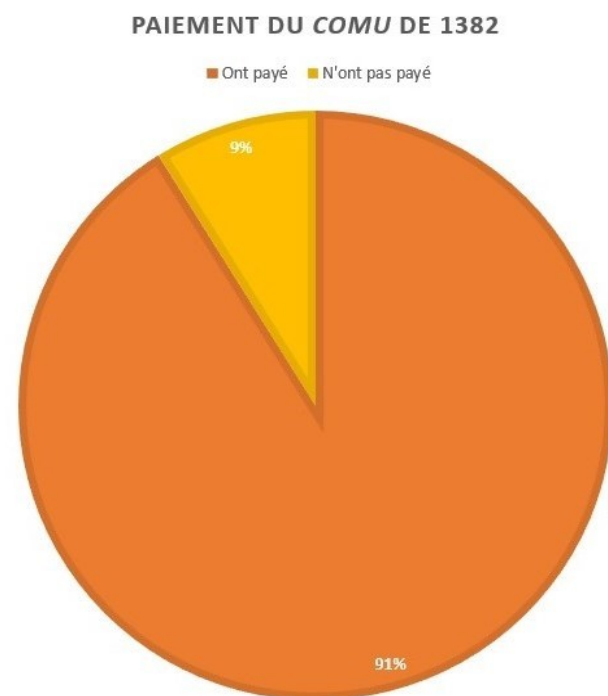


Illustration 36: Proportion du paiement du comu de 1382, 64 EDT CC4

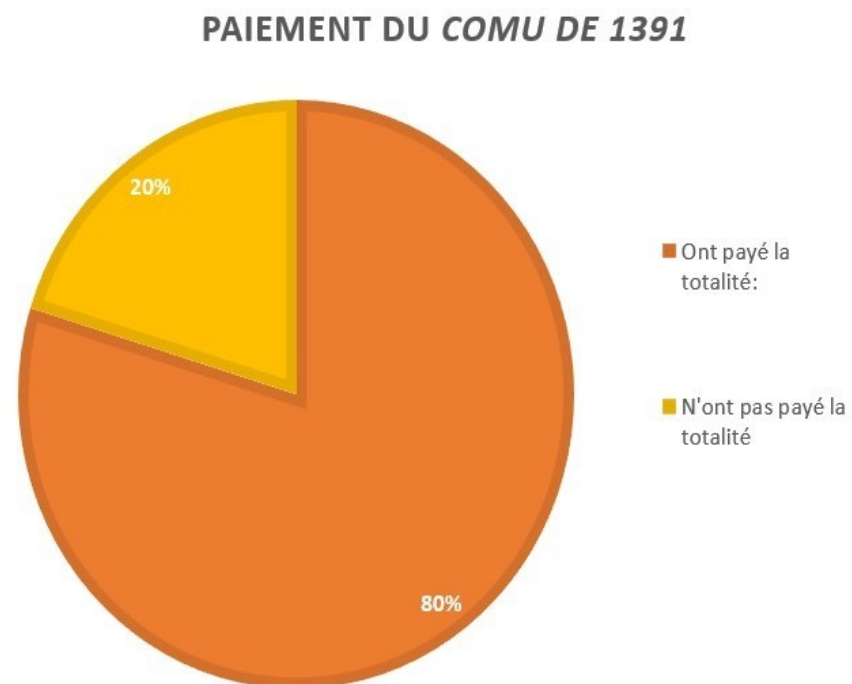


Illustration 37: Proportion du paiement du comu de 1391, 64 EDT CC3

PAIEMENT DU COMU DE 1392

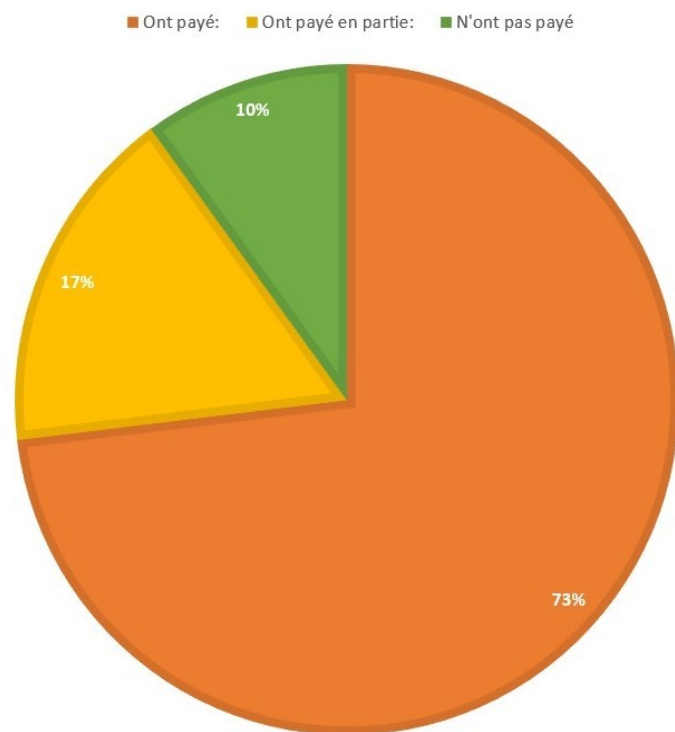


Illustration 38: Proportion du paiement du comu de 1392, 64 EDT CC4

PAIEMENT DU COMU DE 1393

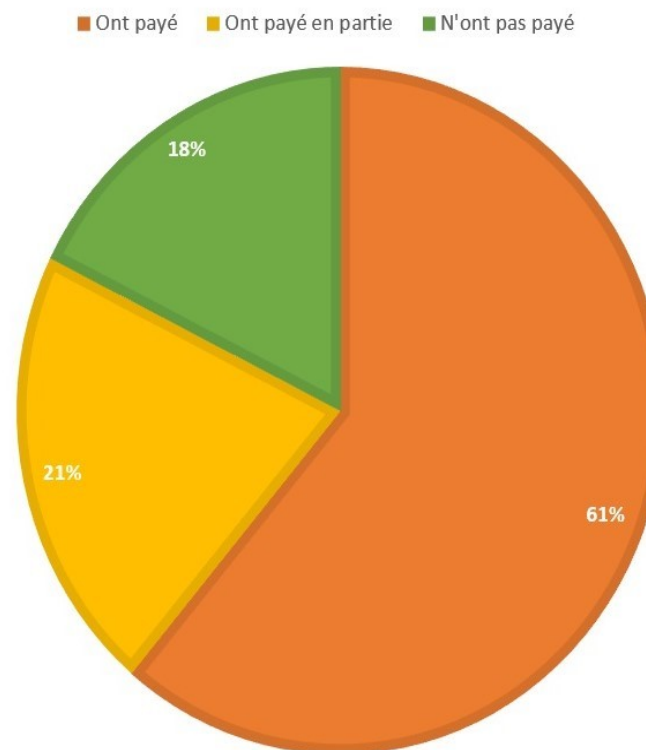


Illustration 39: Proportion du paiement du comu de 1393, 64 EDT CC4

Graphique de l'allivrement à Castelnau-de-Montmiral pour le comu du 5 septembre 1382

• Allivrement en deniers

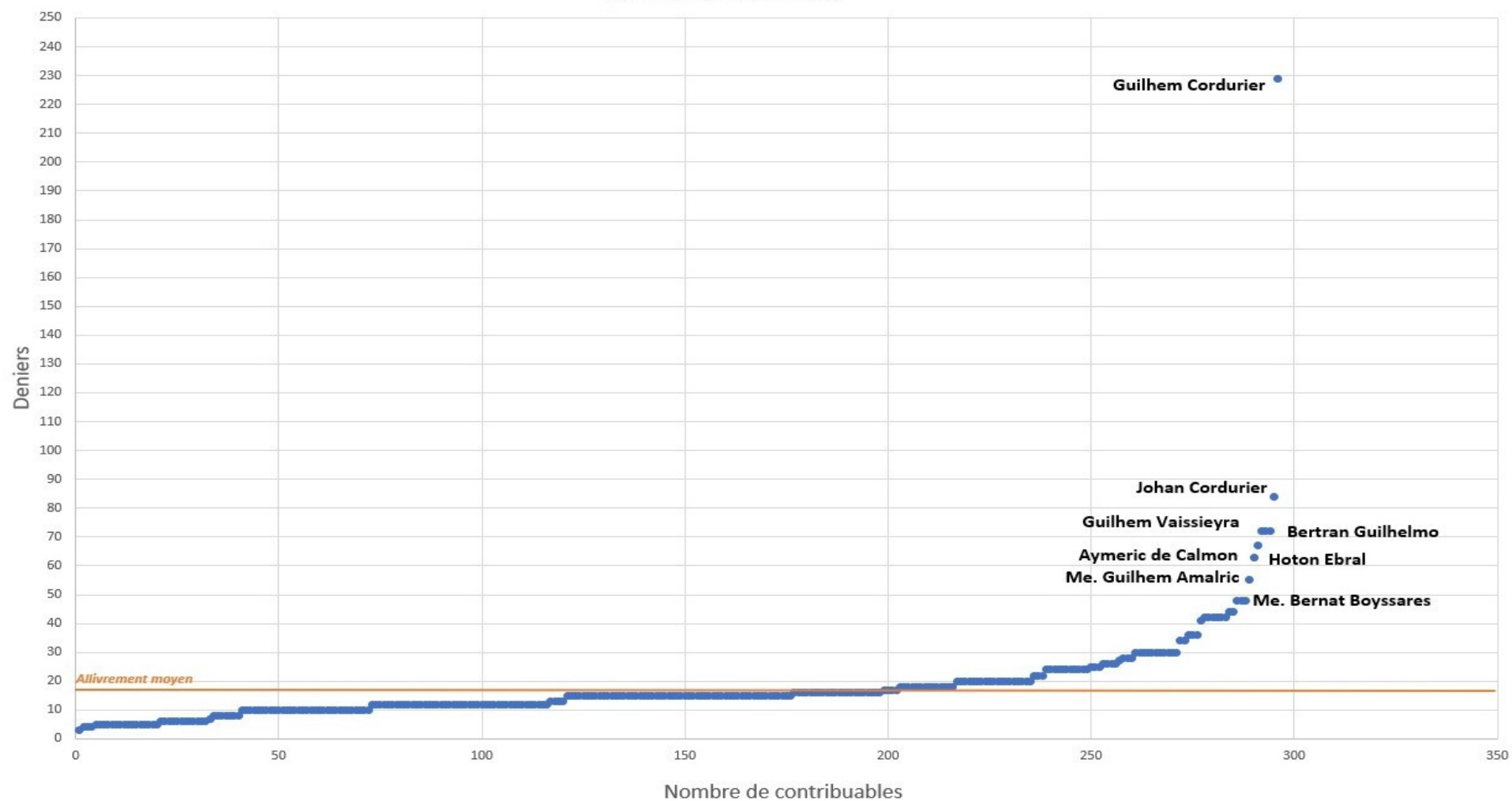


Illustration 40: Graphique de l'allivrement pour le comu de 1382, 64 EDT CC4

Graphique de l'allivrement à Castelnau de Montmiral pour le *comu* de 1391

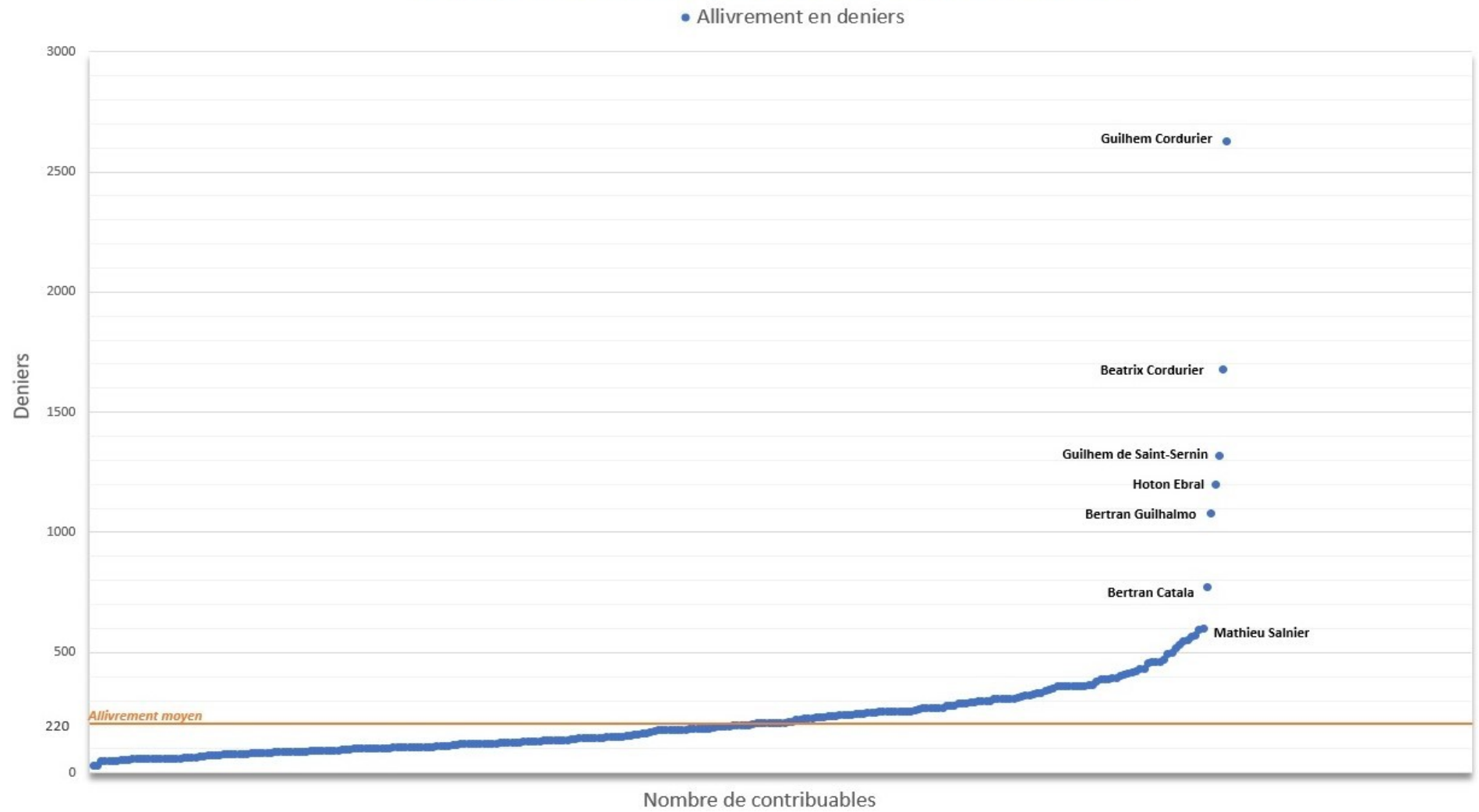


Illustration 41: Graphique de l'allivrement pour le *comu* de 1391, 64 EDT CC3

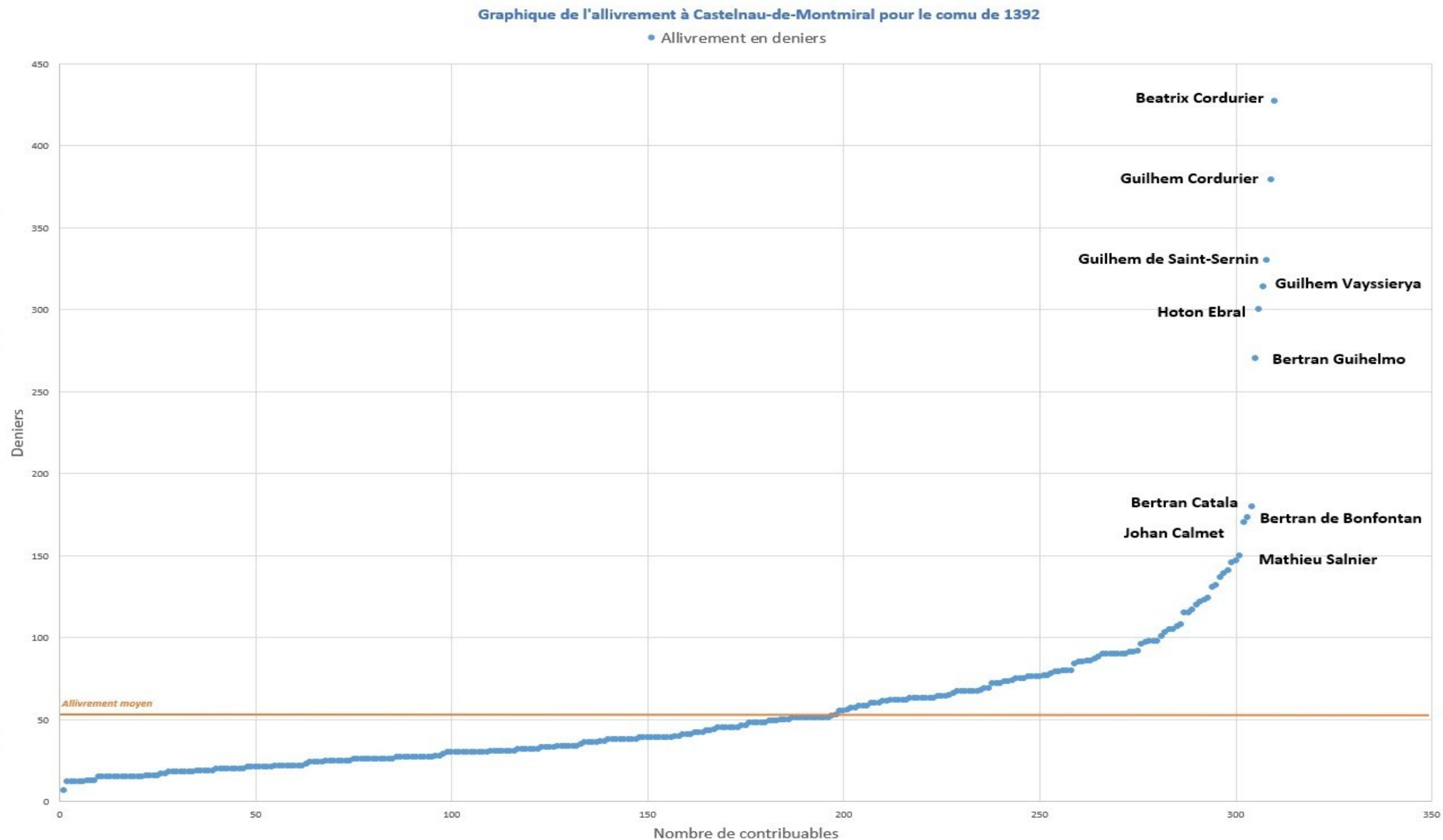


Illustration 42: Graphique de l'allivrement pour le comu de 1392, 64 EDT CC4

Graphique de l'allivrement à Castelnau-de-Montmiral pour le comu de 1393

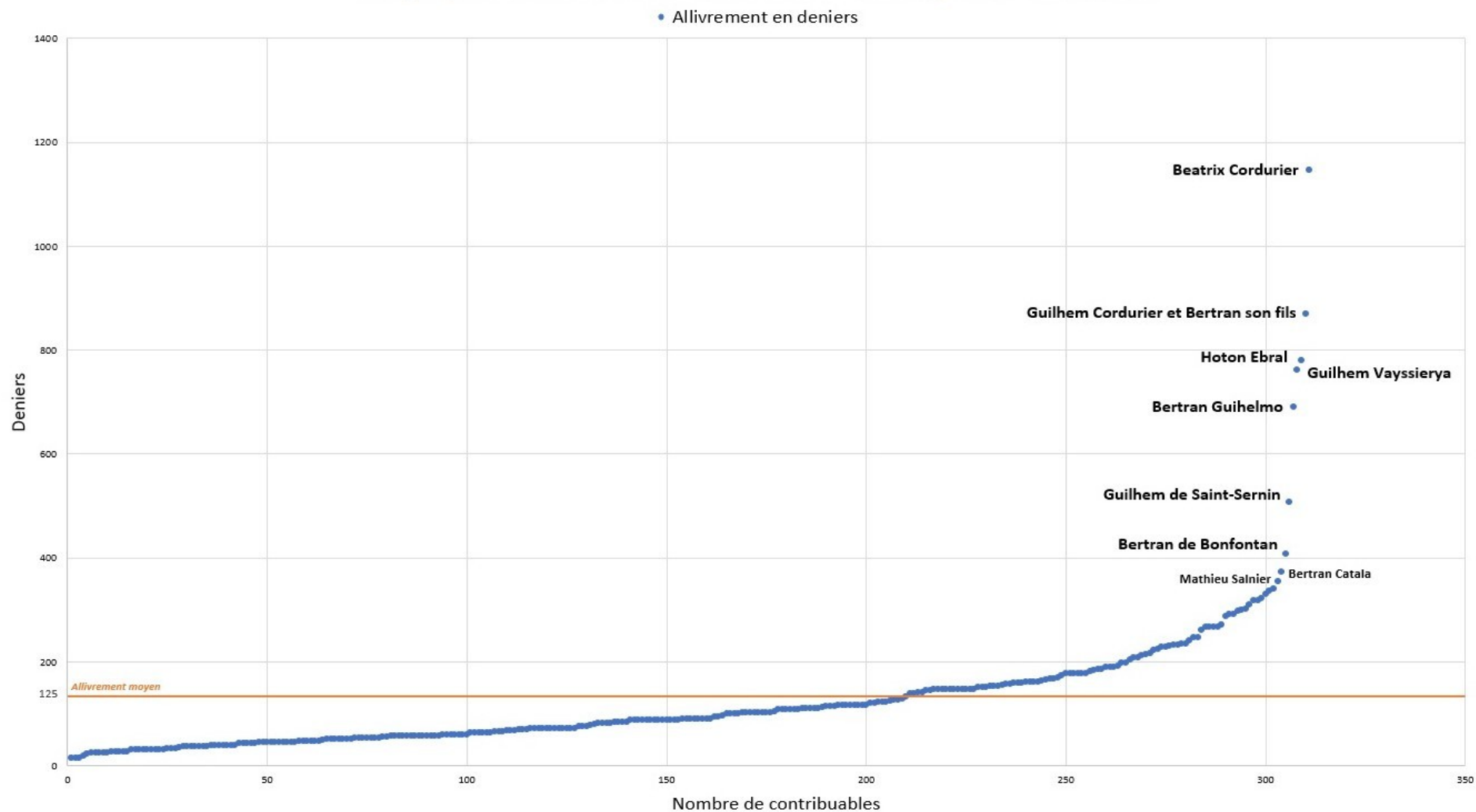


Illustration 43: Graphique de l'allivrement pour le comu de 1393, 64 EDT CC4

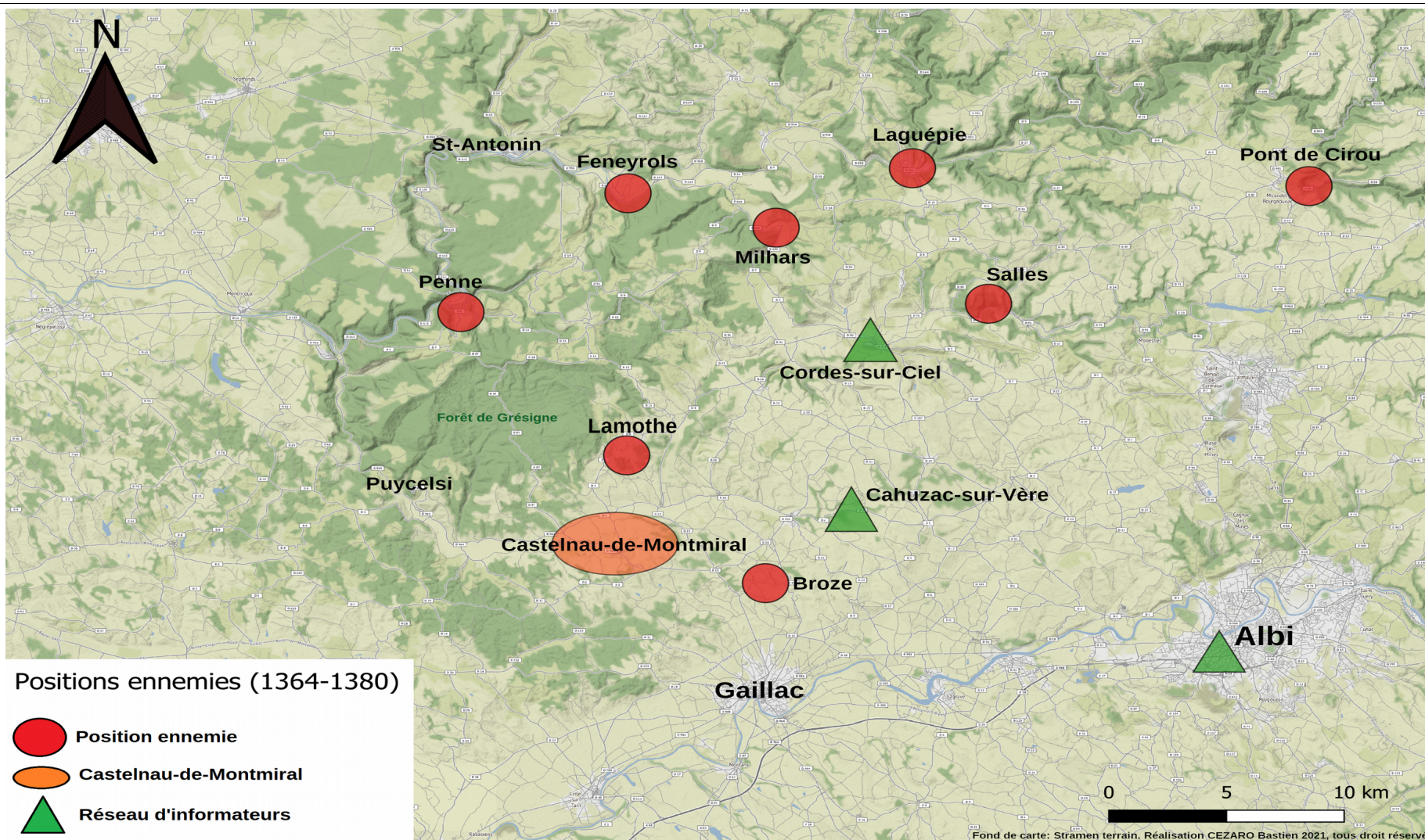


Illustration 44: Carte représentant les places fortes et autres positions stratégiques détenues par les anglo-gascons entre 1364 et les années 1380

Table des illustrations

Illustration 1: Carte postale du début du XXe siècle où figure le château d'un membre de l'élite consulaire de Castelnau-de-Montmiral.....	1
Illustration 2: Le premier feuillet du compte consulaire de l'année 1364, 64 EDT CC47, Fol. 1.....	55
Illustration 3: Titre du compte consulaire de 1364, 64 EDT CC47, Fol. 1.....	56
Illustration 4: Reliure du cahier, 64 EDT CC47, Fol.1.....	57
Illustration 5: Couture interne du cahier, 64 EDT CC47, Fol. 13v-14r.....	57
Illustration 6: Comparaison entre les "titres" des rôles et restes de taille pour les années indiquées, 64 EDT CC3-4, Fols.1.....	57
Illustration 7: Reliure externe, petit rôle de taille de 1382, 64 EDT CC4, Fol. 1.....	58
Illustration 8: Reliure interne, petit rôle de taille de 1382, 64 EDT CC4, Fol. 1v-2.....	58
Illustration 9: Filigrane en forme de fruit, 64 EDT CC47, Fol. 22r.....	60
Illustration 10: Conception de la feuille, 64 EDT CC47, Fol. 23r.....	61
Illustration 11: Filigrane en forme d'étoile surmontée d'une croix, 64 EDT CC4, Fol. 1v.....	62
Illustration 12: Filigrane en forme de cloche, 64 EDT CC3, Fol. 14	62
Illustration 13: Achat du papier pour réaliser les comptes consulaires, 64 EDT CC47, Fol.6.....	63
Illustration 14: Différence entre un cahier in-folio (à gauche) et un cahier demi in-folio (à droite), Rôles de tailles de 1382, 64 EDT CC4.....	65
Illustration 15: Organisation du compte consulaire, Compte consulaire de 1364, 64 EDT CC47, Fol.15.....	68
Illustration 16: Indications des marges, 64 EDT CC47, Fol.11.....	69
Illustration 17: Préambule du compte, 64 EDT CC47, Fol.1.....	70
Illustration 18: Exemple d'un "paragraphe explicatif", 64 EDT CC47, Fol.16v.....	72
Illustration 19: Francs, sous, deniers, florins, gros et crozats, 64 EDT CC47, Fol. 1-1v.....	73
Illustration 20: Organisation du rôle de taille de 1382, 64 EDT CC4, Fol. 1.....	74
Illustration 21: Organisation du rôle de taille de 1391, 64 EDT CC3, Fol. 10.....	75
Illustration 22: Paragraphe de conclusion du rôle de taille de 1382, 64 EDT CC4, Fol. 6.....	75
Illustration 23: Réglures sur le compte consulaire de 1321, 64 EDT CC44, Fol.1.....	77
Illustration 24: Réglures sur le compte consulaire de 1329, 64 EDT CC44, Fol. 1v-2.....	78
Illustration 25: Séparation entre le nom et la somme, 64 EDT CC4, Fol. 1.....	79
Illustration 26: Démarcation entre allivrement et paiement, 64 EDT CC3, Fol.13v.....	80
Illustration 27: Noms de lieux-dits qui organisent le rôle de 1382, 64 EDT CC4, Fol. 3v-4.....	80
Illustration 28: Représentations d'une main en guise d'astérisque, 64 EDT CC47, Fols. 1-3.....	81
Illustration 29: Vérification des comptes de l'année 1392 par une commission des comptes en 1402, 64 EDT CC47, Compte consulaire de 1392, Fol. 18.....	83
Illustration 30: Caps d'ostals les plus allivrés, 1382.....	92
Illustration 31: Caps d'ostals les plus allivrés, 1391.....	92
Illustration 32: Caps d'ostals les plus allivrés, 1393.....	92
Illustration 33: Généalogie des Ébral de Castelnau-de-Montmiral.....	94
Illustration 34: Généalogie des Cordurier.....	95
Illustration 35: Tableau des 32 caps d'ostals les plus allivrés du bourg dans les dix dernières années du XIVe siècle.....	101

Illustration 36: Proportion du paiement du comu de 1382, 64 EDT CC4.....	125
Illustration 37: Proportion du paiement du comu de 1391, 64 EDT CC3.....	125
Illustration 38: Proportion du paiement du comu de 1392, 64 EDT CC4.....	126
Illustration 39: Proportion du paiement du comu de 1393, 64 EDT CC4.....	126
Illustration 40: Graphique de l'allivrement pour le comu de 1382, 64 EDT CC4.....	127
Illustration 41: Graphique de l'allivrement pour le comu de 1391, 64 EDT CC3.....	128
Illustration 42: Graphique de l'allivrement pour le comu de 1392, 64 EDT CC4.....	129
Illustration 43: Graphique de l'allivrement pour le comu de 1393, 64 EDT CC4.....	130
Illustration 44: Carte représentant les places fortes et autres positions stratégiques détenues par les anglo-gascons entre 1364 et les années 1380	131

Table des matières

Sigles et abréviations.....	2
Introduction.....	3
Chapitre 1 : Historiographie.....	8
I) Les « élites » : recherche et consécration d'un terme	9
A) Du patriciat aux élites : recherche d'un terme approprié	9
1- L'école pirennienne	9
2- économie et renouvellement des élites.....	10
3- Alain Derville et Bernard Chevalier : la fin du patriciat	11
4- Les « élites » : adoption du concept	13
B) Des élites urbaines aux élites rurales.....	15
1- Les Élités Rurales dans l'Europe médiévale et moderne.....	15
- Traquer les élites rurales.....	15
- Définitions, problématiques et méthodes :.....	16
2- Élités rurales méditerranéennes au Moyen Âge.....	17
- Cadre et enjeux.....	17
- Les origines des élites rurales : une question encore complexe.....	18
C) Les élites dans leur diversité.....	20
1- Les Élités durant le haut Moyen Âge.....	20
2- Élités politiques et administratives : réflexions autour de la construction de l'État moderne	22
3- Distinction et marqueurs sociaux : approche sociologique	24
4- Entreprises, industries et biographies.....	26
II) L'historiographie et le bourg médiéval.....	29
A) Comment définir le bourg ?	29
1- Du cadre juridique à l'importance économique.....	29
2- La question du peuplement : villages neufs, bastides et castelnaux.....	30
3- « Petites villes », « villes marchés » : les apports de l'historiographie anglaise et espagnole.....	

.....	33
B) Le bourg : un espace privilégié pour l'étude de la société médiévale	33
1- La floraison des bourgs	33
2- Maurice Berthe : le bourg pour étudier les élites.....	35
3- Le bourg : « un observatoire privilégié pour examiner l'industrie ».....	36
C) Le bourg de Castelnau-de-Montmiral.....	38
1- Le temps des érudits et de leurs monographies.....	38
2- Nature et fondation de Castelnau-de-Montmiral.....	41
III) Comptabilités et fiscalités : l'historiographie des sources utilisées.....	42
A) Économie et société :	43
1- Les grandes thèses d'histoire économique et sociale.....	43
2- Étudier les travailleurs et le salariat	44
B) Fiscalité et gouvernements urbains.....	45
1- La fiscalité des villes.....	45
2- Consuls et administrateurs.....	48
C) Culture comptable et fabrique du compte.....	50
Chapitre 2 : Présentation du corpus et étude codicologique des documents comptables.....	52
I) Le support, et la langue des comptes	55
A) Lieu de conservation et reliure des manuscrits :	55
B) Le papier.....	58
C) La langue des comptes.....	63
II) Format des cahiers :	65
A) Compte consulaire de 1364.....	65
B) Rôle de taille de 1382.....	66
C) Rôle de taille de 1391.....	67
III) Mise en page, type de contenu et vérifications.....	68
A) Organisation des comptes et leur contenu.....	69
1- Le compte de 1364.....	69
2- Les rôles de taille.....	73
B) La réglure	76
C) Rédaction, correction, et vérification des comptes.....	80
Chapitre 3 : étude de cas : L'élite économique de Castelnau-de-Montmiral.....	84
I) La fiscalité comme moyen de comparer les patrimoines du bourg :	85
A) Les talhs et comus : des impôts proportionnels :	85
B) Stratification sociale du bourg : à partir de quand est-on considéré comme riche ?	87
C) La fiscalité pour étudier les différences de richesse entre le bourg et sa campagne.....	89
II) Le portrait des élites économique.....	91
A) Un groupe hétérogène :	91
B) La réalité du paiement de l'impôt	95
C) La difficile appréhension de leur source de revenus :	97
III) Les différents facteurs d'appartenance à l'élite :	101
A) Fallait-il être riche pour être consul ?.....	101
B) Le notaire : personnage incontournable du bourg.....	103
C) Servir le comte d'Armagnac	105
Conclusion.....	108
Sources.....	111
Bibliographie.....	113
Annexes documentaires :	125